



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de master

Option : Finance banque et assurance

Thème

**La modernisation de l'infrastructure du système
bancaire : Cas**

De Télé-Compensation

Au sein de la banque Badr

Agence "580" Tizi-Ouzou

Présenté par :Dirigé par

- BOUHARATI Lynda
- RIHANE Thinhinane

Encadré par Mme :

"TAOUCHE Samia"

Devant les jurys composés de :

- Présidente : Amiar Lila , professeur à UMMTO
- Examinatrice: Boulifa Yamina, Maitre assistant *A* à UMMTO
- Promotrice : Taouche Samia , Maitre assistant *A* à UMMTO

Date de soutenance : 30-06-2025

Promotion 2024/2025

Remerciement

Avant toute chose, nous remercions Dieu Tout-Puissant de nous avoir accordé la santé, la patience et le courage nécessaires pour mener à bien ce travail.

Nous exprimons notre profonde gratitude à Madame Taouche Samia, notre encadrante, pour son accompagnement, ses conseils pertinents, sa disponibilité et sa confiance tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à Monsieur Sam Hocine, pour l'aide qu'il nous a apportée tout au long de notre travail. Son accompagnement, sa disponibilité ont été pour nous un grand soutien.

Nous remercions également l'ensemble des enseignants et personnels administratifs de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou pour leur accompagnement durant notre parcours.

Nos remerciements vont également à toute l'équipe de l'agence BADR de Tizi-Ouzou, pour leur accueil et leur collaboration. Une pensée toute particulière à Madame Zerraf, dont la disponibilité, la gentillesse et la clarté des explications ont grandement facilité notre compréhension du fonctionnement de l'agence. Son aide a été essentielle dans le bon déroulement de notre travail de recherche.

Nous adressons aussi notre profonde reconnaissance à nos familles, pour leur soutien moral, leur patience et leur confiance.

Enfin, nous remercions chaleureusement nos amis et camarades, pour leur entraide, leurs encouragements et les bons moments partagés tout au long de cette aventure universitaire.

Dédicace

A mes chers parents,

Je vous dédie ce travail avec tout l'amour et la reconnaissance que je porte dans mon cœur. Vous avez été mes premiers guides, mes plus grands soutiens et mes exemples de courage et de générosité. Grâce à vous, j'ai appris la valeur du travail, la persévérance et le sens du devoir. Vos sacrifices silencieux, votre patience infinie et votre amour inconditionnel m'ont accompagnée chaque jour. Ce travail est le fruit de tout ce que vous m'avez donné et je vous le dédie du plus profond de mon âme.

A mon mari.

Mon soutien le plus fidèle, a toi qui as su m'épauler avec tant de tendresse et de patience. Merci d'avoir cru en moi même quand j'avais du mal à y croire. Ta présence rassurante, ton écoute, ton amour inconditionnel et ton soutien de chaque instant ont été ma plus grande force tout au long de ce chemin. Ce travail est le fruit de mes efforts, mais aussi du tien, car sans toi rien n'aurait eu la même saveur.

À mon frère Mourad et à mes sœurs (Saliha, Samira, Rachida),

Vous êtes bien plus que ma famille, vous êtes une part de moi. Vous avez été, tout au long de ma vie, un soutien précieux et une source d'inspiration. Merci pour votre présence rassurante, vos encouragements sincères, vos attentions qui réchauffent le cœur. Votre présence dans ma vie est un véritable cadeau. Ce travail vous appartient aussi.

À mes chers beaux parents et à ma belle sœur Hania,

Merci du fond du cœur pour votre gentillesse, votre soutien et votre présence tout au long de ce parcours. Votre bienveillance, vos mots d'encouragement et votre affection m'ont beaucoup touchée. Je suis chanceuse de faire partie de votre famille, et je vous dédie une part de ce travail avec toute ma gratitude.

À ma chère amie Farah

Merci d'avoir toujours été là pour moi de m'avoir soutenue et encouragée tout au long de ce parcours. Ta présence et ton amitié ont été un vrai réconfort dans les moments difficiles. Ce travail je te le dédie avec toute ma reconnaissance.

Lynda

Dédicace

Je dédie ce modeste travail a mes parents qui m'ont toujours étaient un support et un pilier sur le quel je me tenais a chaque fois que j'ai affronter la moindre difficulté durant mon long parcours d'études

Ainsi que mes sœursDyhia, Ranida,Anais , Lysa &Hiba qui ont toujours étaient la pour me soutenir

Je n'oublie pas mon cher mari Azeddine qui ne cesse de m'encourager et de me booster vers l'avant ainsi que toute ma belle famille

Je rajoute mes copines et mes amies depuis ma première année d'études à ce jour la

A la fin , je tiens a remercier chaleureusement tous mes profs notamment Mr SAM & Mme TAOUCHE

Thirhinane

Liste des abréviations

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
ARTS	Algerian Real-Time Settlement (Système de Règlement Brut en Temps Réel)
ATCI	Algérie Télé-Compensation Interbancaire
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BDL	Banque de Développement Local
BEA	Banque Extérieure d'Algérie
BNA	Banque Nationale d'Algérie
CCP	Centre des Chèques Postaux
CIB	Carte Interbancaire
CNMA	Caisse Nationale de Mutualité Agricole
CPI	Centre de Pré-Compensation Interbancaire
DAB	Distributeur Automatique de Billets
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GIE Monétique	Groupement d'Intérêt Économique Monétique
GRE	Groupe Régional d'Exploitation
PME	Porte-Monnaie Électronique
RIB	Relevé d'Identité Bancaire
RMI	Réseau Monétique Interbancaire
SATIM	Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique
SPE	Système de Paiement Électronique
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TPE	Terminal de Paiement Électronique

Liste des tableaux et figure

Liste des tableaux

Tableau 1: Les différents avantage et inconvénients du chèque	19
Tableau 2: Les avantage et les inconvénients du virement.....	21
Tableau 3: Comparaison entre la CIB classique et la CIB gold	62
Tableau 4: Les services bancaires électronique les plus importants fournis par les banques publiques algériennes	76

Liste des tableaux et figure

Liste des figures

Figure 1: Paiement en monnaie fiduciaire.....	16
Figure 2: Circuit simplifié du chèque.....	19
Figure 3: Circuit simplifié du virement.....	21
Figure 4: Le schéma suivant illustre les données contenues dans une carte bancaire.....	26
Figure 5: Les intervenants dans une transaction par carte bancaire	27
Figure 6: Les flux financières de porte-monnaie électronique entre les différents acteurs.....	33
Figure 7: Processus de l'interbancaire assuré par RMI de SATIM	50
Figure 8: La carte CIB classique	61
Figure 9: La carte EDAHABIA.....	63
Figure 10: Evolution du nombre de carte CIB et EDAHABIA en circulation (2023-Mars 2025)	63
Figure 11: Evolution annuelle des montants des transactions en ligne (en milliards de dinars algériens)	66
Figure 12: Evolution du nombre de transaction par paiement mobile en Algérie (2020-Mars 2025)	68
Figure 13: Les canaux d'acceptation des cartes.....	69
Figure 14: Distributeur automatique de billets (DAB)	71
Figure 15: Evolution du nombre d'ATM (DAB/GAB) en Algérie (2016-Mars 2025)	71
Figure 16: Terminal de paiement électronique (TPE)	73
Figure 17: Evolution du nombre de TPE en Algérie (2016-Mars 2025)	74
Figure 18: Organigramme globale de la BADR banque	89
Figure 19: L'organigramme de groupe régional d'exploitation	91

Sommaire

Sommaire

Introduction générale.....	2
-----------------------------------	----------

Chapitre I : La monétique et le système de paiement électronique

Introduction	6
---------------------------	----------

Section 1 : Cadre conceptuel sur la monétique	7
---	---

Section 02 : Les moyens de paiement classiques	15
--	----

Section 3 : Les moyens de paiement modernes	23
---	----

Conclusion	43
-------------------------	-----------

Chapitre II : L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

Section01 : La monétique en Algérie	45
---	----

Section 02 : Le développement de l'infrastructure du système bancaire algérien	52
--	----

Section03 : Les moyens de paiement électronique en Algérie	60
--	----

Conclusion	81
-------------------------	-----------

Chapitre III : Traitement de la télé compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

Introduction	83
---------------------------	-----------

Section 01 : Présentation de la banque d'Agriculture et de Développement Rurale(BADR) .	84
---	----

Section 02 : Traitement de la télé-compensation des chèques au niveau de l'agence BADR "580"	94
--	----

Conclusion	106
-------------------------	------------

Conclusion générale	108
----------------------------------	------------

Introduction générale

Introduction générale

L'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication a profondément transformé le secteur bancaire dans le monde entier. Dans le passé, les échanges commerciaux et financiers étaient assurés principalement par la monnaie fiduciaire et les instruments classiques comme le chèque ou le virement manuel. Mais avec la multiplication des opérations financières et la nécessité de sécuriser les transactions, ces outils ont montré leurs limites. C'est dans ce contexte qu'est apparue la monétique, un système moderne regroupant l'ensemble des technologies liées aux paiements électroniques, incluant notamment les cartes bancaires, les distributeurs automatiques (DAB), les terminaux de paiement (TPE) et les portefeuilles électroniques.

Aujourd'hui, la monétique joue un rôle crucial dans la fluidité des échanges financiers. Elle permet non seulement d'effectuer des paiements de manière efficace et sécurisée, mais aussi de gérer les comptes à distance, d'éviter les pertes liées à la manipulation du cash, et de favoriser l'inclusion financière, en particulier dans les zones éloignées. Toutefois, malgré ses nombreux avantages, son développement reste confronté à plusieurs défis, notamment sur le plan technique, culturel, juridique et en termes de sécurité.

En Algérie, cette transformation se manifeste progressivement à travers plusieurs réformes visant à moderniser les moyens de paiement, améliorer la qualité des services bancaires, et répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante. Parmi les aspects les plus importants de cette modernisation figure la mise en place d'une infrastructure monétique solide, accompagnée par le développement de la télé-compensation interbancaire.

En Algérie, la mise en place d'un système monétique moderne s'est faite de manière progressive et par étapes successives. Depuis les années 1990, plusieurs réformes ont été engagées pour rattraper le retard en matière de digitalisation des services bancaires. L'un des moments clés de cette évolution a été la création de la SATIM (Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique), qui a permis d'introduire l'interbancaire des cartes CIB et le lancement du Réseau Monétique Interbancaire (RMI). Grâce à ces initiatives, les clients ont désormais la possibilité d'effectuer des retraits ou des paiements électroniques dans toutes les banques adhérentes, ce qui constitue une avancée majeure.

Une autre partie importante de cette modernisation est la mise en place du système de télé-compensation. Ce dernier permet d'échanger de façon électronique, rapide et sécurisée, des chèques et autres instruments de paiement entre les banques. Il remplace l'ancienne

Introduction générale

méthode manuelle et chronophage, et contribue ainsi à une gestion plus efficace des flux financiers. Le Centre de Pré-Compensation Interbancaire (CPI), mis en place avec le soutien de la Banque d'Algérie, joue un rôle central dans ce processus.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux de cette transformation, ce mémoire s'intéresse à un cas concret : celui de l'agence BADR de Tizi-Ouzou. Cette banque, à vocation initialement agricole, a su diversifier ses activités et moderniser ses services pour répondre aux exigences actuelles du secteur bancaire.

L'objectif de ce travail est donc double : d'une part, apporter une meilleure compréhension des enjeux liés à la modernisation des moyens de paiement en Algérie ; d'autre part, analyser de façon pratique comment une banque publique algérienne s'adapte aux exigences de cette transformation numérique, à travers un exemple local concret. Cette réflexion permet également de proposer des pistes d'amélioration et d'identifier les bonnes pratiques à encourager pour accompagner cette transition vers une économie plus digitale, plus sûre et plus inclusive.

De ce fait, notre problématique consiste à répondre à la question suivante :

La modernisation du système bancaire algérien, à travers la mise en place de la télé-compensation et des outils monétiques, a-t-elle réellement amélioré la qualité et l'efficacité des services bancaires ?

Introduction générale

Structure du mémoire :

Ce mémoire se structure en trois chapitres chacun étant divisé en plusieurs sections permettant de traiter les différentes dimensions du sujet.

Le premier chapitre: La monétique et le système de paiement électronique constitue la base théorique du mémoire, il est divisé en trois sections. La première section : Cadre conceptuel sur la monétique, qui définit les notions clés et présente l'évolution de la monétique à travers l'histoire. Ensuite, la deuxième section : Présentation des moyens de paiement classiques revient sur les instruments traditionnels tels que la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale. Enfin, la troisième section : Présentation des moyens de paiement modernes décrit les outils électroniques actuels, comme les cartes bancaires, les distributeurs automatiques et les services numériques bancaires, tout en soulignant leurs avantages et inconvénients.

Le deuxième Chapitre : L'évolution des instruments de paiement en Algérie s'intéresse au développement du système bancaire national. Il est divisé en trois sections. La première section : La monétique en Algérie retrace les principales étapes des réformes engagées, notamment la création de la SATIM et du Réseau Monétique Interbancaire. La deuxième section : Le développement de l'infrastructure du système bancaire algérien analyse les efforts de modernisation des structures et des systèmes de paiement, comme ARTS et ATCI. Puis, la troisième section : Les moyens de paiement électronique en Algérie présente les dispositifs actuellement disponibles pour les usagers, en mettant en avant les cadres légaux et technologiques en vigueur.

Le troisième chapitre: Traitement de la télé-compensation au niveau de l'agence BADR de Tizi-Ouzou constitue l'étude pratique de ce mémoire. Il est divisé en deux sections. La première section : Présentation de la Banque d'Agriculture et de Développement Rurale (BADR) décrit l'historique, les missions, les caractéristiques et l'organisation de cette institution, en mettant l'accent sur le rôle du Groupe Régional d'Exploitation (GRE). La deuxième section : Traitement de la télé-compensation au niveau de l'agence BADR de Tizi-Ouzou s'attarde sur le fonctionnement concret du système de télé-compensation des chèques, en détaillant les procédures suivies, les étapes du processus, ainsi que les avantages et les limites constatés sur le terrain.

Introduction générale

Chapitre I:
La monétique et le système de
paiement électronique

Introduction

La monnaie a connu une évolution significative au fil du temps. A l'origine, l'économie reposait sur le troc, qui consistait en l'échange de marchandises contre d'autres marchandises. Ce système a ensuite été remplacé par la monnaie métallique, dont la valeur était déterminée par le poids de la monnaie en or ou en argent.

Cependant, la monnaie métallique a montré ses limites en raison des difficultés liées à son transport. Le passage à la monnaie fiduciaire, c'est-à-dire l'espèce, est alors devenu inévitable. La valeur de la monnaie fiduciaire est déterminée de manière symbolique. Bien que cette forme de monnaie ait été utilisée pendant longtemps, elle a également montré ses limites, notamment pour les transactions de grande valeur.

C'est pourquoi la monnaie scripturale a été développée pour compléter les lacunes de la monnaie fiduciaire. Les principaux modes de paiement de la monnaie scripturale sont le chèque, le virement, le prélèvement automatique sur compte et les effets de commerce. Ces moyens de paiement visent à résoudre les problèmes de sécurité liés aux échanges.

Avec l'avènement des technologies informatiques, les banques ont modernisé les moyens de paiement en créant la monnaie électronique, qui garantit un système efficace et protège l'utilisateur contre les pertes. Malgré cela, la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale restent les moyens de paiement préférés des consommateurs.

Dans ce contexte, plusieurs interrogations se posent : qu'est-ce que la monétique et comment a-t-elle évolué au fil des années ? Qui sont les principaux acteurs impliqués dans son fonctionnement et quels rôles jouent-ils dans le traitement des transactions ? Quelles sont les caractéristiques essentielles de la monétique, ses objectifs et les avantages qu'elle offre au système bancaire ? Il est également important de se demander quels sont les moyens de paiement dits classiques encore utilisés aujourd'hui, et comment ils se différencient des moyens modernes tels que les cartes bancaires, les portefeuilles électroniques ou encore les services d'E-Banking. Enfin, quels sont les avantages et les limites de cette transformation numérique dans notre quotidien ?

Section 1: cadre conceptuel sur la monétique

Dans un contexte marqué par la digitalisation croissante des services financiers, la monétique s'impose comme un pilier essentiel de la modernisation des moyens de paiement. Ce domaine, à la croisée de la finance et des technologies de l'information, regroupe l'ensemble des dispositifs permettant de réaliser des transactions électroniques de manière sécurisée, rapide et fiable. Cette section vise à explorer les fondements, l'évolution historique, les acteurs clés, ainsi que les caractéristiques et enjeux liés à la monétique. Elle met en lumière son rôle central dans le développement des paiements électroniques, tout en analysant les avantages, les limites et les défis à relever pour garantir son efficacité et sa sécurité dans un environnement en constante mutation.

1.1 Définition de la monétique

La monétique est un domaine qui concerne les systèmes de paiement électronique. Cela regroupe l'ensemble des technologies, des infrastructures et des processus permettant de réaliser des transactions financières électroniques sécurisées et efficaces à l'aide de cartes de crédits, de cartes de débit, de terminaux de paiement électronique (TPE), de guichets automatiques de banque (GAB) et d'autres dispositifs similaires.

La monétique facilite les paiements électroniques en permettant aux utilisateurs d'effectuer des transactions rapidement, en toute sécurité et de manière pratique.

En plus de faciliter les paiements électroniques, la monétique offre des fonctionnalités avancées telles que la gestion des comptes, le suivi de transactions, la gestion des risques et la prévention de la fraude.

La banque centrale européenne a défini la monnaie électronique comme : « un moyen de stockage électronique de valeur monétaire reposant sur un support technique, qui peut être largement utilisé pour effectuer des paiements à des entreprises autres que l'émetteur, sans faire intervenir nécessairement des comptes bancaires dans la transaction, mais faisant fonction d'un instrument au porteur prépayé » (MESONNIER, 2001)¹.

¹ Refafa Brahim, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, (Algérie), page : 296.

1.2 Histoire et évolution de la monétique

Le mot « Monétique » invoque l'idée d'une application informatique qui traite des flux monétaires (Monnaie + Informatique = Monétique). En d'autres termes le remplacement de la circulation des valeurs par la circulation des chiffres, les opérations correspondantes étant effectuées discrètement par un système de traitement des données automatiques interbancaires (Alphonse, 2018).

La Monétique se trouve en effet à l'intersection de plusieurs domaines : l'économie bancaire, l'informatique, la télématique et les réseaux. Les extensions de la monétique sont nombreuses on peut citer (HALLEPEE ,2009) : la billettique, la carte téléphonique, le prépaiement, le porte-monnaie électronique, le paiement par téléphone mobile, le paiement électronique, le marketing monétique, le paiement sans contact.²

L'histoire de la monétique remonte à 1914, avec l'apparition de la carte bancaire en métal. Cependant, c'est dans les années 1950 que les cartes de crédits ont commencé à se développer, avec la création de la carte "Diners Club" en 1950, suivie la carte "American Express" en 1958.

La même année, Bank of America a lancé la première carte de crédit à usage général "Bank Americard", qui deviendra plus tard "Visa".

Les années 1970 ont vu l'apparition des premiers guichets automatiques et la création de la carte bleue en France.

La carte bleue a été connectée au réseau international visa en 1977, et en 1984, le groupe des cartes bancaires a été créé pour rassembler les émetteurs français et mettre en place un dispositif national pour réduire les coûts et améliorer la qualité des services.

Cette évolution a permis de développer des procédures similaires, une technologie d'émission de carte homogène et un réseau d'acceptation commun, facilitant ainsi les transactions interbancaires.

² Refafa Brahim, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, (Algérie), page : 296.

1.3 Les acteurs de la monétique

La monétique désigne l'ensemble des technologies et des systèmes qui permettent l'émission, l'utilisation et le traitement des cartes bancaires, ainsi que la réalisation des transactions financières.

Cette industrie repose sur une chaîne de valeur qui implique quatre acteurs principaux :

1.3.1 L'émetteur (la banque du client)

L'émetteur crée la carte et la met à la disposition de son client, les responsabilités de l'émetteur sont principalement les suivantes:

- Gestion de la fabrication de la carte;
- Gestion du contrat et des relations avec le porteur;
- La tenue de compte à laquelle la carte est adossée et plus particulièrement;
- les débits, crédits liés aux transactions réalisées avec la carte;
- La gestion des plafonds selon les conditions convenues avec le porteur;
- La prise en compte des oppositions suite à perte ou vol déclarés par le porteur;
- La gestion des fraudes et litiges résultant de l'utilisation de la carte.

1.3.2 Le porteur(le client)

Le porteur est celui à qui l'établissement financier remet la carte bancaire qu'elle a émise. Il doit souscrire à un contrat porteur carte bancaire où sont indiquées. Les conditions générales portant, entre autres, sur la délivrance, l'utilisation, la sécurité et le renouvellement de la carte.

Il est important de noter que le porteur de la carte n'en devient pas propriétaire.

La carte reste la propriété de la banque qui peut décider de la reprendre si cela s'avère nécessaire.

Le porteur doit assumer les responsabilités suivantes :

- Conservation du code confidentiel qui ne doit être divulgué en aucun cas;
- Déclaration en cas de perte ou vol de la carte qui entraîne une mise en opposition de la carte;

Nous remarquons que dans le cas de la transaction par carte bancaire, le porteur peut être dégagé de toute responsabilité s'il est prouvé que le code confidentiel n'a pas été utilisé, ou que les informations de sa carte ont été contrefaites à son insu pour un paiement, à distance par exemple, ou enfin que la carte bancaire était en sa possession au moment de l'opération de paiement non autorisée.

La responsabilité du porteur est dégagée en cas de fraude après opposition, sauf si la fraude a été commise par le porteur lui-même ou en cas de négligence grave avérée.

1.3.3 L'accepteur (le commerçant)

L'accepteur est soit le professionnel qui accepte l'utilisation d'une carte bancaire pour le paiement d'un produit ou d'un service, soit la banque qui met à disposition le DAB / GAB pour les retraits d'espèces. Le professionnel est équipé d'un TPE par sa banque. La banque des DAB / GAB s'équipe elle-même de sorte qu'elle est à la fois l'accepteur et l'acquéreur des retraits et opérations réalisées sur ces machines.

L'accepteur, quand c'est un commerçant, doit respecter ses engagements vis à vis de sa banque et s'assurer de la régularité des paiements par carte.

1.3.4 L'acquéreur (la banque du commerçant)

L'acquisition d'une transaction de paiement se fait soit chez un commerçant au moment du paiement par le porteur, soit quand le porteur effectue un retrait d'espèces dans un Distributeur ou Guichet Automatique de Billets (DAB/ GAB).

Pour réaliser la transaction, le porteur doit introduire la carte dans le terminal de paiement électronique (TPE) du commerçant ou dans le DAB / GAB de la banque. L'acquéreur est dans le premier cas la banque du commerçant qui lui a remis le TPE.

Dans le second cas, c'est la banque du DAB / GAB. L'acquéreur est donc la banque qui met à disposition des machines ou dispositifs qui permettent au porteur de réaliser des transactions électroniques (après introduction de sa carte): Réaliser l'acquisition et le traitement de ces transactions quand elles sont finalisées.

Les principales responsabilités de l'acquéreur sont les suivantes :

- Gestion des contrats et des relations avec les accepteurs;
- Mise à disposition, installation, maintenance et évolutions du matériel;
- (TPE) utilisé par les accepteurs;
- Tenue de compte des accepteurs;
- Diffusion des listes d'opposition auprès des accepteurs.³

³ DIDIER H, « L'univers de la monétique histoire, fonctionnement, et perspectives », Edition FONDCOMB, Italie, 2011, p18.

1.4 Les caractéristiques de la monétique

Les outils de paiement monétique minimisent les risques de perte ou de vol en dématérialisant la monnaie.

Ainsi, perdre une carte ne signifie pas perdre de l'argent, car la carte elle-même n'a aucune valeur intrinsèque.

Voici les principales caractéristiques de la monétique :

- Les instruments de paiement monétique réduisant les risques de perte ou de vol par la dématérialisation partielle ou totale de la monnaie. Ainsi la perte de la carte ne signifie pas la perte des fonds puisqu'elle ne représente aucune valeur en elle-même;
- La monnaie électronique est adaptée aux paiements à distance et ne nécessite ni d'être échangée physiquement contre des pièces et des billets, ni l'intervention de tiers dans la finalité du paiement (cas de cartes prépayées ou PME « Porte Monnaie Electronique»);
- La monnaie électronique conserve l'anonymat. Elle assure la discrétion que n'assure pas la monnaie scripturale.
- Les nouveaux moyens de paiement (carte, PME) ont leurs propres procédés de sécurisation soit pour le paiement de proximité ou à distance. A l'inverse de l'argent liquide qui utilise seulement une sécurité physique, la monnaie électronique utilise la cryptographie pour authentifier les transactions et la confidentialité et l'intégrité des données;
- La monnaie électronique ne connaît pas de territorialité ou de frontière (Union Européenne).⁴

1.5 Les objectifs de la monétique

L'objectif principal de la monétique est de réduire l'utilisation des espèces dans les transactions commerciales et de développer de nouveaux services bancaires.

Cela permettra la création de moyens de paiement universels et modernes, ainsi que le développement des paiements électroniques, qui donneront aux titulaires de comptes bancaires la possibilité de retirer de l'argent partout.

Par conséquent, l'introduction des paiements électroniques vise à accélérer la modernisation des moyens de paiement et à améliorer la qualité des services bancaires.

Il est important que les détenteurs de carte informent immédiatement leur banque en cas de problème, afin que la carte soit bloquée temporairement. Les transactions sont contrôlées

⁴ LAZREG 2009 ; page : 60.

par le terminal de paiement électronique (TPE) avant validation, ce qui garanti une certaine sécurité.

1.6 Le rôle de la monétique

La monétique joue un rôle essentiel dans le système financier moderne. En effet, elle permet de faciliter les transactions financières en réduisant l'utilisation d'espèces et en offrant des services bancaires à distance.

Grâce à la monétique, les clients peuvent gérer leurs comptes partout dans le monde, effectuer des transactions sécurisées et bénéficier de services automatisés.

De plus, la monétique contribue à réduire les coûts et les risques liés à la manipulation d'argent liquide.

En effet, la monétique est un élément clé qui offre une flexibilité et une sécurité aux utilisateurs, et son importance ne cesse de croître dans l'économie moderne.

1.7 Les avantages et les inconvénients de la monétique

1.7.1 Les avantages

Les avantages de la monétique sont divers nous allons cibler les plus important comme suit :(Didier Hallépée, 2009, p 96):

- Rapidité d'utilisation lors des paiements et des retraits d'espèces;
- Évite de devoir circuler avec des espèces sur soi;
- Facilites des paiements en ligne;
- Protection renforcée grâce au code confidentiel personnel;
- Paiement disponible 24h/24 et 7j/7;
- Moyens de règlement pratique et simple vu qu'il permet d'acheter à tout moment et sans se déplacer;
- Un transfert d'argent à faible coût Sécurisation des systèmes électroniques et réduction des risques des impayés;
- Réduction des délais de règlement et de compensation.

1.7.2 Les inconvénients

La monétique contient un ensemble de difficultés techniques, financière et parfois même de sécurité comme suit :

1.7.2.1 Les inconvénients techniques et financiers

La réalisation du projet monétique nécessite une mise en place d'un équipement spécial et la mise en œuvre d'un personnel qualifié, mais souvent ces deux éléments sont gênés par les obstacles suivants :

- Défaillances du système constatées sur le réseau de télécommunication rendent le succès du projet monétique improbable, la multiplication des pannes ralenties le fonctionnement du système;
- La rapidité obsolescence des équipements : les banques se voient obliger de renouveler leurs matériels afin d'être compétitives puisque le cycle moyen d'un produit ne dépasse pas six mois;
- Le coût d'acquisition : Lors du démarrage, les banques supportent des coûts assez importants de lancement et d'adoption de la monétique, le retour sur l'investissement est à long terme.

1.7.2.2 Les inconvénients culturels

La généralisation de la monétique surtout dans les pays en voie de développement est une tâche assez difficile, en raison, notamment de la culture imprégnée chez les clients du fait du manque de confiance dans ces nouvelles innovations technologie.

L'introduction d'un nouveau produit bancaire dans une population où la majorité est analphabète constitue un frein à l'acceptation de la monétique.

En outre, les clients préfèrent l'utilisation de l'argent « liquide » à tous les autres moyens et cela est due à une véritable culture se justifiant par la peur d'avoir un chèque sans provision ou falsifié.

1.7.2.3 Les inconvénients de la sécurité

Le problème de la sécurité est donc ici complexe puisqu'il concerne dans une logique combinatoire :

- Fiabilité des systèmes et exactitude des fichiers;
- Pérennité des services;
- Sécurité physique des machines et des locaux;
- Confidentialité des informations;
- Légitimité des actions (c'est le porteur de la carte qui effectue la transaction).

La fraude peut prendre une ampleur qui entrainerait une perte de confiance des particuliers dans ce nouveau système de paiement.

C'est pour cela que la sécurité prise au sens large consiste donc à protéger les informations contre :

- La contrefaçon (risque d'introduction de fausses monnaies);
- La perte ou la destruction volontaire ou accidentées;
- La falsification;

- Les inconvénients commerciaux;
- Les inconvénients juridiques.

Le développement de l'usage de la carte comme tous progrès technologiques doit être précédé de l'établissement d'un cadre juridique spécifique. Les titulaires d'une carte retirent des espèces dans un DAB au-delà des soldes de leurs comptes. Un tel comportement n'est pas considéré comme étant un délit pénal.

La somme retirée peut être considérée comme un découvert de la part du banquier, accordé involontairement, suite à ça. La somme retirée va être débitée sur les avoirs futurs du porteur en plus du paiement d'une pénalité. Dans le cas contraire, la banque n'a aucun moyen de récupérer la somme retirée. Sur ce point, un vide juridique peut exister.⁵

⁵ BENMADANI Sadika Ecole Supérieure d'Economie d'Oran (Algérie) / Revue Etudes Economiques, " Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives" ; page : 796.

Section 02 : Les moyens de paiement classiques

Les moyens de paiement en monnaie électronique sont des instruments qui permettent d'effectuer des transactions financières de manière dématérialisée.

Ils comprennent notamment les cartes bancaires, les paiements en ligne, les virements électroniques, les portefeuilles électroniques et les paiements mobiles.

Ces moyens de paiement offrent une grande flexibilité et une sécurité renforcée pour les transactions financières, et sont devenus essentiels dans la vie quotidienne des particuliers et des entreprises.

2.1 Définition d'un moyen de paiement

Un moyen de paiement est un instrument ou une méthode qui permet d'effectuer une transaction financière, c'est-à-dire de régler un achat ou de transférer des fonds. Les moyens de paiement peuvent être physiques comme (les billets de banque ou les chèques) ou dématérialisés comme (les cartes bancaires, les virements électroniques ou les paiements en ligne).

Un moyen de paiement doit généralement répondre à certaines caractéristiques, telles que :

- Etre accepté par le bénéficiaire (commerçant, fournisseur, etc.);
- Permettre la transmission sécurisée des fonds;
- Offrir une traçabilité des transactions;
- Etre réglementé par des normes et des lois spécifiques.

Les moyens de paiement évoluent constamment avec les progrès technologiques et les changements dans les habitudes des consommateurs.

2.2 Les moyens de paiement classiques

Pour qu'une opération de paiement se noue, il faut que les parties s'accordent sur l'instrument de paiement. Les moyens de paiement sont la matière première des systèmes de paiement.

En passant de la monnaie espèce à la monnaie scripturale puis à la monnaie électronique, les systèmes de paiement se sont libérés des contraintes des moyens de paiement tout en restant partie intégrante de la fonction monétaire.

Pour traiter des moyens de paiement toujours plus dématérialisés, il a fallu développer des systèmes de paiement toujours plus élaborés.⁶

On distingue classiquement deux grandes familles de moyens de paiement :

2.2.1 La monnaie fiduciaire

La monnaie fiduciaire est un des moyens de paiement traditionnels (classiques), elle permet le transfert direct des unités monétaires entre le débiteur et le bénéficiaire sans passer par un intermédiaire (la banque).

Elle comprend les pièces modernes et les billets de banque. C'est un instrument financier dont la valeur nominale est supérieure à la valeur intrinsèque, la confiance que lui accorde l'utilisateur comme valeur d'échange, moyen de paiement, et donc comme monnaie, repose sur un principe de garantie défendu par une institution centralisatrice.

Les espèces ayant un pouvoir libératoire immédiat, le paiement se fait par simple translation. C'est le mode de paiement le plus simple même s'il n'est pas nécessairement le plus sûr (transport, vol, contrefaçon, risques, détérioration, risques de conversion) ni le moins cher (coûts de transport, de gestion de caisse, de manipulation des espèces).⁷

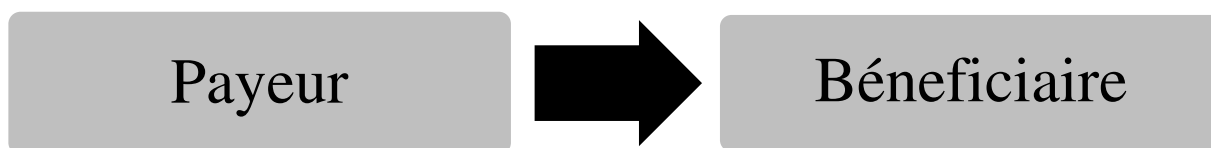


Figure 1: Paiement en monnaie fiduciaire

Source : Frédéric Mishkin, « Monnaie, banque et marchés financiers », Ed Pearson Education, Paris, 2010, P71.

L'utilisation de billets ou pièces lors de l'acte de paiement permet ainsi un transfert direct des unités monétaires entre le payeur et le bénéficiaire, sans qu'il y ait l'intervention d'une tierce partie. Ce transfert s'accompagne d'une finalité immédiate, qui permet au bénéficiaire de réutiliser immédiatement l'argent ainsi reçu pour effectuer un autre paiement.

L'utilisation de billets ou pièces lors de l'acte de paiement permet ainsi un transfert direct des unités monétaires entre le payeur et le bénéficiaire, sans qu'il y ait l'intervention d'une tierce partie.

⁶ D.RAMBURE "Les systèmes de paiement" : 47.

⁷ D.RAMBURE "Les systèmes de paiement" 52.

Ce transfert s'accompagne d'une finalité immédiate, qui permet au bénéficiaire de réutiliser immédiatement l'argent ainsi reçu pour effectuer un autre paiement.

2.2.2 La monnaie scripturale

La monnaie scripturale est l'argent enregistré dans les comptes bancaires sous formes d'écriture, qui peut être transformé en monnaie fiduciaire à tout moment ou circuler d'un compte à un autre par de simples jeux d'écritures.

Elle représente aujourd'hui environ 90% des moyens de paiement et correspond à la somme d'argent déposée par les ménages et les entreprises sur des comptes bancaires courants.

En essence, la monnaie scripturale se résume à des écritures comptables utilisées par les établissements financiers. Bien qu'elle soit immatérielle par nature, elle peut toujours faire l'objet d'échanges et être converti en argent liquide, c'est –à-dire en monnaie fiduciaire. Cette forme de monnaie est donc une composante essentielle du système financier moderne.

Cette forme de monnaie présente plusieurs avantages. Elle est commode dans la mesure où elle s'effectue par simple jeu d'écriture. Elle est sécurisée puisque son utilisation laisse toujours une trace et élimine tout risque de perte. La monnaie scripturale compose des dépôts à vue et de certains dépôts à terme auprès des banques et compte chèques postaux.

La circulation de cette monnaie est assurée par plusieurs instruments : le chèque, le virement, le prélèvement bancaire, les cartes bancaires de paiement, nous pouvons les présenter comme suit :⁸

2.2.2.1 Le chèque

A. Définition

Selon le "Dictionnaire Le Robert" : Ecrit par lequel une personne (tireur) donne l'ordre de remettre, soit à son profit, soit au profit d'un tiers, une somme à prélever sur le crédit (de son compte ou d'un autre).

Le chèque est un moyen de paiement scriptural par lequel le titulaire d'un compte donne l'ordre à son banquier de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci.

Le chèque est un titre de paiement émis par le débiteur sur la banque où il a ouvert un compte. Historiquement, le chèque a joué un rôle moteur dans le développement des techniques bancaires. ⁹

⁸Dr Titouche.Rosa "Cours d'économie monétaire", page 24,26.

Celui qui fait le chèque, le titulaire du compte est appelé "le tireur". Le banquier est appelé "le tiré". Celui qui on fait le chèque est "le bénéficiaire".

B. Les types de chèque

Il existe plusieurs types de chèques :

– Le chèque visé :

Le chèque visé est un chèque ordinaire dont le tiré garantit à la création l'existence de la provision. Cette garanti est effectuée par l'opposition d'une vis. Cette possibilité n'est pratiquement jamais utilisée.

– Le chèque certifié

Le chèque certifié est un chèque ordinaire émis par le titulaire du compte dont la banque atteste l'existence de la provision pendant le délai d'encaissement en apposant la mention « certifié pour la somme ... » ; la certification du chèque peut être demandée par le tireur ou bénéficiaire ; elle ne peut être refusée par le tiré que pour insuffisance de provision.

– Le chèque de banque

Tout d'abord, il est précisé que le chèque de banque est venu remplacer le chèque certifié. Le chèque de banque est un chèque émis par une banque soit sur l'une de ses agences, soit sur une autre banque. Ce chèque peut être demandé par un client de la banque ou bien par ce qui n'ont pas de compte en banque et ne désire pas d'en faire ouvrir un ; celui qui demande le chèque doit en payer immédiatement le montant.¹⁰

⁹ Rambure.D, "Les système de paiement", page : 52.

¹⁰ HAMDI Leila & IMOUSSOURA Djamilia, mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques, " La modernisation des moyens de paiement », page : 19.

C. Les avantages et les inconvénients du chèque :

Le chèque présente plusieurs avantages et inconvénients pouvant être énumérés comme suit :

Tableau 1: Les différents avantage et inconvénients du chèque

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité d'utilisation - Evite de devoir circuler avec beaucoup de liquide - Permet de garder une trace du paiement - Seul moyen de paiement de certaines dépenses 	<ul style="list-style-type: none"> - Bien tenir à jour les paiements effectués - Gravité des conséquences en cas d'incidents de paiements - Utilisation difficile en cas de paiement à l'étranger - Coût économique élevé de l'utilisation et de la sécurisation - Fréquemment refusé chez les commerçants

Source : <https://www.lafinancepourtous.com/pratique/banque/moyens-de-paiement/les-cheques/avantages-et-inconvenients-des-cheques/> consulté le: 25 Mai 2025

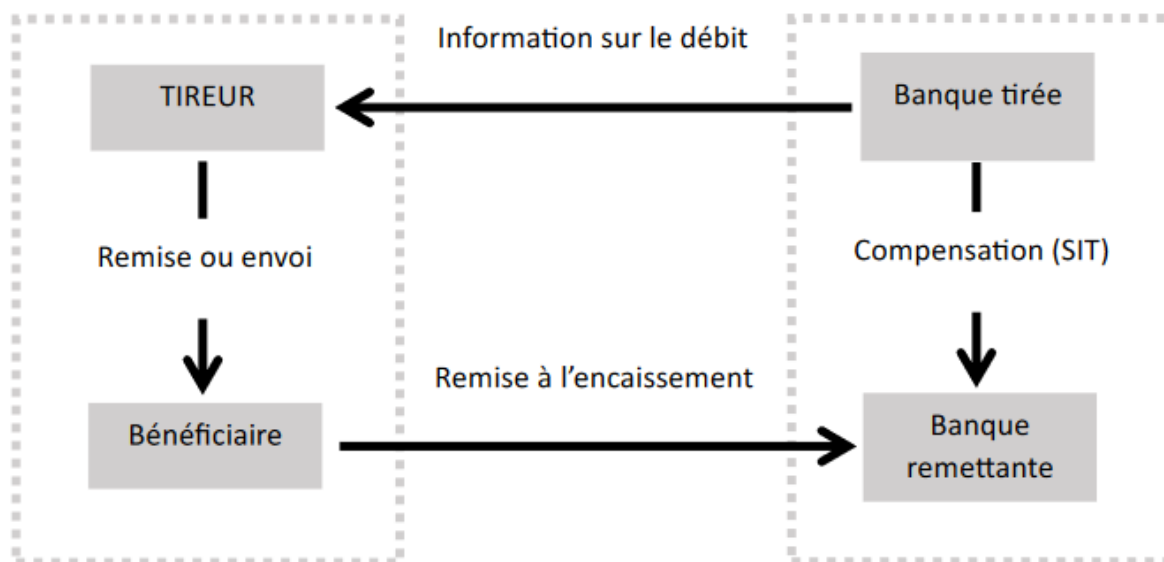


Figure 2: Circuit simplifié du chèque

Source : Régis Bouyala, Le mode de paiement, Edition Revue Banque, 2005, page

2.2.2.2 Le virement**A. Définition**

Selon Rambure.D : « L'ordre de virement émis par le débiteur est adressé à sa banque afin d'effectuer un transfère sur une autre banque ou sur un autre compte de la même banque». ¹¹

Le "Virement" est une technique bancaire par laquelle, par le débit de son compte, le titulaire donne l'ordre à l'établissement bancaire, dépositaire de fonds lui appartenant ou dont il peut disposer, par exemple en qualité de mandataire, de créditer le compte d'une tierce personne. ¹²

Le virement est un moyen de paiement consiste pour l'acheteur à demander à sa banque de payer directement à la banque du vendeur le montant d'une transaction.

Le banquier de l'acheteur réalise alors différents manipulations pour faire parvenir la somme sur le compte désigné.

Lorsqu'une banque doit transférer des fonds à l'étranger, elle le fait généralement par le biais de compensation d'écriture en faveur de la banque étrangère qui se chargera de créditer son client, ce qui évite le transfert de fonds entre les deux pays.

L'argent sera immédiatement disponible sur le compte du vendeur dès que celui-ci en sera avisé par son banquier.

B. Les types de virement

Il existe cinq (5) types de virement :

- **Le virement de compte à compte (virement interne)** : ils concernent les opérations qui se font entre deux comptes tenus dans une même banque;
- **Les virements interbancaires** : se font entre deux comptes tenus dans des différentes banques. Le virement est exécuté dans ce cas par biais de la compensation ;
- **Les virements permanents** : ce sont des opérations cycliques qui interviennent à des dates déterminées ;
- **Le virement inter-sièges** : les opérations traitées ici concernent deux comptes tenus dans deux agences différentes de la même banque ;
- **Les virements postaux** : ce sont des opérations entre deux comptes l'un tenu dans une banque, l'autre au centre des chèques postaux (CCP). ¹³

¹¹ Rambure.D ; page : 56.

¹² Dr Titouche.Rosa "Cours d'économie monétaire", page 27.

¹³ HAMDI Leila& IMOUSSOURA Djamilia, mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques," La modernisation des moyens de paiement», page : 22.

C. Les avantages et inconvénients du virement :

Tableau 2: Les avantages et les inconvénients du virement

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - La rapidité est le premier avantage de virement grâce au système SWIFT ; - Il est peu couteux, simple, et souple ; - L'impossibilité de perte, de vol, ou de falsification puisque il ne s'agit pas d'un support papier ; - La fiabilité, la performance et l'efficacité ; - Il est très sûr s'il est effectué et encaissé avant l'envoi de la marchandise ; - Le transfert à distance très pratique. 	<ul style="list-style-type: none"> - La lenteur des encaissements lors d'un virement par courrier ; - Le risque de change ; - La nécessité d'obtenir les coordonnées bancaires du bénéficiaire.

Source : HAMDI Leila & IMOUSSOURA Djamilia, mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques, " La modernisation des moyens de paiement», page : 22



Figure 3: Circuit simplifié du virement

Source: Régis Bouyala, Le mode de paiement, Edition Revue Banque, 2005, page 25.

2.3 Le prélèvement

Le prélèvement ou avis de virement est identique au virement à ceci près qu'il est émis par le créancier et non par le débiteur.

La décentralisation des ordres initiés par le créancier ou par la banque du débiteur lui confère une grande facilité d'utilisation. Comme il contient tous les éléments informationnels nécessaires à la transaction, il est particulièrement adapté au traitement informatique aussi bien par la banque que par le créancier.

Le débiteur conserve cependant le contrôle des termes de paiement car le prélèvement doit être autorisé par le titulaire du compte.

Techniquement, le prélèvement présente tous les avantages du virement (automatisation du traitement, richesse du contenu informationnel) sans dépendre de l'émission du client comme le chèque ou le virement.¹⁴

Les prélèvements automatiques sont utilisés pour le règlement des quittances d'électricité et de téléphone, pour celui des échéances d'un crédit, et de façon générale, pour les dettes à caractère répétitif.

¹⁴ D.RAMBURE» "Les systèmes de paiement" p : 57

Section 3 : Les moyens de paiement modernes

Avec l'avènement de la technologie numérique, les paiements par cartes, les paiements en ligne, les portefeuilles mobiles et les systèmes de paiement sans contact sont devenus de plus en plus populaires.

Ces moyens de paiement modernes offrent une grande flexibilité, une sécurité renforcée et une rapidité d'exécution, permettant aux individus et aux entreprises de gérer leurs finances de manière plus efficace et plus pratique.

Les moyens de paiement modernes sont désormais une partie intégrante de notre vie quotidienne, facilitant les transactions commerciales et personnelles à travers le monde.

3.1 Les cartes bancaires**3.1.1 Définition de la carte bancaire**

La carte bancaire est un moyen de paiement simple et universel, la carte est un instrument entièrement informatisé dont les coûts de traitement sont faibles. Elle se présente sous la forme d'une carte plastique de taille 4,5 X 8,5 Cm, équipée d'une bande magnétique et /ou d'une puce électronique.

De plus, la carte bancaire est un moyen sûr, rapide et pratique pour effectuer des opérations financières en tout lieu.

Cette dénomination s'applique pour toute carte émise par un établissement bancaire, qui offre deux types de services via ces cartes le retrait d'espèces et le paiement.

La carte bancaire est définie par quatre éléments essentiels :

Un BIN (Bank Identification Number) qui donne l'identité de l'établissement émetteur de la carte ;

- Le nom du titulaire ;
- La date de fin de validité ;
- Le numéro CVV (code de vérification value) ou CVV2 (ce sont les 3 derniers chiffres au verso de la carte).¹⁵

Ces dernières années, les paiements par carte ont connu une croissance, elle est devenue le premier moyen de paiement devant le chèque. Tous les ans, le nombre et le montant des opérations réalisées par carte augmentent fortement.

¹⁵ BENMADANI Sadika Ecole Supérieure d'Economie d'Oran (Algérie) / Revue Etudes Economiques, " Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives " ; page : 792.

3.1.2 Les différents types de cartes bancaires

3.1.2.1 La carte de retrait

La carte de retrait est entièrement conçue pour le retrait d'argent liquide dans les distributeurs de billets ou au niveau des guichets des établissements émetteurs ou affiliés. Elle couvre l'essentiel du territoire national ou international. Les retraits sont plafonnés par son émetteur, c'est-à-dire que l'utilisateur ne pourra dépasser le montant supérieur à celui qui est initialement prévu par semaine ou par mois. La carte de retrait donne également au titulaire de celle-ci de pouvoir consulter en toute quiétude de consulter son compte en banque, les opérations de dépôts et peut être en mesure de commander son chéquier auprès de la banque ou il est domicilié.

Par contre, la carte de retrait ne permet pas le paiement des achats dans les points de vente physiques ou en ligne. Les cartes de retrait interbancaires fonctionnent uniquement sur le réseau de distributeurs de billets.

3.1.2.2 La carte de paiement

La carte de paiement est un moyen de paiement émis par un établissement agréé (établissement de crédit, de paiement, ou de monnaie électronique) qui permet à son titulaire, appelé le porteur de la carte, d'effectuer des opérations de paiement chez les commerçants et/ou en ligne, ainsi que des opérations de retrait d'espèces au distributeur automatique.¹⁶

3.1.2.3 Les cartes de crédit

Les cartes de crédit consistent à accorder au détenteur une facilité de crédit afin d'effectuer l'achat d'un bien ou d'un service. Elle est notamment attribuée par un établissement de crédit dans le cadre d'un programme de fidélité par exemple. La carte de crédit propose un crédit renouvelable au détenteur qui est une réserve d'argent pour effectuer des achats. La réserve d'argent pourra se renouveler et nécessite des remboursements par le biais de mensualités. Des intérêts seront facturés au détenteur.

¹⁶ Site "Banque de France".

3.1.2.4 Les cartes de débit

On dénombre différents types de carte de débit comme les cartes à autorisation systématique et les cartes de débit immédiat et différé.

- **Carte à autorisation systématique** : il s'agit d'une carte de débit qui consistera à interroger le terminal de paiement lors de la réalisation d'une transaction, afin de s'assurer que les fonds sont disponibles sur le détenteur du compte bancaire. Ainsi, la transaction sera validée uniquement si les fonds sont disponibles sur le compte du détenteur. La carte à autorisation systématique autorise également les découverts.
- **Carte de débit immédiat** : la carte de débit immédiat consiste lors d'une transaction ou d'un retrait dans un distributeur automatique de billets, à débiter la somme correspond à la transaction du compte bancaire du détenteur sans délai de carence.
- **Carte de débit différé** : contrairement à la carte de débit immédiat, la carte de débit différé consiste à débiter une somme à une échéance précise, il peut s'agir de la fin du mois par le cumul des différentes opérations réalisées durant le mois en cours ou à horizon de plusieurs jours, après la réalisation de la transaction. On peut comparer le débit différé à une forme de crédit, mais qui sera plus cher que la carte de débit immédiat concernant les frais de fonctionnement.

3.1.2.5 Les cartes bancaires prépayées

Les cartes bancaires prépayées sont des cartes de paiement qui ne sont aucunement reliées à un compte bancaire classique, mais plutôt à un compte de paiement. La carte de bancaire prépayée est généralement disponible à travers une application mobile ou chez un buraliste pour certains établissements de paiement ou de monnaie électronique.¹⁷

¹⁷ <https://gocardless.com/fr/guides/articles/les-differentes-cartes-bancaires/> consulté le: 2 Mai 2025

3.1.3 Les composants d'une carte bancaire(CIB) :

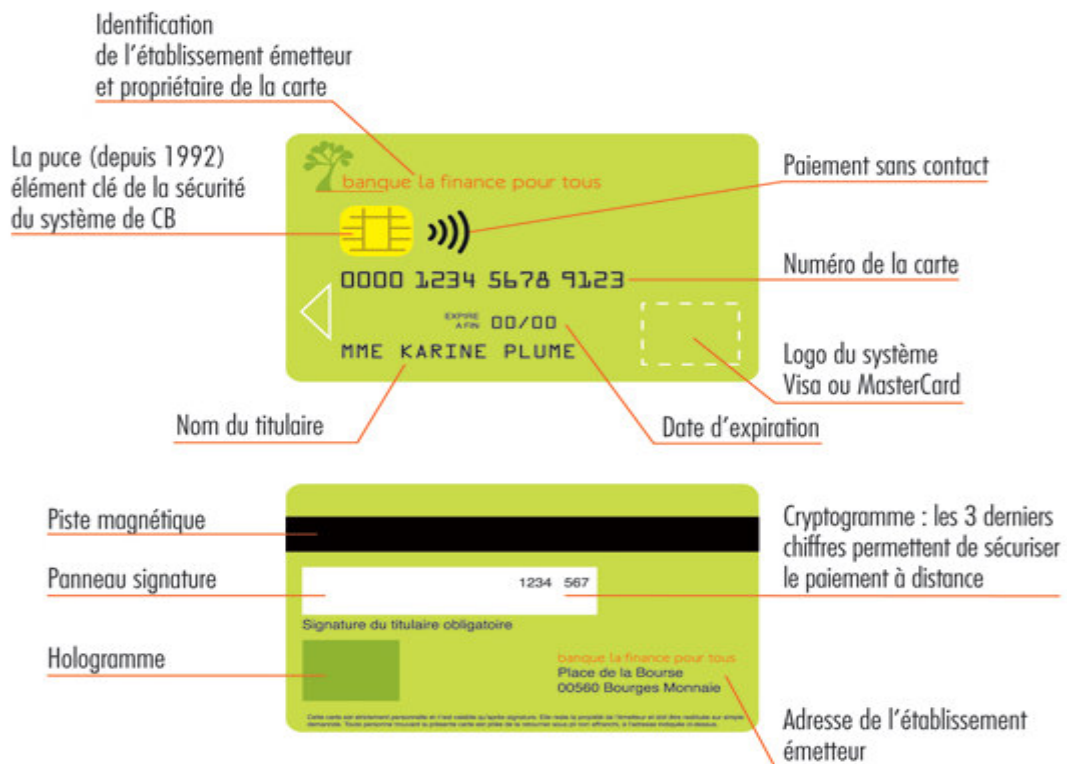


Figure 4: Le schéma suivant illustre les données contenues dans une carte bancaire

Source : <https://www.inc-conso.fr/content/la-carte-banca> consulté le: 23 Avril 2025

3.1.4 Le fonctionnement des systèmes de paiement par carte bancaire

A chaque fois qu'un consommateur utilise sa carte pour une transaction, plusieurs acteurs interviennent dans le processus de traitement. La figure suivante illustre ces principaux acteurs et les relations qui existent entre eux.

- **Le porteur de carte:** est le client titulaire de la carte de paiement. Un numéro de compte principal (PAN) est associé afin d'identifier son compte duquel des montants seront directement débités.
- **L'accepteur de carte :** est la partie acceptant les transactions. Il est soit un marchand de biens ou services ou une sortie de trésorerie d'une banque.
- **La banque émettrice:** est l'institution financière qui émet la carte au porteur, elle doit être membre d'une association de carte et adopter les produits promus par cette association.

- **La banque acquéreuse:** est l'institution financière qui acquiert le paiement relatif à une opération. Elle doit aussi être membre de la même association de carte et adopter ses produits.
- **L'opérateur de carte:** est l'association de carte. Les membres sont les banques émettrices et acquéresses. L'association est chargée d'assurer le service financier pour les porteurs de cartes et les commerçants. Elle est aussi responsable du fonctionnement du réseau interbancaire avec lequel les données relatives aux transactions et à la compensation entre les banques sont échangées.
- **Le réseau interbancaire:** est l'ensemble des équipements qui connectent les différents systèmes d'informations des banques membre de l'association de carte.
- **La chambre de compensation:** « est l'institution qui détient les comptes des émetteurs et des acquéreurs qui sont membres de l'association de carte. Cette institution peut être une banque commerciale sous-traitante ou tout simplement la banque centrale du pays. Elle agit sur les informations de transaction fournie par les émetteurs, acquéreurs et opérateurs par le transfert des fonds appropriés entre leurs comptes. »¹⁸

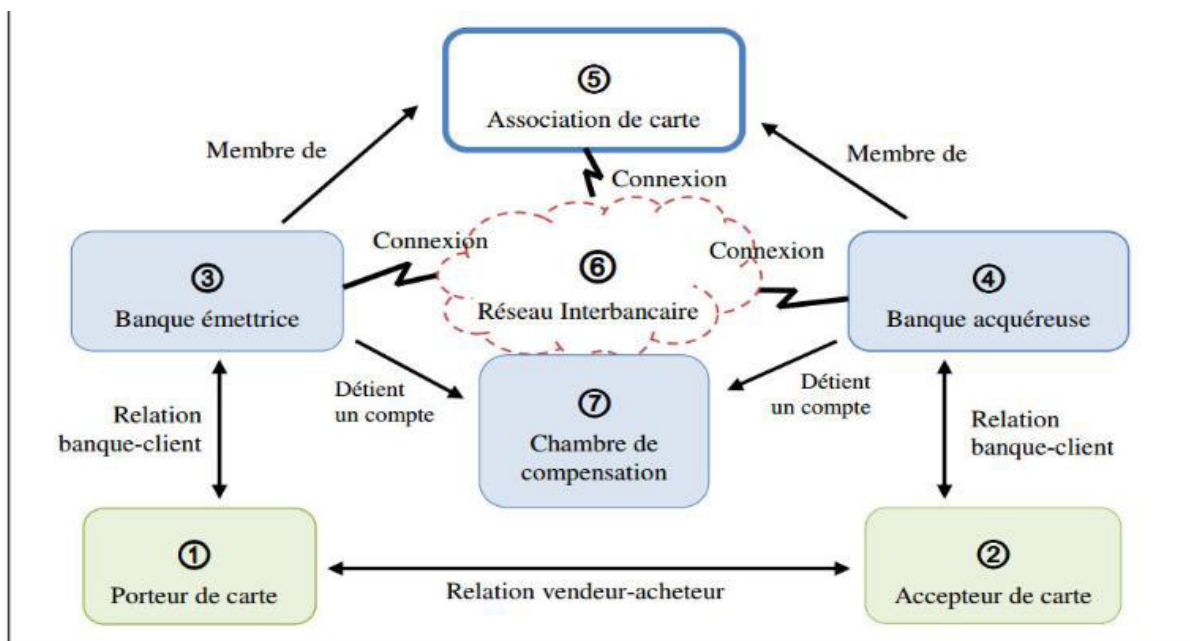


Figure 5: Les intervenants dans une transaction par carte bancaire

Source: MOALI Mokrane, le système de paiement par carte bancaire en Algérie cas de la CIB (carte interbancaire), Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2013, p 25

¹⁸ MOALI Mokrane. P.26

3.1.5 Opportunités et faiblesses du paiement par carte bancaire:

Les cartes bancaires sont un moyen de paiement très utilisé pour régler des achats et remplacer les espèces ou les chèques.

Mais si elles présentent des avantages, elles ont aussi quelques inconvénients. Si on utilise la carte de paiement adroitement, on peut optimiser les avantages et minimiser les inconvénients.

3.1.5.1 Les Opportunités liés à l'utilisation de la carte bancaire

Les Opportunités liées à l'utilisation de la carte bancaire sont:

- Une carte bancaire est pratique, rapide et fiable.
- Vous avez moins d'argent liquide sur vous.
- Vous pouvez l'utiliser pratiquement partout pour payer et il y a toujours un distributeur dans les environs pour retirer de l'argent.
- Si vous la perdez ou si on vous la vole, elle est inutilisable sans le code PIN.
- La carte de crédit est acceptée presque partout, à l'étranger.
- Si vous l'utilisez intelligemment, elle constitue un moyen de paiement aussi sûr qu'une simple carte de banque.
- Vous ne devez pas avoir beaucoup d'argent liquide sur vous.
- Pratique aussi si vous voyagez dans un pays hors de la zone euro.
- Le principal avantage est que vous recevez un crédit pendant une courte période: vous ne devez rembourser qu'après un certain temps.
- Vous recevez un aperçu mensuel.
- En tant qu'utilisateur, vous êtes bien protégé, votre banque suppose que vous utilisez votre carte avec précaution. Exemple: ne communiquez pas votre code PIN et ne l'écrivez nulle part non plus.
- Certaines cartes de crédit protègent vos achats contre le vol, la dégradation, une mauvaise livraison ou l'absence de livraison...
- Le plus souvent, une assurance-voyage l'accompagne aussi.

3.1.5.2 Faiblesses du paiement par carte bancaire

Les cartes bancaires offrent des avantages à leurs utilisateurs, cependant elles présentent des inconvénients tels que les risques de perte ou de vol et les risques de fraude dont les cartes bancaires font fréquemment objet, et le surendettement.

– **Le surendettement:** Le risque de surendettement est lié au comportement du client, En effet, le plus souvent, les chargés de clientèle des banques proposent aux nouveaux clients de prendre des lignes de découvert (dépassement du solde) au moment de l'ouverture des comptes sur chèques. Ces lignes peuvent atteindre dans certains établissements 100% des revenus, ce qui veut dire qu'un client peut consommer en un mois le double de son salaire.

– **Le risque de vol ou de perte:** En cas de perte ou de vol, Pour ce qui est du vol ou de la perte, le titulaire de la carte doit aviser immédiatement (par téléphone, fax ou déclaration écrite) son agence pendant les heures d'ouverture, ou contacter le centre d'opposition du CMI (Centre Monétique Interbancaire) qui est disponible 24h/24 et communiquer les 16 chiffres gravés sur sa carte bancaire.

Par la suite, il doit procéder à une déclaration de perte ou de vol auprès de police.

– **Le risque de fraude et de piratage:** Plus la technologie évolue, plus le risque de piratage augmente. Les fraudeurs ou les pirates procèdent de plusieurs manières pour pirater et falsifier les cartes bancaires, ils profitent de la possible complicité de certains caissiers pour dupliquer les cartes de plusieurs clients, suite à l'utilisation de fameux appareil de paiement TPE en copiant par le biais de la piste magnétique (la bande noire qui se trouve au verso de la carte) toutes les informations concernant le propriétaire, y compris le code d'accès à 4 chiffres.¹⁹

¹⁹ Boukerdine Amir ; mémoire de fin d'étude : " Vers l'Amélioration de La stratégie du E-commerce des services en Algérie" ; Université 8 mai 1945 de Guelma ; page : 7-8.

3.1.6 Mesures de prévention contre les risques liés au paiement par carte bancaire

Au quotidien les données liées à la carte bancaire doivent être protégées par vos soins, Des gestes simples existent pour limiter les risques de fraude sans que ces habitudes ne vous fassent tomber dans la paranoïa voici lesquelles:

- Toujours ranger sa carte bancaire dans un endroit sûr et sécurisé Votre portefeuille et votre sac à main sont vos meilleurs alliés pour gagner la bataille.
- Ne laissez jamais traîner votre carte de paiement et en cas de doute faites immédiatement opposition auprès de votre organisme bancaire.
- Éviter au maximum d'éditer un ticket de caisse dans les endroits où vous serez tenté de les oublier, comme dans un magasin ou la station essence. Quelques fraudeurs aiment se servir des informations que contiennent ses quelques bouts de papier pour s'en servir de manière inadéquate.
- Ne pas conserver d'informations bancaires sur votre téléphone ou tablette.
- En cas de vol ou de perte de votre Smartphone, les codes d'accès bancaires personnels et confidentiels, que vous aurez préféré enregistrer automatiquement, peuvent se retourner contre vous.
- Ne pas hésiter à masquer les informations directement contenues sur votre carte bancaire.²⁰

3.2 Le porte-monnaie électronique

Selon la BRI, un porte-monnaie électronique est « une carte prépayée, rechargeable et polyvalente, transportant des unités électroniques de paiement pour les paiements de proximité ou de faibles montants ». Ce moyen de paiement peut se substituer à d'autres formes de monnaie au gré du porteur. Les portes monnaie électroniques ont ainsi des relevés électroniques ambulants des fonds dont dispose le porteur.²¹

Le porte-monnaie électronique (PME) repose sur l'utilisation du microprocesseur d'une carte, sur lequel sont enregistrés des signes électroniques représentant un pouvoir d'achat transférable à un nombre élevé de bénéficiaires potentiels, a pour objet l'automatisation des paiements de petits montants dans le commerce de proximité par le biais d'une carte à microprocesseur chargée de valeurs électroniques réelles qui peuvent être transférées directement entre les agents économiques. Ce nouvel instrument de paiement est conçu

²⁰ Boukerdine Amir ; mémoire de fin d'étude : " Vers l'Amélioration de La stratégie du E-commerce des services en Algérie" ; Université 8 mai 1945 de Guelma ; page : 9.

²¹ Abra Sanaa " la banque et la monnaie électronique" Master, spécialisé p : 15

comme un substitut des pièces et des billets de banque et vise à réduire les coûts de collecte et de stockage des monnaies divisionnaires. Les applications directes de ce nouvel instrument de paiement concernent les distributeurs automatiques, les horodateurs, les péages, les publiphones, etc.

Parmi les principales caractéristiques de porte-monnaie électronique, nous distinguons:

- L'absence d'intermédiaire assure un degré d'anonymat total : identité de porteur, numéro de carte, type de transaction ;
- Ce nouvel instrument de paiement est connu comme un substitut des pièces et des billets de la banque ;
- Instrument de paiement autonome, vise à réduire les coûts de collecte et de stockage de la monnaie divisionnaire ;
- PME est chargé des valeurs électronique permet à son détenteur à régler directement la dette qu'il a contracté à l'aide d'un transfère immédiate de ces valeur.²²

3.2.1 Principe de fonctionnement du PME

Le principe de fonctionnement du PME précise l'idée d'élargissement du champ d'utilisation de la carte prépayé mono prestataire.

En effet, les premières applications pratiques de cartes à microprocesseur prépayées ont été le fait de prestataires uniques. Ces instruments de paiement utilisables auprès d'un seul prestataire opérant dans un réseau fermé, contrôlé et sont assimilables à des bons d'achat ou des jetons téléphoniques. Mais dès lors que des cartes sont émises pour être acceptées dans de nombreux commerces, la carte prépayée devient porte-monnaie électronique, permettant ainsi à son porteur d'agir dans un système dit ouvert, en lui offrant la possibilité de s'abandonner du prix d'un bien et /ou service donné auprès de tout offreur affilié au réseau de l'émetteur.

Le système du porte-monnaie électronique fonctionnerait alors, de la façon suivante :

- La carte est créditée d'une certaine valeur monétaire, représentée par des unités monétaires électroniques, contre le débit du compte du client. Lors du règlement d'une transaction commerciale, les unités monétaires en question sont déduites de la carte et transférées directement, en mode offline, vers la borne électronique du point de vente du commerçant.
- La validation du paiement se faisant uniquement par le numéro d'identification personnel du client, aucune vérification d'identité ou de signature n'est nécessaire. Par la

²² Ben Hamou Eldjia&Djerrou Kahina, mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de master ;"Les nouveaux moyens de paiement : De la carte bancaire au porte-monnaie électronique", page : 70.

suite, le commerçant pourrait échanger en mode on-line, auprès de son banquier, les unités monétaires électroniques accumulées dans la borne contre de la monnaie scripturale.

– Une fois le porte-monnaie électronique épuisé, son porteur a la possibilité de le recharger soit via un terminal spécialisé contre paiement en liquide, soit à partir d'un (DAB-GAB) contre une carte de paiement.²³

3.2.2 Les acteurs de PME

Les acteurs principaux de PME, sont à nombre cinq (05) :

3.2.2.1 Le porteur: doté d'une carte à puce utilisable à la fois pour les fonctions de chargement et de paiement.

3.2.2.2 L'opérateur de chargement: il peut être une banque ou un agent bancaire dont le rôle est de :

- Transférer la valeur électronique dans le PME;
- Collecter l'équivalent de la valeur ainsi transmise ou porte-monnaie électronique ;
- Informer la banque émettrice du montant ;
- Créditer la banque émettrice de l'équivalent de la valeur électronique chargé ;
- Informer le porteur que l'opération est réalisée.

3.2.2.3 La banque émettrice

Elle assure les fonctions suivantes :

- Créditer le flux de l'aide de la contrepartie de la valeur électronique qu'elle est, elle-même chargée d'émettre;
- Accepter et assurer les responsabilités de la valeur électronique qu'elle émet ;
- Certifier le porteur de chargement et matériels de chargement correspondants ;
- Contrôle de la création de la valeur électronique ;
- La garantie au porteur que le remboursement de la valeur électronique émise par ses soins sera effectué aux conditions initiale d'émission ;
- Assurer le remboursement de la valeur collecté.

3.2.2.4 La banque acquéreur

Elle permet la réalisation des fonctions suivantes :

- Recevoir de l'opération technique d'acquisition l'information relative à la valeur électronique collectée par chaque commerçant ;

²³ Ben Hamou Eldjia&Djerrou Kahina, mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de master ; "Les nouveaux moyens de paiement : De la carte bancaire au porte-monnaie électronique", page : 71.

- Présenter les créances à la banque émettrice pour remboursement ;
- Créditer les commerçants ;
- Assurer que le commerçant sera payé pour la valeur électronique collectée.

3.2.2.5 L'accepteur

C'est un commerçant qui vend des biens et services en contrepartie de la valeur électronique via un matériel d'acceptation qu'est le terminal de paiement électronique.²⁴

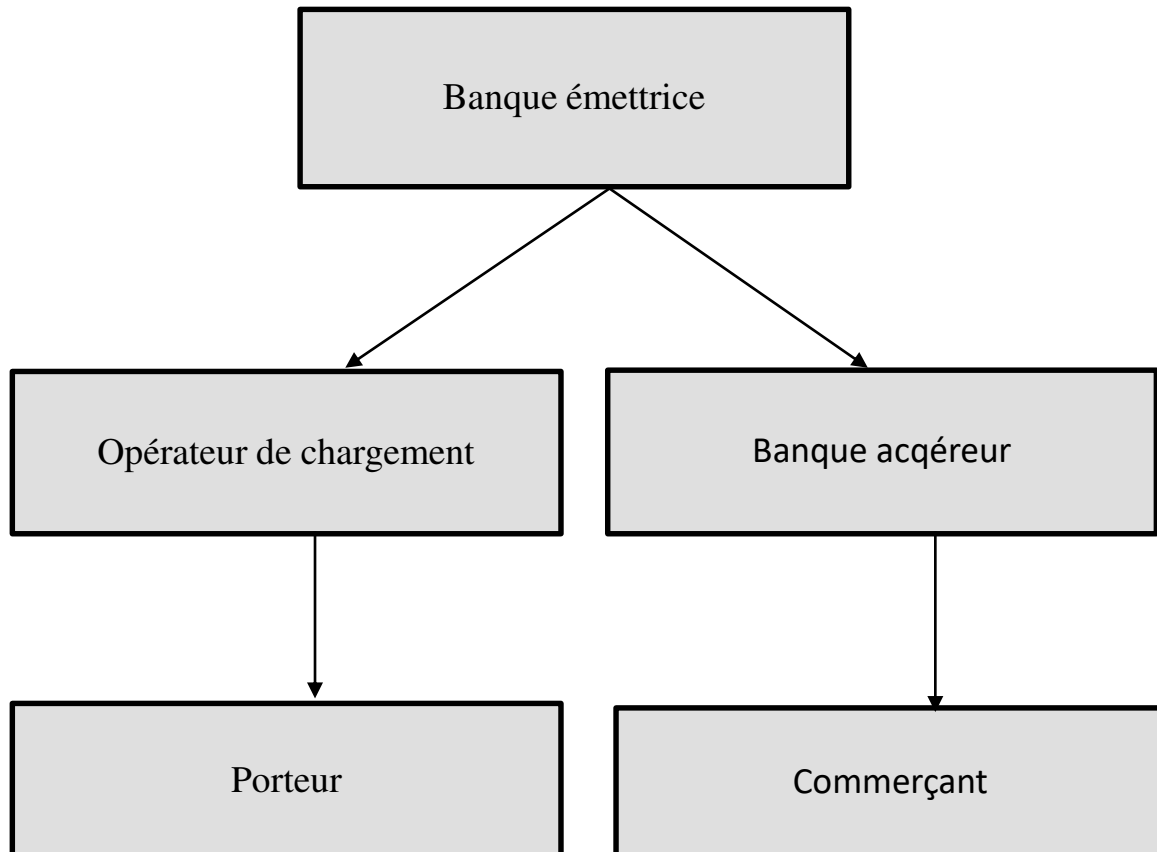


Figure 6: Les flux financiers de porte-monnaie électronique entre les différents acteurs

Source : H.Jacquet «porte-monnaie électronique" Revue n119 Paris 1999

²⁴ Ben Hamou Eldjia&Djerrou Kahina, mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de master ;"Les nouveaux moyens de paiement : De la carte bancaire au porte-monnaie électronique", page : 72.

3.2.3 Les avantages et les inconvénients du PME

3.2.3.1 Les avantages

L'avantage principal du PME pour les consommateurs est son côté pratique.

L'utilisation de ce dernier pour le règlement des achats de petits montants tels que les journaux, réduit considérablement le problème de petite monnaie tout en permettant l'accélération des transactions.

Du plus, le PME, contrairement au chèque ou aux cartes de paiement pour les paiements de petits montants, fonctionne indépendamment du compte bancaire ce qui offre au porteur l'avantage de la confidentialité dans les opérations.

Ainsi, le PME permet pour les commerçants, un gain de temps et d'argent dans les opérations.

En effet, le PME permet de réduire les risques de vol, développé des nouveaux marchés, de faciliter la collecte de données de marché. Pour les émetteurs de PME, ce dernier leur permet de diminuer les coûts de gestion de la monnaie manuelle, de combattre les fraudes et de bénéficier de nouvelles sources de revenus.

3.2.3.2 Les inconvénients

- Le problème de défaillance technique des terminaux de paiement ou des cartes elles-mêmes ;
- Proposer de faibles montants à payer ou à échanger et obliger les utilisateurs à se déplacer pour le recharger ;
- Le coût d'utilisation du système devra demeurer inférieur aux coûts des systèmes de paiements actuels ;
- Malgré une concurrence en hausse, beaucoup des sites commerciaux se limitent toujours à accepter un seul porte-monnaie électronique.
- Toujours à accepter un seul porte-monnaie électronique²⁵

²⁵ Ben Hamou Eldjia & Djerrou Kahina, mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de master ; "Les nouveaux moyens de paiement : De la carte bancaire au porte-monnaie électronique", page : 80.

3.3 Le porte-monnaie virtuel

3.3.1 Définition du PMV

Le porte-monnaie virtuel est l'équivalent du porte-monnaie sur internet dans la mesure où tous comme ce deniers, le débit en compte intervient postérieurement à la transaction. Il en est par contre différencier par l'absence e support physique d'où le caractère virtuel, et correspond à des logiciels qui permettent d'effectuer des paiements sur les réseaux ouverts (internet) dans ce cas, la réserve de fonds préalablement constituée, n'est matérialisée et stockée dans une mémoire informatique(c'est-à-dire le risque de micro-ordinateur type « software » d'un client) ou mieux encore sur le serveur de l'autorité bancaire responsable de la galerie commerciale du monde pseudo réel du domaine.

La relation de personne à personne n'existe plus, il s'agit d'une relation d'une personne à un serveur, dans laquelle la personne (client) doit avoir entièrement confiance.

Par conséquent, la notion de confiance est très forte dans la mise en œuvre et le fonctionnement du porte-monnaie virtuel.

Les opérations de consommations effectuées sont immédiates mais il existe une possibilité d'un paiement différé comme le cas avec la carte bancaire mateurs que pour les commerçants.²⁶

3.3.2 Principe de fonctionnement du porte-monnaie virtuel

Le porte-monnaie virtuel contient une monnaie électronique portant la signature numérique de l'établissement émetteur, qui a utilisé à cette fin une clé de cryptage confidentielle.

Au moyen d'internet et à partir de son ordinateur personnel, l'utilisateur demande de la monnaie électronique en entrant en communication avec sa banque en certifiant qu'il est le titulaire de compte, en li présentant les informations confidentielles.

Une fois cela est fait, l'utilisateur présent à sa banque « virtuelle » sa demande, à l'aide d'une clé cryptage aléatoire, il émet un billet virtuel dans une enveloppe numérique protégée.

La banque « appose » sa signature numérique authentifiant ainsi la monnaie électronique pour le bénéficiaire éventuel et l'utilisateur reçoit la confirmation.

L'utilisateur peut, alors télécharger la monnaie électronique de sa carte intelligente à l'aide d'un périphérique semblable à un guichet automatique, ou bien il peut transférer ou dépenser cette monnaie sur internet avec d'autre cyber-clients de la banque virtuelle, comme il le fera pour un message transmis par courrier électronique.

²⁶ ARKOUB Lamia& RAHMANI Kahina ;" Les nouveaux moyens de paiements électroniques à l'international" En vue de l'obtention du diplôme de Master Finance et Commerce International ; page : 30.

Les bénéficiaires n'ont qu'à mémoriser la monnaie électronique, et à ajouter un moyen de leur ordinateur le code d'identification de leur compte ; ils peuvent alors télécharger dans une « carte intelligente » ou la transférer dans leur compte bancaire.

D'après son fonctionnement, le porte-monnaie virtuel paraît très intéressant et très efficace puisqu'il permet pour les clients d'effectuer des paiements de toutes sommes, petit ou gros à domicile à toute heure sans avoir à se déplacer contrairement au porte-monnaie électronique qui se réalise pour les faibles montants.²⁷

3.3.3 Les avantages et les inconvénients du porte-monnaie virtuel

3.3.3.1 Les avantages

A. Pour les consommateurs

Le porte-monnaie virtuel permet au consommateur de :

- Effectuer des paiements de petits ou gros montant à domicile et à toutes heures sans avoir à se déplacer ;
- Effectuer des achats spontanés ;
- Favoriser la mise en rapport direct entre clients et fournisseurs ;
- Mettre sur le marché des produits électroniques (le « e-Product »).

B. Pour les commerçants

Le porte-monnaie virtuel permet aux commerçants :

- De faibles coûts de télécommunications ;
- De faire connaître leur société ;
- D'élargir la cible de clientèle pour vendre au niveau mondiale ;
- De vendre des produits qui n'étaient pas viables économiquement auparavant ;
- D'exporter plus efficacement des produits nationaux ;
- De prendre en compte des commandes rapidement ;
- De réduire le coût de distribution, qui dans le mode traditionnels ;
- De développer le commerce électronique.

²⁷ ARKOUB Lamia & RAHMANI Kahina ; " Les nouveaux moyens de paiements électroniques à l'international" En vue de l'obtention du diplôme de Master Finance et Commerce International ; page : 31.

3.3.3.2 Les inconvénients du porte-monnaie virtuel

- **Risque de sécurité** : Piratage, vol d'information de paiement...
- **Risque de fraude** : Fraude aux transactions, usurpation d'identité...
- **Problème de confidentialité** : Collecte et utilisation des données personnelles...
- **Problème de comptabilité** : Incompatibilité avec certains appareils ou systèmes d'exploitation...
- **Dépendance à la technologie** : Nécessité d'avoir un accès à internet et à un appareil mobile...
- **Frais de transaction** : Frais potentiels pour les transactions, les retraits...
- **Difficultés de remboursement** : Difficultés pour obtenir des remboursements en cas de problème...

3.4 L'E-Banking

3.4.1 Définition de L'E-Banking

L'E-Banking est un terme utilisé pour désigner le nouveau système bancaire, il représente une livraison automatisée de produits et de services bancaires –nouveaux et traditionnels- directement aux clients grâce à des canaux de communication électroniques et interactifs. C'est un service qui offre aux clients la possibilité d'accéder à leurs comptes, d'exécuter des transactions et d'obtenir des informations sur les produits et services financiers via un réseau public ou privé, y compris Internet.

Pour (Ndlovu & Sigola, 2013) l'E-Banking se réfère à la fourniture de produits et de services bancaires de détail et de petite valeur par voie électronique. La banque électronique est la fourniture de services financiers et de marchés utilisant la communication électronique et le calcul. Aujourd'hui, les banques passent à la distribution multi canal de services financiers dans des plates-formes hybrides.

Le terme « E-Banking » en anglais, ou la banque électronique aussi appelée « E-banque», peut être défini comme étant « un ensemble de logiciels ou de programmes édités par une banque et/ou un fournisseur de progiciels permettant de télétransmettre des informations et des ordres sécurisés entre les postes informatiques de l'entreprise et ceux de la banque ».

Donc, la banque électronique représente un ensemble d'opérations bancaires informatisées.²⁸

²⁸ CHAREF Leila L'E-Banking en Algérie

3.4.2 Les formes de l'E-Banking

La technologie bancaire électronique représente une variété de services différents, allant des services communs de guichets automatiques et du dépôt direct au paiement automatique des factures et des transferts électroniques de fonds. Grâce aux TIC et au développement d'Internet, de nouveaux produits et canaux de distribution des services de l'E-Banking sont apparues au fil des années, comme les ATM, téléphone Banking, Home Banking, POS machine, Transfer de Fonds Electronique EFT, cartes de crédit, kiosk Banking, mobile Banking, Internet Banking, banque virtuelle, etc.

3.4.2.1 L'automate de banque (Automated Teller Machine- ATM)

Aussi appelé guichet automatique, il constitue une sorte de chambre forte miniature puisqu'il est régulièrement chargé en argent liquide contenu dans des cassettes scellés par du personnel appartenant généralement à la banque dont il dépend. L'ATM représente une pièce maitresse, c'est une machine électronique qui permet aux clients d'obtenir des espèces, de faire des dépôts, de virer des fonds d'un compte à un autre, de vérifier soldes et historiques, etc.

L'automate de banque présente plusieurs avantages :

- D'être utilisable vingt quatre heures sur vingt quatre, sept jours sur sept
- leurs coût est faible, ce qui permet aux banques de les installer en front d'agence ;
- le coût de la transaction est relativement faible et très avantageux par le client
- il est facile d'obtenir des devises étrangères d'un automate en dehors de son propre pays.
- En outre, les transactions par automate sont tellement moins coûteuses pour les banques, que celles-ci préfèrent réduire les guichetiers.

3.4.2.2 Le Téléphone Banking: (T-Banking, la banque par téléphone)

Le Téléphone Banking ressemble à la banque en ligne (online Banking) sauf que les transactions sont faites par le biais du téléphone. Le T-Banking permet d'accéder aux comptes 24 heures par jour, 365 jours par an. La plupart des opérations quotidiennes peuvent être effectuées par téléphone après avoir répondu à de simples questions de sécurité pour permettre d'accéder au compte.

Parmi les avantages du Téléphone Banking :

- Obtenir le solde du compte ;
- Paiement des factures ;
- Transfert de fonds à d'autres banques ;
- La mise en place ;
- modification, ou annulation des ordres de paiement ;
- Demande de relevé bancaire ;
- Notification
- de changement d'adresse du titulaire du compte ;
- Déclaration de perte/ ou vol de cartes bancaires.

3.4.2.3 Le Home Banking, Banque à Domicile

Il s'agit pour la banque de mettre à disposition un certain nombre de services bancaires « par l'utilisation du Home Banking on peut effectuer des transactions bancaires au moyen d'un ordinateur à la maison lié à l'ordinateur d'une banque via Internet (E-Banking) ou par le biais d'un téléphone relié à un centre d'appel, ou à un système informatisé ». Ce qui permet au titulaire du compte d'effectuer certaines opérations-vérification du compte, ou transferts de sommes entre comptes à tout moment de la journée ou de nuit sans quitter la maison ou le bureau bien que les transferts réguliers (comme les débits directs) peuvent être effectués, le paiement ou l'émission de chèques n'est pas possible dans le cas du home Banking.

3.4.2.4 L'Internet Banking (Online Banking, banque en ligne)

Le terme E-Banking est souvent utilisé de manière interchangeable avec les services bancaires en ligne. Ils définissent les services bancaires en ligne comme un portail Internet par lequel les clients peuvent utiliser différents types de services bancaires, allant du paiement des factures à l'investissement. Le site Web d'une banque n'offrant que des informations sans possibilité de mener une transaction n'est pas qualifié de banque en ligne.

3.4.2.5 Le Mobile Banking (M-Banking)

Le Mobile Banking se réfère à mettre à disposition du client des services bancaires et financiers à l'aide de dispositifs de télécommunications mobiles. L'ensemble des services offerts peut comprendre des installations pour effectuer des transactions bancaires et boursières, pour administrer les comptes et d'accéder à des informations personnalisées, tels que le paiement et transferts et l'investissement (services de gestion du portefeuille, prix des actions, etc.)

Les services bancaires mobiles (M-Banking) sont le plus souvent effectués par SMS (Short Message Services) ou par l'Internet mobile, ce qui représente une opportunité pour les banques de conserver leurs clients existants pro-technologie, et d'attirer au même temps des clients potentiels.

Le M-Banking est l'une des applications de commerce mobile à valeur ajoutée et peut être populaire en raison de sa fonction de connexion permanente et l'option de miser virtuellement à tout moment et n'importe où.

3.4.2.6 La Banque virtuelle, La banque Internet (Virtual Bank)

Selon Kass (1994), le Virtuel Banking aussi appelé e-Banking a commencé avec l'utilisation des guichets automatiques (ATM). D'autres auteurs, tels ; Talmor (1995), Mahoney (1994) et Sraeel (1995), considèrent le téléphone Banking et le Home-Banking comme autres formes du Virtuel Banking. Ce dernier terme ne doit pas être confondu avec le terme « Virtual Bank », ou « banque virtuelle » qui veut dire « banque sans guichet physique » ou « Non-Branch-Bank ».

La banque virtuelle est une banque purement internet sans guichet physique, dont la relation avec l'internaute est uniquement électronique.

3.4.3 Avantages et limites de L'E-Banking

Le développement de l'E-Banking pourrait en fait accroître la concurrence dans le marché bancaire, et diminuer les coûts d'exploitation des banques. Le E-Banking offre donc une alternative peu coûteuse afin d'élargir la part client des banques, qui l'utilisent pour mettre à disposition des clients des services variés. Plusieurs banques aujourd'hui possèdent leur site web, et offrent leurs services par Internet, téléphone, aussi par cartes bancaires.

Malgré ces avantages, l'E-Banking présente quelques limites, la principale étant le problème de sécurité en matière de procédures prudentielles vis-à-vis de la clientèle en général, et d'identification du client en particulier.

En effet, comme l'a notait le comité de Bâle en Octobre 2001 sur le contrôle bancaire : « La nature de la banque électronique, qui n'implique aucun contrat des transactions, crée inévitablement des difficultés en matière d'identification du client et de vérification ». Aussi, la banque électronique présente le risque de créer de fausses représentations que le conseiller devra décrypter et corriger.

En définitive, les environnements bancaires numériques n'affectent pas seulement les caractéristiques opératoires et cognitives des utilisateurs, mais interviennent aussi sur d'autres aspects relevant des dimensions sociales de la relation avec le conseiller bancaire.²⁹

3.5 Le paiement mobile (M-paiement)

Le paiement mobile ou m-paiement correspond aux paiements pour lesquels le mobile est utilisé pour initier ou confirmer le paiement, il trouve aujourd'hui son actualité dans de nombreux usages de paiement» transfert d'argent, règlement de factures, paiement en magasin, paiement à distance...»

Cette définition exclut le concept de paiement sans contact qui ne fera pas objet de l'étude dans le présent papier :

Le paiement sans contact «via carte de paiement» apporte une nuance qui réside dans le fait que certains paiements sans contact ne sont pas uniquement le fait de téléphones mobiles mais de cartes bancaires intégrant une technologie sans contact.

3.5.1 Les façons de m-paiement

Il y a trois principales façons de lancer un paiement sur un appareil mobile :

- SMS ou USSD "unstructured supplementary service", ou un message est envoyé par l'utilisateur via le réseau de téléphone mobile pour lancer le paiement, ces types de systèmes sont plus communément utilisés pour les paiements de transfert d'argent à distance.
- Internet mobile : dans ce cas ; le dispositif mobile fournit un moyen d'accès à internet, les paiements via cette interface de transaction sont similaires aux transactions effectuées à partir d'un ordinateur personnel, mais les services du site (les services bancaires par internet) peuvent être adaptés pour les rendre plus propices grâce à la fourniture d'une application.
- Contact ou Near Field Communication «NFC» ou un appareil mobile activé avec la proximité d'une NFC terminal et transmet les informations de paiement en utilisant des fréquences radio. La communication entre les appareils peut offrir la même base de fonctionnalité comme un crédit ou un débit sans contact de carte ou une interaction plus complexe pour permettre des services supplémentaires à fournir.³⁰

²⁹ CHAREF Leila L'E-Banking en Algérie " L'E-Banking en Algérie"

³⁰ Pr. Khemissi CHIHA- Professeur, Rabab DAHIA- Doctorante université Alger 3"LE M-PAIEMENT L'ALGERIE EST-ELLE PRETE ? "

3.5.2 Les avantages du paiement mobile

- Possibilité de réaliser des ventes n'importe où dans la boutique. Un vendeur peut par exemple encaisser un client sans que celui-ci n'ait à faire la queue jusqu'à la caisse.
- Le système de paiement fournit des informations sur les produits que vous encaissez. Grâce à cela, vous pouvez consulter les informations et caractéristiques d'un produit et les utiliser lors de votre argumentaire de vente, ou répondre facilement aux questions de votre client.
- Les tickets de caisse peuvent être envoyés par email ou bien imprimés à la demande des clients. Là aussi, les tickets de caisse générés par un système de paiement mobile peuvent faire apparaître des informations très détaillées sur le produit acheté.
- Grâce au terminal de paiement mobile, les informations de vos clients peuvent être sauvegardées dans un dossier et utilisées dans le cadre de futures campagnes publicitaires par exemple.
- Le paiement mobile offre une rapidité de paiement incomparable : saisie des données, autorisations de paiement par carte et impressions de tickets se font bien plus rapidement qu'avec une caisse enregistreuse traditionnelle.
- Les systèmes de paiement mobile peuvent s'adapter aux particularités de différents secteurs d'activité.
- Le système de paiement mobile sur tablette permet un gain de place considérable par rapport à d'autres systèmes.
- Le paiement mobile est complètement gratuit pour le client.

3.5.3 Les inconvénients de paiement mobile

Quelques inconvénients paiement mobile viennent néanmoins :

- Le système de paiement mobile peut ne pas s'adapter à toutes les entreprises.
- Si vous n'avez plus de batterie sur votre Smartphone, il vous sera impossible d'utiliser le terminal de paiement.
- En cas de changement d'opérateur de téléphonie mobile, il est possible que des coûts supplémentaires s'ajoutent.³¹

³¹ <https://www.mba-ks.com/les-avantages-et-inconvenients-du-paiement-mobile-pour-les-petites-entreprises/>
consulté le:23 Avril 2025

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons vu comment les moyens de paiement ont évolué avec le temps, passant de la monnaie fiduciaire et scripturale à des formes plus modernes comme la carte bancaire, le porte-monnaie électronique ou encore le paiement en ligne. Cette évolution est rendue possible grâce aux progrès de la technologie, notamment dans le domaine de la monétique.

La monétique permet aujourd'hui de faciliter les opérations bancaires, de sécuriser les paiements, de gagner du temps et de réduire l'utilisation de l'argent liquide. Elle joue un rôle important dans la modernisation du système bancaire et dans l'amélioration des services offerts aux clients.

Cependant, malgré ses nombreux avantages, la monétique présente aussi des limites comme le coût élevé de son installation, les risques de fraude ou encore les difficultés d'adoption dans certaines régions. Il est donc important de continuer à sensibiliser les utilisateurs et à renforcer la sécurité de ces systèmes.

Dans le prochain chapitre, nous allons nous intéresser à l'évolution de ces moyens de paiement en Algérie, et voir comment le pays développe son infrastructure bancaire pour suivre cette tendance mondiale.

Chapitre II:
L'évolution des instruments
de paiement électronique en
Algérie

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

Introduction

Les instruments de paiement scripturaux occupent une place essentielle dans le fonctionnement du système économique moderne. Ils permettent la réalisation d'opérations financières sans circulation physique de monnaie fiduciaire, contribuant ainsi à la sécurisation et à la fluidité des échanges.

En Algérie, leur usage s'est développé progressivement sous l'effet des réformes bancaires, de l'évolution réglementaire et des efforts de modernisation du secteur financier.

Dans ce chapitre, nous allons examiner les réformes monétique en Algérie puis, le développement de l'infrastructure du système bancaire algérien et au final nous allons parler sur les différents moyens électroniques en Algérie.

Donc, quelles sont les principales réformes engagées en Algérie pour moderniser le secteur de la monétique ? Et comment l'infrastructure du système bancaire algérien a-t-elle évolué pour accompagner cette modernisation ? Et quels sont les différents moyens de paiement électroniques actuellement disponibles en Algérie ?

Section01: La monétique en Algérie

L'Algérie s'est engagée depuis plus de vingtaines d'années dans un programme de réformes bancaires visant la modernisation et l'initiation de nouveaux moyens de paiement.

Les banques algériennes ont engagé des efforts soutenus dont le but est la modernisation des méthodes d'intervention ainsi que la diversification de produits bancaires. Ces réformes ont pour objectif la mise en place de l'e-paiement concrétisé par un partenariat entre plusieurs banques soldées par la création de la Société d'Automatisation des transactions Interbancaires et de la Monétique (SATIM). A souligner que la première expérience de l'Algérie dans le domaine de la monétique remonte à 1975 avec l'installation de deux distributeurs de billet qui ont été opérationnels pendant une très courte durée.¹

1.1 Historique des réformes monétiques en Algérie

Les réformes économiques prise depuis les années 1990 ont engendré de profondes mutations, qui ont permis l'émergence de la monétique dans le secteur bancaire Algérien. L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes, dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975. D'autres tentatives faites par la suite sont restées au stade expérimental, juste quelques projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience du :

- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant;
- La BADR qui a tenté de développer la monétique à travers une carte pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR;
- La BEA qui a mis en place une carte monétique spéciale pour l'achat de carburant auprès des stations de services Naftal en remplacement des bons d'essence;
- Algérie poste occupe une place privilégiée, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB de son réseau².

Nous allons citer quelques principales étapes qui caractérisent le développement de la monétique en Algérie:³

¹ (LAZREG, 2009).

² (LAZREG & GOUDIH, 2016)

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

1.1.1 Création de La SATIM

L'année 1995 a marqué la création de l'unique opérateur monétique en Algérie, la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétiques (SATIM), cette dernière est une filiale de 07 Banques Algériennes BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, ALBARAKA et de l'institution des assurances CNMA. Actuellement La SATIM réuni 19 adhérents dans son réseau monétique interbancaire, se composant de 18 banques dont 06 banques publiques et 12 banques privées ainsi l'Algérie Poste.

La SATIM a pour missions :

- Œuvrer au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique;
- Mise en place et gestion de la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie;
- Participation à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition;
- Accompagnement des banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques;
- Personnalisation des chèques et des cartes de paiement et de retrait d'espèces;
- Mise en œuvre de l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes à savoir la maîtrise des technologies, l'automatisation des procédures, la rapidité des transactions, l'économie des flux financiers, etc.⁴

1.1.1.1 Les avantages liés aux fonctionnalités

- Interbancaire totale (Banques et Algérie poste);
- Disponibilité du service (système opérationnel 24/24 et 7/7);
- Disponibilité de l'argent à tout moment;
- Diminution de la circulation du cash;
- Elimination du risque d'encaissement de faux billets;
- Diminution du risque de vol ou de perte de liasse d'argent.⁵

³Refafa Brahim, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, (Algérie), page : 299.

⁴Refafa Brahim, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, (Algérie), page : 299/300.

⁵Boukerdine Amir (mémoire de fin d'étude ; université 8mai1945 de Guelma "vers l'amélioration de la stratégie du e-commerce des services en Algérie" ; page : 19.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

1.1.2 Lancement du Réseau Monétique Interbancaire (RMI)

Le réseau monétique interbancaire est lancé par la SATIM, opérationnel depuis 1997 il permet aux banques nationales ou étrangères, privées ou publiques d'offrir à l'ensemble de leurs clients des services de retrait et de paiement. Il est constitué d'un système central de guichet automatique de banque, distributeurs automatiques de billets et terminaux de paiement électronique utilisés pour les services bancaires⁶.

L'infrastructure du réseau RMI relie les systèmes d'information des banques affiliées. Ses principales fonctions sont:

- Collecte et traitement d'information liée aux réseaux et cartes bancaires;
- Suivre les évolutions technologiques concernant les opérations d'e- paiement dans le monde;
- Assurer la coordination entre les banques, l'amélioration l'immunité sécuritaire de sécurité et la fluidité des opérations;
- Le RMI offre aux Banques adhérentes la possibilité d'intégrer les distributeurs automatiques dans leurs systèmes de service;
- La possibilité d'intégrer les TPE.⁷

1.1.2.1 Les composantes du RMI

Le RMI se compose de deux parties:

- **Le serveur SATIM:** il gère en permanence le RMI (7j/7 et 24h/24) et le connecte aux parcs DAB/GAB. Comme il assure dans un temps réduit le traitement des opérations de retrait.
- **Les DAB:** ils distribuent les billets de banque suite à la demande du porteur de la carte et après la délivrance de l'autorisation de retrait par le serveur SATIM, la vérification du code secret et du montant de retrait demandé.

⁶ (Mansouri&Tounsadi, 2021) ; page : 432.

⁷ LAMINE Nasr-Eddine et CHERCHEM Mohamed 02 (Université Oran 2, Algérie (Université Oran 2, Algérie) ""L'E-Paiement en Algérie : état des lieux et perspectives de développement", page : 182.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

1.1.2.2 Le rôle du RMI

Le Réseau Monétique Interbancaire (RMI) a pour rôle de:

- Préparer et transférer les flux financiers destinés au pré compensation des transactions DAB;
- Intégrer des DAB propres à la banque adhérente;
- Garantir le traitement des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes;
- Assurer l'interbancaire des transactions de paiement et de retrait effectués sur le système RMI pour tous les porteurs de cartes des banques adhérentes.

1.1.2.3 Les avantages du Réseau Monétique Interbancaire (RMI)

- L'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des adhérents;
- La mise à disposition de DAB par le RMI aux Banques adhérentes;
- L'intégration au RMI de DAB propre à la Banque adhérente;
- L'intégration de terminaux de paiement électronique (TPE);
- L'intégration du système monétique des banques qui en possède;
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB;
- Le traitement des transactions DAB pour le compte des Banques adhérentes;
- La préparation et le transfert de flux financiers destinés au pré compensation des transactions DAB.

A partir de l'année 2006, le réseau RMI permet aux banques (publiques ou privés, nationales ou étrangères) d'offrir l'ensemble de leurs clients le service de retrait de billets sur DAB et le service de paiement.⁸

⁸Refafa Brahim, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, (Algérie), page : 300/301.

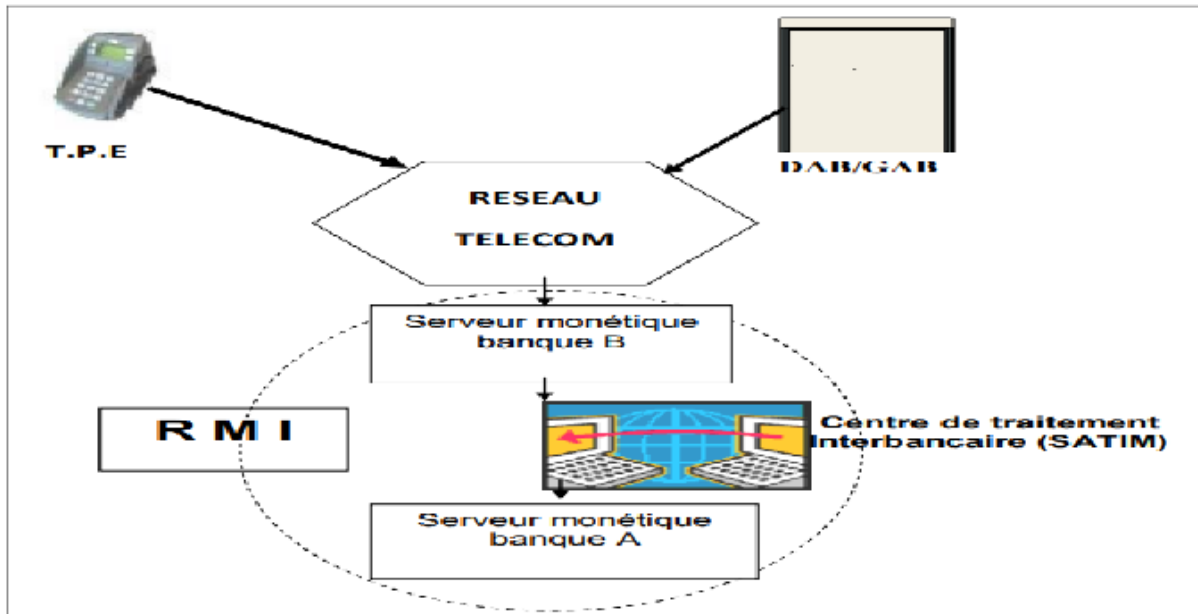


Figure7: Processus de l'interbancaire assuré par RMI de SATIM

Source : (SATIM), 2019)

1.1.3 Présentation du Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique):

Le GIE Monétique a été créé par le pouvoir public en juin 2014. C'est une entité communautaire qui intervient, dans le cadre de ses missions statutaires, dans la régulation du système monétique interbancaire. Ceci se concrétise par la mise en place des règles de fonctionnement de ce système, opposables à tous les membres adhérents et la supervision de l'ensemble de l'activité monétique interbancaire. Il pilote aussi des actions communautaires telles que la lutte contre la fraude, la sensibilisation à l'utilisation des moyens de paiement électronique, la formation et la communication.⁹

1.1.3.1 Les fonctions du GIE Monétique:

Le GIE Monétique pilote le système monétique par le biais des fonctions essentielles suivantes :

- La gestion des standards, spécifications et normes dans le secteur de la monétique;
- La définition des produits monétiques bancaires et des règles de leur mise en œuvre opérationnelle;
- La gestion de la plate-forme technique de routage;
- L'homologation;

⁹<https://giemonetique.dz> consulté le: 10 Mai 2025

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

- La gestion de la sécurité;
- Il concrétise ainsi une transparence dans la définition des normes et des règles de l'activité monétique de façon à libérer les initiatives d'investissement dans l'industrie de la monétique.

L'objectif étant de promouvoir la monétique par la généralisation de l'usage des moyens de paiement électronique.¹⁰

1.1.4 Création du Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI)

En 2004, la Banque d'Algérie a créé la filiale CPI (société par actions, filiale de la Banque d'Algérie dont le capital a été ouvert aux banques.), avec la participation des banques et d'Algérie Poste, pour assurer la réalisation du futur système de télé-compensation. Le CPI par la suite a signé une convention régissant ses relations avec l'ensemble des participantes. (Banque d'Algérie, 2006).¹¹

Le CPI exerce la fonction d'opérateur du système d'échange et de compensation de paiement de masse. Il assume quatre fonctions essentielles qui sont: la gestion des échanges, de la télé-compensation, des mouvements nets, de règlement et l'archivage des données.

1.1.5 Les industriels et prestataires

Il s'agit des entités nationales et internationales accréditées ou habilitées par le GIE Monétique pour la fourniture d'équipements agréés ou la réalisation des prestations interbancaires conformément aux exigences du GIE Monétique.¹²

1.1.6 Réseaux de paiement internationaux

Ce sont des entités pouvant avoir plusieurs formes juridiques (SPA, Association de banques, bureau de crédit...), qui permettent de réaliser des transactions monétiques transfrontalières sur un réseau d'accepteurs déployé au niveau mondial. Ceci est rendu possible grâce aux actions entreprises par ces entités dans l'harmonisation et la standardisation des équipements, des flux transactionnels échangés ainsi que la mise en place d'un système de compensation internationale. Les cartes bancaires émises dans le cadre de chaque réseau international portent le brand de ce réseau qui en délimite le périmètre d'utilisation. Exemples : Visa, MasterCard, JCB, Amex ...etc.¹³

¹⁰<https://giemonetique.dz> consulté le: 10 Mai 2025

¹¹Refafa Brahim, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, (Algérie), page : 301.

¹²<https://giemonetique.dz/acteurs/les-industriels-prestataires/> consulté le: 14 Mai 2025

¹³<https://giemonetique.dz/acteurs/reseaux-de-paiement-internationaux/> consulté le: 9 Mai 2025

Section 02 : Le développement de l'infrastructure du système bancaire algérien

2.1 Le développement de l'infrastructure du système bancaire algérien:

La Banque d'Algérie, avec l'aide de la Banque mondiale, a développé un projet de développement de l'infrastructure du système bancaire algérien. Les objectifs de ce projet étaient les suivants:

- Mettre en place une infrastructure permettant la modernisation des opérations au sein des banques et du marché financier, en particulier le développement du système de paiement pour les grosses sommes;
- L'élaboration de normes et de critères futurs pour le système de compensation de petites quantités, ce qui est une condition nécessaire à leur développement;
- Le développement du système d'information de la Banque d'Algérie, qui est un complément nécessaire au développement du système de paiement et des processus de politique monétaire;
- Renforcer et soutenir l'infrastructure de télécommunication entre la Banque d'Algérie et les sièges sociaux des banques, des institutions financières, du Centre des chèques postaux (CCP), du Trésor public et des réseaux de communication, afin de faciliter les échanges d'informations et de transactions de paiement entre et au sein des banques;
- Promotion de l'utilisation des moyens de paiement traditionnels par la réduction de la durée du traitement et du règlement;
- Normalisation des méthodes de paiement et normalisation des normes d'échange.¹⁴

2.2 Le développement du relevé d'identification bancaire (RIB)

Le processus de vérification du chèque, qui est le moyen de paiement le plus utilisé dans l'activité des banques avec ses clients, était le développement d'un système d'identification bancaire, ce dernier obligeant le système bancaire à réenregistrer tous les clients bancaires avec une nouvelle carte d'identité bancaire (relevé d'identité bancaire) et ceci afin de contrôler le commerce interbancaire électronique, anti-contrefaçon et audit de l'identité du client. Ce système permet au détenteur du chèque ou au banquier de lire automatiquement l'information portée par le chèque.

¹⁴ Banque d'Algérie, 2006, p : 121.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

Les avantages de l'identification bancaire peuvent être limités à:

- Faciliter l'échange des informations bancaires pour tous les clients de la banque qui ont des comptes différents dans plusieurs agences;
- La transparence des opérations bancaires réalisées par les clients de la Banque;
- Faciliter le processus de statistique et d'inventaire continu dans le processus de gestion des risques par la Banque d'Algérie;
- Contrôle des taux de risque électroniques supervisés par le centre de pré compensation national;
- Faciliter la tâche de compensation.¹⁵

Le relevé d'identification bancaire se compose de (20) caractères numériques divisés sous la forme suivante:

- 03 caractères pour le code de la banque;
- 05 caractères pour le code agence;
- 10 caractères pour le numéro de compte individuel du client;
- 02 caractères pour la clé de contrôle du numéro de compte.¹⁶

2.3 Les principales composantes du projet de modernisation du système de paiement de l'Algérie

Deux systèmes principaux ont été mis en place dans le cadre de la modernisation du système de paiement en Algérie, en vigueur depuis 2006:

- Le système de paiement des montants importants, appelé (ARTS), qui se caractérise par d'importantes sommes de transferts d'argent, qui sont classés comme des opérations accélérées;
- Le système de paiement complet ou intensif, qui effectue le processus de compensation automatisée et électronique de tous les moyens de paiement traditionnels et électroniques, c'est-à-dire le traitement électronique des petites et moyennes quantités. Il s'appelait le système de compensation électronique interbancaire de l'Algérie (ATCI).¹⁷

¹⁵ GHOUZI Mohamed Larbi " Le rôle de la télé-compensation dans le développement et la modernisation des moyens de paiement dans les banques commerciales algériennes». Page : 424.

¹⁶ (Bank-of-Algeria, 2004, Article 3)

¹⁷ (Banque d'Algérie, 2007, p. 110)

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

2.3.1.2 Création du système de paiements de gros montants en temps réel «ARTS»

Le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants ARTS est un système automatisé des paiements interbancaires par ordres de virement pour les gros montants ou les paiements urgents, ces ordres de virements sont effectués dans le système un par un et en temps réel. Les paiements ne sont donc pas compensés. Les paiements effectués dans le système sont "irrévocables" de façon à assurer la libre utilisation des fonds reçus par un participant pour l'exécution de ses propres opérations.

En cas de paiement par erreur, le participant concerné doit demander au participant qui a réceptionné le virement de le lui renvoyer pour corriger l'erreur. Ainsi, la responsabilité incombe aux participants au système qui doivent veiller à la bonne fin des opérations de paiement qu'ils initient.

Le système met en liste d'attente, les ordres de virements d'un participant lorsqu'il n'y a pas de provisions suffisantes sur son compte de règlement ouvert dans le système.

Pour les ordres de virement, les participants utilisent le format de message Swift. De plus, pour assurer la fiabilité et la sécurité des paiements, le système de transmission et la norme des messages Swift sont généralement utilisés par les Banques Centrales.

Le système RTGS est un système endogène des Banques Centrales qui le gèrent et l'administrent pour leur compte et dans le cadre de leur mission de banque des banques, c'est –à-dire que les opérations avec la Banque Centrale ainsi que les opérations interbancaires sont traitées exclusivement et de manière automatique dans le RTGS. Le diagramme ci-dessous tiré du fascicule BADR reste éloquent sur l'interconnexion bancaire.

La Banque des Règlements Internationaux, pour la bonne gestion des risques, a mis en place des normes de bonne conduite (réglementation claire, information des participants sur les risques, mise en place des systèmes de secours, crédits intra journalier, sécurité des systèmes,...) pour les systèmes RTGS.¹⁸

¹⁸ Banque d'Algérie : ' Rapport sur la situation monétaire de l'Algérie(2006).

2.3.1.1 Les caractéristiques du «ARTS»

- L'ARTS est un système automatisé des paiements interbancaires par ordre de virement pour les gros montants ou les paiements urgents;
- c'est un système de règlement brut en temps réel dans lequel le règlement des opérations intervient de manière continue, transaction par transaction;
- les règlements sont effectués, entre institutions financières, sans aucune compensation en monnaie banque centrale;
- Le système ARTS, régi par un règlement édicté par le conseil de la monnaie et du crédit, accepte les paiements par virement d'un montant égal ou supérieur à un million de dinars et des paiements d'un montant inférieur à un million de dinars mais dont la clientèle des participants estime qu'ils sont urgents et qu'ils doivent être effectués dans le système ARTS.

2.3.1.2 Les objectifs de la mise en place du système «ARTS»

La mise en place de ce système a pour objectifs suivants :

- L'optimisation de la gestion de trésorerie de chaque banque participante;
- L'amélioration des délais de recouvrement des créances des entreprises qui optent pour les paiements urgents, ce qui améliore la gestion de leurs trésoreries;
- L'efficacité dans la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie qui conduit à une utilisation efficiente des ressources dans l'économie;
- L'intégration en temps réel du marché monétaire et marché de change dans le respect de la réglementation des changes et des mouvements des capitaux avec le reste du monde.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

2.3.2 Démarrage du nouveau système de Télé-compensation Interbancaire « ATCI »

Dans le cadre de la modernisation des paiements de petits montants ou de détail, la B.A, a créé en août 2004 une filiale avec les banques, le Centre de pré compensation Interbancaire (CPI).

La banque d'Algérie est l'actionnaire majoritaire dans cette filiale qui a pour mission d'assurer la réalisation du système de télé-compensation, et puis, une fois le système en place, d'assurer son fonctionnement en tant qu'opérateur du système.

Un système de compensation rapide de chèques et autres instruments de paiement, constitue une réponse à un besoin évident dans le processus de modernisation du système de paiements en Algérie et une complémentarité indispensable au système de règlement brut en temps réel de gros montants ou des paiements urgents.

En effet, la modernisation du système de paiements de masse représente en Algérie un volet important de la réforme des systèmes de paiements dans leur ensemble. Il s'agit de la mise en place d'un système de télé-compensation des paiements par chèques, effets, virements, prélèvements, retraits et paiements par carte bancaire.

La réalisation du système de paiements de masse ATCI a été poursuivie tout au long de l'année 2005. Sa mise en fonctionnement a été attendue pour le premier semestre 2006 et ce n'est que le 15 mai que le système a démarré pour être généralisé le 31 Aout de la même année.¹⁹

Le démarrage de ce système a eu lieu le 15 mai 2006. Le Centre de pré-compensation Interbancaire, avec l'assistance technique étrangère, a procédé à l'installation des plates-formes de production sur les sites de raccordement des dix neuf participants (dix-huit banques plus Algérie Poste). Le système de télé-compensation électronique a démarré, dans un premier temps, par la compensation des chèques suivie par les virements, en juillet 2006, et par les transactions monétiques en octobre 2006.²⁰

¹⁹ Mr ABDELALI Ali, "La modernisation des systèmes de paiements garante du succès partiel de la réforme bancaire", p : 295.

²⁰ Rapport de la banque d'Algérie 2006 : modernisation de l'infrastructure des systèmes de paiement, p : 110.

2.3.2.1 Caractéristiques du système

C'est un système informatique installé dans les locaux de la Banque d'Algérie. Il est composé d'un site nominal, d'un site de back up à chaud et d'un site de back up à froid distant. Cette architecture est adoptée pour assurer une haute disponibilité du système.

Par ailleurs, ce système revêt les caractéristiques suivantes :

- Seuls les virements d'une valeur nominale inférieure à un 1.000.000 DA sont acceptés par ce système. Les ordres de virement d'une valeur nominale supérieure ou égale à ce montant doivent être effectués dans le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents;²¹
- Il calcule à la fin de chaque journée de compensation, les soldes multilatéraux nets des participants et les déverse au système de règlement brut en temps réel et paiements urgents (ARTS) géré par la B.A;
- il est auto protégé à travers la détermination de limites maximales autorisées de soldes multilatéraux débiteurs qu'il contrôle en permanence, et envoie des messages d'alerte à l'administrateur du système et aux participants concernés au cas où le solde débiteur d'une banque approcherait la limite autorisée;
- il est sécurisé contre les risques de fraude du fait que les échanges se font par le transfert de fichiers scellés, cryptés et signés suivant un protocole sécurisé piloté par un moniteur intégré au système central et aux plates formes de raccordement ;
- il est également sécurisé contre le risque opérationnel à travers la mise en place des sites de secours à chaud et à froid ou distant;
- il s'agit d'un système complètement automatisé et dématérialisé reposant sur l'échange de transactions électroniques dématérialisées (chèques et effets).²²

²¹ GHOUI Mohamed Larbi " Le rôle de la télé-compensation dans le développement et la modernisation des moyens de paiement dans les banques commerciales algériennes». Page : 427.

²² Mr ABDELALI Ali, "La modernisation des systèmes de paiements garante du succès partiel de la réforme bancaire", p : 296.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

2.3.2.2 Les objectifs de l'ATCI ²³

- La réhabilitation des moyens de paiement scripturaux classiques (chèques, effets de commerce, virements);
- Le développement des moyens de paiements modernes (prélèvement, opérations par cartes);
- La réduction des délais de recouvrement interbancaires;
- La sécurité des échanges interbancaires et leurs traitements;
- La rapidité du traitement et la traçabilité des opérations de paiements sont les conditions d'amélioration de la bancarisation.

2.1.5 Le Centre de Pré compensation Interbancaire(ATCI)

L'opérateur

Le rôle du Centre de Pré compensation Interbancaire, en tant qu'opérateur du système, consiste en:

- L'ouverture du système;
- La supervision du système central et des plateformes « Participants »;
- La publication régulière des tableaux de bord;
- L'exécution des divers tests pour l'introduction de nouvelles banques;
- L'archivage des données;
- La supervision des actions de maintenance préventive et curative;
- Les améliorations de la qualité de service;
- Avec la réalisation du système de télé compensation, une amélioration nette de la qualité des services bancaires est attendue en matière de paiements de masse;
- La réduction des délais de recouvrement interbancaire;
- La réhabilitation des moyens de paiement scripturaux classiques (chèques, effets, virements);
- Le développement des moyens de paiements modernes (prélèvements, opération par carte).²⁴

²³ Rapport de la banque d'Algérie 2006 : modernisation de l'infrastructure des systèmes de paiement, p : 112. (www.bank-of-algeria.dz). consulté le: 12 Avril 2025

²⁴ Mr ABDELALI Ali, "La modernisation des systèmes de paiements garante du succès partiel de la réforme bancaire", p : 299.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

Section03 : Les moyens de paiement électronique en Algérie

Selon l'article 06 de la Loi n° 18-05 relative au commerce électronique, un moyen de paiement électronique se définit comme : « tout instrument de paiement, autorisé conformément à la législation en vigueur, permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de proximité ou à distance à travers un système électronique » (JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 28,16 mai 2018, P 05).

Pour paraphraser ce que la loi précédente stipule nous pouvons présenter les moyens de paiement électronique comme tout support dématérialisé (sous forme de carte CIB) mis à la disposition des clients afin de leurs permettre de payer avec leurs achats dans les commerces de proximité ou à distance à travers un SPE en toute sécurité sans faire recours au cash.

Selon l'article 27 de la même loi précédente stipule que « le paiement des transactions commerciales électroniques s'effectue, à distance ou à la livraison du produit, par les moyens de paiement autorisés conformément à la législation en vigueur. Lorsque le paiement est électronique, il s'effectue à travers des plates-formes de paiement dédiées, mises en place et exploitées exclusivement par les banques agréées par la Banque d'Algérie et Algérie Poste et connectées à tout type de terminal de paiement électronique via le réseau de l'opérateur public de télécommunications. Le paiement des transactions commerciales transfrontalières s'effectue exclusivement à distance par voie de communications électronique » (JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 28 de l'article 27, 16 mai 2018, PP 07-08).²⁵

3.1 Les instruments de la monétique en Algérie

3.1.1 L'évolution des cartes CIB en Algérie

La carte CIB est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo CIB de l'interbancaire monétique. On y trouve également le logo et la dénomination de la banque émettrice de la carte. La carte est équipée d'un micro-processeur appelé communément « puce » qui gère et sécurise les transactions de paiement, elle permet à son titulaire de régler ses achats auprès de différents commerces de détail et les grands fournisseurs. Cet instrument peut fournir un seul service qui est le retrait ou le paiement et le retrait (simultanément) interbancaire domestique qui est accepté chez les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et sur tous les DAB installés sur le territoire national. Sa validité est de deux ans renouvelables automatiquement. La carte CIB distribuée par la SATIM, est utilisable dans

²⁵ BENMADANI Sadika Ecole Supérieure d'Economie d'Oran (Algérie) / Revue Etudes Economiques, "Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives" ; page : 799.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

tous les distributeurs et chez les commerçants équipés de TPE. Il existe deux sortes de cartes CIB (Figure N°1) :²⁶

- **Carte CIB Classique:** Est une carte de paiement et de retrait proposé à la clientèle selon les critères arrêtés par chaque banque, à plafond confortable qui offre une grande capacité de paiement et de retrait, en toute sécurité, auprès des commerçants et des différents DAB /GAB et une rapidité de transaction.
- **Carte CIB Gold:** Elle a les mêmes critères que la carte CIB classique, mais avec des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait et de paiement plus important que la carte classique. Le design identique, la couleur est différente. À travers la figure suivante nous pouvons tirer la première différence qui saute à l'œil est la couleur : la gold se présente généralement en dorée, par contre la classique peut être bleue ou d'une autre couleur et ceci diffère d'une banque à une autre. D'autres différences existent, la gold est destiné à une certaine fourchette de revenu (diffère d'une banque à une autre) supérieur ou égale à celle de la CIB classique. Comme il existe des cartes d'affaires classique et gold destinées aux professionnels et aux entreprises.²⁷

En effet, la carte bancaire constitue le moyen de paiement universel par excellence. Son utilisation est possible dans tous les pays du monde, que ce soit pour du paiement de contact, chez les commerçants, que pour le retrait d'argent dans les distributeurs. Elle est donc utilisée en commerce électronique.

²⁶ BENMADANI Sadika Ecole Supérieure d'Economie d'Oran (Algérie) / Revue Etudes Economiques, "Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives" ; page : 799.

²⁷ Refafa Brahim, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, (Algérie), page : 302.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie



Source: <https://bitakati.dz/fr/page/decouvrir-la-carte-cib-p2> consulté le: 18 Mai 2025



Source: <https://www.cpa-bank.dz> consulté le: 18 Mai 2025



Source: <https://particuliers.societegenerale.dz/fr/banque-quotidien/vos-cartes-bancaires/vos-cartes-nationales/carte-cib-gold/> consulté le: 18 Mai 2025

Figure8: La carte CIB classique

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

Tableau 3: Comparaison entre la CIB classique et la CIB gold

La CIB classique	La carte GOLD
<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes Physiques titulaires de comptes en Dinars ; - Des représentants ou des mandataires d'entreprises ou de société titulaires d'un compte courant dans ce cas la carte est émise sur le compte de l'entreprise ; - Carte de couleur Bleu ; - Visuel unique sauf le Logo de la banque émettrice ; - Destiné à la clientèle qui a un revenu moyen. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes physiques exercent une profession-dument reconnue avec un revenu stable ; - Les personnes physiques titulaires de comptes en Dinars ; - Cette carte est destinée aux clients BADR dont le salaire dépasse 100.000.00 DA ; - Des représentants ou des mandataires d'entreprises ou des sociétés titulaires d'un compte courant, dans ce cas, la carte est émise sur le comptes de l'entreprise ; - Carte de couleur dorée.

Source: BEN BACHIR MARIEMA;BOUALI CYLIA; mémoire de fin d'étude:"La modernisation du système de paiement en Algérie: cas Télé-compensation au sein de la BADR Banque"; page: 91.

3.1.2 Lancement du paiement sur internet par carte CIB

Le paiement par carte CIB sur Internet est officiellement lancé le 04 octobre 2016. Le lancement de ce nouveau moyen de paiement a été accompagné par le lancement du site web bitakati.dz, un espace web mis à la disposition des porteurs de cartes et aux commerçants sur lequel ils peuvent trouver des informations sur les moyens de paiement CIB mises à leur disposition par leurs banques. Au début de ce lancement, 09 grands facturiers ont été engagés dans cette opération nouvelle, à savoir ; les trois opérateurs de la téléphonie mobile, Algérie Télécom, AADL, la CNAS, Air Algérie, Tassili Airlines, Amana Assurance et la SEAAI.²⁸

²⁸ (Mansouri&Tounsadi, 2021) ; page : 434.

3.1.3 La carte EDAHABIA

C'est une carte de paiement et de retrait électroniques sous système EMV (assurant la sécurité des transactions à ses porteurs), permettant d'effectuer diverses opérations de retrait et de paiement sur le compte (CCP), sur les guichets automatiques de banques (GAB) et aussi sur les terminaux de paiement électronique (TPE).²⁹



Figure 9: La carte EDAHABIA

Source : www.Algerieposte.dz consulté le: 18 Mai 2025

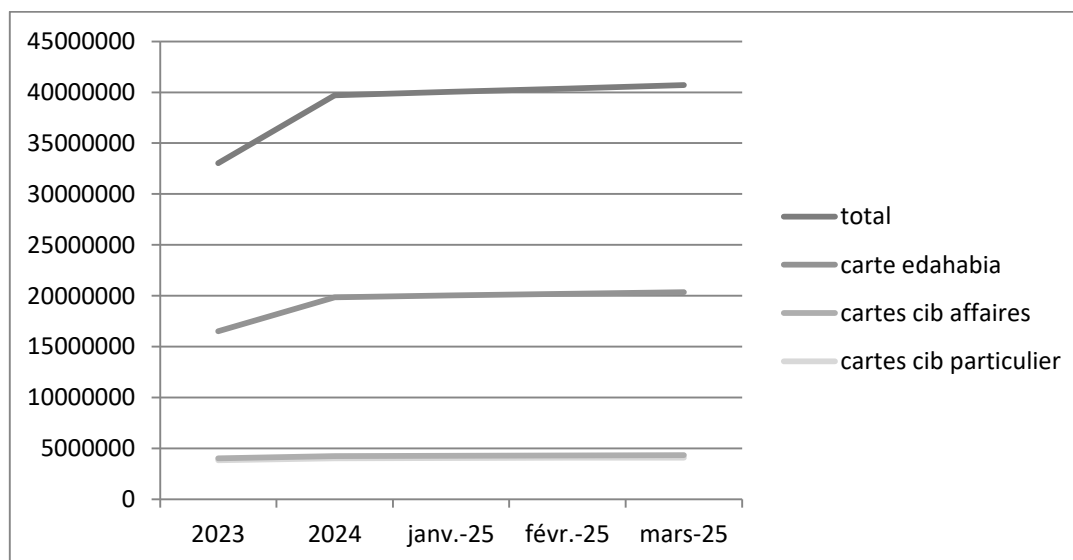


Figure 10: Evolution du nombre de carte CIB et EDAHABIA en circulation (2023-Mars 2025)

Source: Etablie par nous-mêmes à partir des données de GIE Monétique

²⁹www.Algerieposte.dz consulté le: 16 Mai 2025

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

L'évolution du nombre de cartes CIB et EDAHABIA en circulation en Algérie entre 2023 et mars 2025 montre une progression constante, marquant une dynamique positive dans la transition vers les paiements électroniques. Le total des cartes est passé de 16.5 millions à plus de 20.3 millions, porté principalement par l'augmentation notable des cartes EDAHABIA, qui représentent la majorité du parc monétique grâce à la large couverture d'Algérie poste. Parallèlement, les cartes CIB tant pour les particuliers que pour les affaires affichent également une hausse continue, traduisant une adoption croissante des services bancaires numériques par les citoyens et les entreprises. Cette tendance reflète les efforts des autorités monétaires et des établissements financiers pour moderniser les moyens de paiement, renforcer l'inclusion financière et réduire la dépendance à l'argent liquide.

3.1.4 La carte de crédit Visa et Mastercard en Algérie

La carte VISA, est un moyen de retrait et de paiement électronique, permettant d'effectuer des transactions en devises sur des DAB et TPE ainsi qu'Internet dans tous les pays du monde.

Une carte de crédit Visa ou Mastercard est une carte qui permet d'effectuer des achats en ligne et dans les supermarchés. Les cartes de crédit Visa ou Mastercard ont le même usage. La carte de crédit Visa suivie de la carte Mastercard ont été introduites, depuis quelques années, par plusieurs banques (BEA, BNP, BDL, etc.).

Il existe plusieurs types de cartes de crédit Visa et Mastercard soit, carte Gold, carte prépayée.

La carte Prépayée est la plus utilisée, le client peut la charger d'un montant fixe et il ne pourra pas dépasser le montant chargé sur la carte. Pour la carte Gold et les autres cartes, elles débitent directement le compte bancaire. En Algérie la carte Visa et Mastercard sont valables seulement pendant un voyage à l'étranger ou pour des achats sur Internet.³⁰

3.2 Le lancement de l'e-paiement en Algérie

Le paiement électronique ou paiement en ligne est l'un des services créés par la GIE a été officiellement lancé le 04 octobre 2016 et mis en œuvre par 11 banques et 9 entreprises et 9 web marchands proposant ce service à leurs clients. Concernant les banques il y a six banques publiques ; la BADR, CPA, BDL, BNA, BEA, CNEP, et cinq autres privées ; Trust Bank Algérie, Natixis Algérie, Société Générale Algérie, Gulf Bank Algérie et Al Baraka.

³⁰ BENMADANI Sadika Ecole Supérieure d'Economie d'Oran (Algérie) / Revue Etudes Economiques, "Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives".

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

Et pour les entreprises, Il s'agit : d'Air Algérie, Tassili Airlines, Djezzy, Algérie Télécom ; Mobilis, SEDAL, CNAS, OOREDOO et l'assureur Amana.

Or pour ce qui est de la plateforme du système de paiement électronique algérien, il s'articule principalement sur l'utilisation de la carte CIB sous ces deux formes l'une fournie par les banques et la seconde par Algérie Poste, et ce, à travers tout un réseau.

Depuis octobre 2016, le paiement sur Internet par carte CIB est officiellement opérationnel en Algérie. Dans une première phase, le service a été ouvert pour les grands facturiers, et aujourd'hui, 105 Web marchands sont adhérents au système de paiement sur internet par CIB.³¹

³¹ BENMADANI Sadika Ecole Supérieure d'Economie d'Oran (Algérie) / Revue Etudes Economiques, " Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives". Page : 801.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

Année	Montant total des transactions
2016	0.015
2017	0.268
2018	0.333
2019	0.504
2020	5.424
2021	11.176
2022	18151
2023	32.197
2024	51.946
Mars 2025	16.352

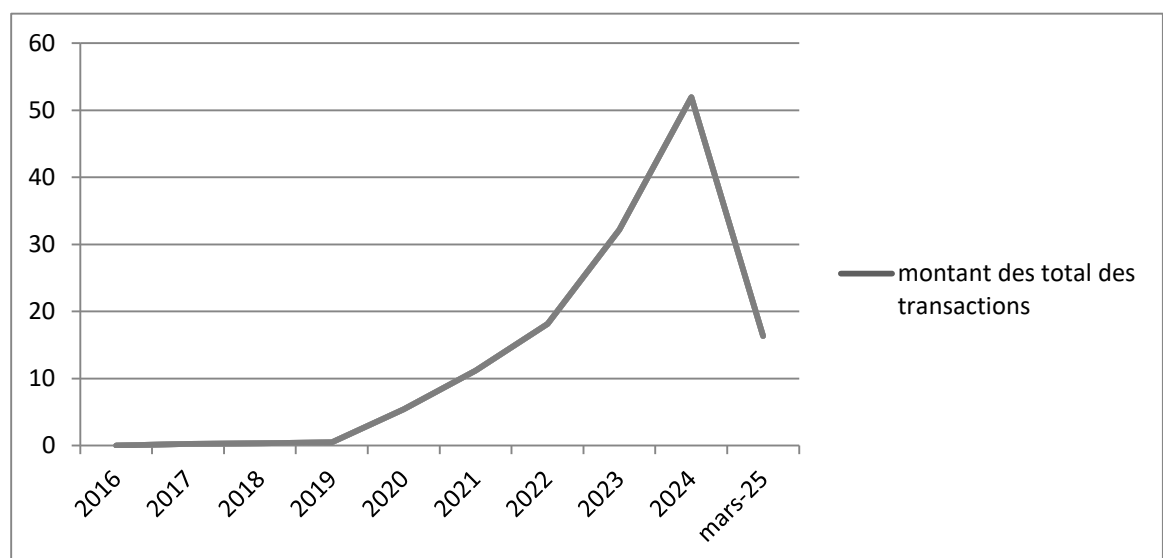


Figure 11: Evolution annuelle des montants des transactions en ligne (en milliards de dinars algériens)

Source: Etablie par nous même à partir des données de GIE monétique.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

Le graphique montre une évolution spectaculaire du montant des transactions en ligne en Algérie entre 2016 et mars 2025. En 2016, le paiement en ligne n'en était qu'à ses débuts, avec un montant total de seulement 15 millions de dinars (0.015 milliard), ce qui reflète une adoption très limitée et écosystème encore peu développé. A partir de 2020, une croissance marquée apparaît avec une augmentation brutale à 5.42 milliards de dinars, stimulée notamment par l'intégration de la carte EDAHABIA et l'interopérabilité entre les réseaux bancaires et postaux.

Cette dynamique s'est poursuivie de manière soutenue : les montants atteignent 11.17 milliards en 2021, puis 18.15 milliards en 2022, pour quasiment doubler chaque année. En 2023 et 2024, le rythme s'accélère encore avec respectivement 32.19 et 51.95 milliards de dinars. Le premier trimestre 2025 enregistre déjà 16.35 milliards, ce qui suggère une nouvelle année record si la tendance se maintient.

Cette évolution illustre une adoption croissante du paiement en ligne par les citoyens algériens, portée par la diversification des services disponibles, l'amélioration des infrastructures numériques et les efforts de digitalisation à l'échelle nationale.

3.3 Le lancement du paiement mobile (M-paiement)

Le paiement mobile, un service récemment lancé en Algérie au début de l'année 2020 par le GIE Monétique permettant aux consommateurs de régler leurs achats depuis un téléphone mobile à l'aide d'une application conçue par le GIE pour Smartphone, qui sera reliée au réseau interbancaire pour pouvoir effectuer des transactions qui seront débitées sur la carte interbancaires (CIB) ou celle de l'Algérie Poste, la Golden (EDAHABIA).

L'Algérie s'est orientée vers l'adoption du M-paiement pour encourager encore l'adoption de l'e-paiement chez les algériens. Alors, avec le M- paiement, les TPE ne sont plus indispensables afin d'effectuer des transactions de paiement électronique dans les espaces commerciaux physique, juste un téléphone et un QR code affiché dans le magasin ou dans un restaurant pour effectuer des paiements, et cela peut réduire la procédure et les démarches pour les opérateurs économiques afin de proposer des paiements électronique "par mobile" pour leurs clients.

Le M- paiement est une solution de paiement très rapide et sécurisée, mais qui reste au stade primitif en Algérie. En revanche dans un pays comme l'Algérie où la popularité de la téléphonie mobile a atteint des niveaux hors du commun, le lancement des services du M-paiement permettra de doper l'apport positif des banques à l'économie du pays. Aujourd'hui,

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

la dimension mobilité est devenue une priorité pour les fournisseurs des solutions d'e - paiement.

Ces derniers doivent admettre que le nombre de terminaux mobile a largement dépassé le nombre des comptes bancaires.³²

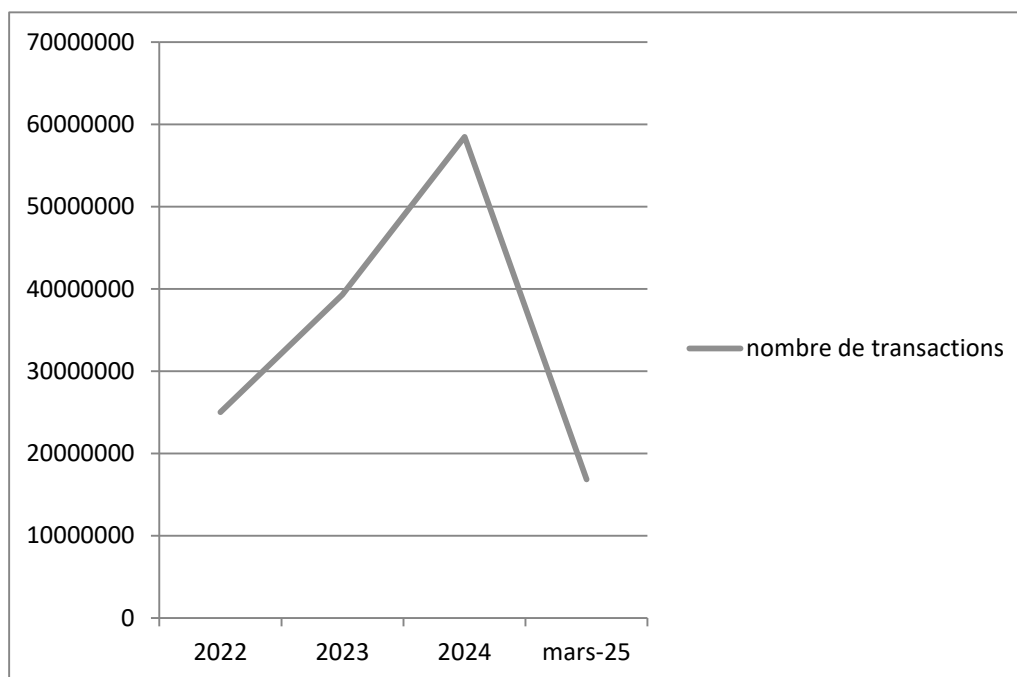


Figure 12: Evolution du nombre de transaction par paiement mobile en Algérie (2020- Mars 2025)

Source: Etablie par nous-mêmes à partir des données de GIE monétique.

Le graphique illustre l'évolution des transactions par paiement mobile en Algérie de 2022 à

Mars 2025 met en évidence une croissance rapide et continue de ce mode de paiement. Lancé officiellement en 2022, le paiement mobile a enregistré près de 25 millions de transactions dès sa première année d'activité, traduisant une adoption rapide par les usagers. En 2023, le nombre de transactions a fortement progressé pour atteindre plus de 39 millions, soit une hausse de plus de 57 %, confirmant l'intérêt croissant pour les solutions de paiement numérique, notamment via Smartphone.

Cette dynamique s'est renforcée en 2024 avec près de 58.5 millions de transactions, témoignant d'un élargissement de l'usage du paiement mobile, aussi bien du côté des

³² BENMADANI Sadika Ecole Supérieure d'Economie d'Oran (Algérie) / Revue Etudes Economiques, " Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives". Page : 803.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

commerçants que des consommateurs. Au premier trimestre 2025, on comptabilise déjà plus de 16 millions de transactions, ce qui laisse présager un nouveau record d'ici la fin de l'année. Cette évolution s'inscrit dans une stratégie nationale visant à moderniser les moyens de paiement, et à améliorer l'inclusion financière en élargissant l'accès aux services numériques dans toutes les régions du pays.

3.4 Les moyens utilisés dans la distribution de produits bancaires:

Les canaux d'acceptation des cartes CIB/EDAHABIA se résument à travers les trois composants du RMI ; les automates DAB/GAB qui sont des appareils électroniques situés à l'intérieur ou à l'extérieur d'une banque ou dans des lieux publics. Ainsi que de TPE qu'on trouve chez les commerçants.³³



Figure 13: Les canaux d'acceptation des cartes

Source:

<https://www.facebook.com/share/p/19UVhDLQAz/?mibextid=WC7Ne ;BDL134SidiAich ;28>
Fév2018.consulté le: 26 Mai 2025

³³ BENMADANI Sadika " Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives", page : 803.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

3.4.1 Distributeurs et Guichets Automatiques de Billets DAB/GAB

Le DAB est un appareil installé par les établissements de crédit, les centres des chèques postaux ou par les grands émetteurs de la carte. Cet appareil permet au travers de la carte d'effectuer des retraits d'espèces et la consultation du solde 24h/24, 7j/7 avec une facilité de manipulation et une sécurité totale des transactions. Le montant maximum autorisé à retirer est généralement fixé par jour, et dépend essentiellement du type de carte et des revenus du titulaire.

Son utilisation est simple, l'utilisateur glisse sa carte, saisie un code composé de 4 chiffres puis choisit le montant qu'il désire retirer par exemple et le tout se fait en quelques clics. Le DAB est rattaché à l'agence et se définit comme une deuxième caisse alimentée à partir de la caisse de l'agence.

En revanche, le GAB est un automate aménagé à l'intérieur des agences bancaires, sans l'intervention du personnel de banque et 24h/24. Il permet en plus des opérations effectuées par le DAB, il offre la possibilité d'effectuer d'autres opérations comme la consultation du solde, demande de chéquier, impression du RIB, dépôt d'espèces et enfin de virer de l'argent d'un compte à un autre. Ces distributeurs s'appellent aussi ATM (Automated Telle Machine).³⁴

³⁴ BENMADANI Sadika " Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives", page : 804.



Figure 14: Distributeur automatique de billets (DAB)

Source: <https://www.algerie360.com/chlef-les-distributeurs-automatiques-de-billets-de-banque-a-lindex/> consulté le: 26 Mai 2025

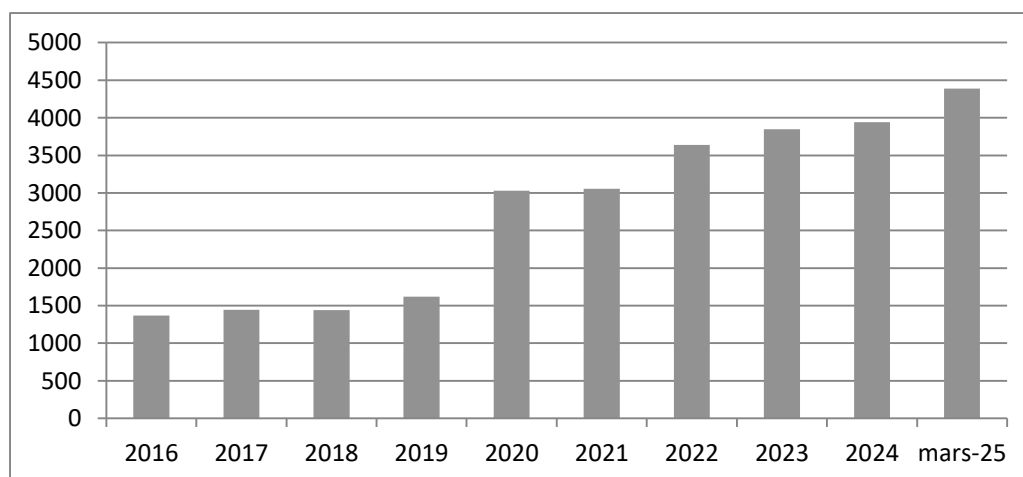


Figure 15: Evolution du nombre d'ATM (DAB/GAB) en Algérie (2016-Mars 2025)

Source: Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

L'historgramme illustre l'évolution du nombre de DAB et GAB en Algérie de 2016 à mars 2025. On observe une croissance progressive du réseau jusqu'à 2019, avec un passage de 1370 à 1621 appareils, traduisant une montée en puissance modérée mais continue des infrastructures bancaires.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

L'année 2020 marque un tournant majeur, avec une forte augmentation à 3030 DAB/DAG, due principalement à l'intégration d'Algérie poste au réseau interbancaire et à l'interopérabilité entre les cartes CIB et Edahabia. Cette dynamique se poursuit jusqu'en 2023, avec un rythme de croissance relativement stable, atteignant près de 3850 DAB/DAG. En 2024 et au premier trimestre 2025, le nombre continue de croître pour atteindre 4387 unités, renforcé par les efforts du gouvernement à déployer davantage de terminaux, notamment dans les zones moins desservies.

Cette progression traduit un engagement clair en faveur de la digitalisation du secteur financier algérien et de l'inclusion bancaire à l'échelle nationale.

3.4.1.1 Les Fonctionnalités DAB / GAB

- Retrait rapide et retrait d'espèces avec choix de compte et du montant;
- Consultation de solde. Historique de compte;
- Virement compte à compte avec contrôle;
- Dépôt de chèque avec ou sans choix de compte;
- Dépôt d'espèces avec ou sans choix compte;
- Demande de chéquier;
- Demande et Impression de RIB.³⁵

3.4.2 Terminal de Paiement Électronique (TPE)

Le terminal de paiement électronique désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte. Il est connecté avec les services spécialisés de la banque. Le commerçant peut aussi intégrer à son terminal de paiement électronique une fonction de caisse enregistreuse.³⁶

Il existe trois types essentiels de TPE :

- **Le TPE fixe:** comme son l'indique, il ne peut être déplacé. Il est destiné à être utiliser uniquement au comptoir dans les boutiques et les magasins fixes. En outre, il est relié à Internet ou à une prise téléphonique.
- **Le TPE mobile:** c'est l'outil d'encaissement des commerçants toujours en déplacement. Il est relié à une prise secteur en permanence, les terminaux de paiement mobiles intègrent une batterie. Ainsi, comme tout appareil connecté, ils doivent être régulièrement rechargés. Ils se connectent via la technologie Bluetooth ou Wifi. La

³⁵Boukerdine Amir (mémoire de fin d'étude ; université 8mai1945 de Guelma "vers l'amélioration de la stratégie du e-commerce des services en Algérie" ; page : 20.

³⁶Refafa Brahim, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, (Algérie), page : 304.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

plupart du temps, ils disposent d'une puce 3 G intégrée. Le plus gros avantage du TPE mobile est sa mobilité, mais il est également sans abonnement et sans engagement.

- **Le TPE PINPAD:** il est fixe et intègre une « sorte de clavier de rallonge » (le PINPAD ou PIN Pad) équipée d'un lecteur de carte bancaire permettant au client de saisir son code ou de présenter sa carte directement dans le PINPAD pour un paiement sans contact.

L'installation d'un TPE chez un commerçant se fait sur demande de la banque acquéreur affiliée à la SATIM en présence du représentant de l'acquéreur, du commerçant et du représentant agréé de la SATIM en charge de l'opération.³⁷

La SATIM et les banques offrent aux commerçants la solution du paiement de proximité à travers la carte CIB pour l'acceptation des transactions financières sur les Terminaux de Paiement électronique (TPE), cette solution permet la sécurité des transactions via le standard EMV et la sécurité des personnes contre les vols, les agressions et la fausse monnaie à travers l'utilisation d'un code confidentiel. Les sommes perçues sont directement et automatiquement versées sur le compte du commerçant et les délais du crédit du compte du commerçant sont très court.³⁸



Figure 16: Terminal de paiement électronique (TPE)

Source : <https://btl.tn/professionnels/cartes-et-tpe/tpe-terminal-de-paiement-electronique/>consultation le: 26 Mai 2025

³⁷ (OUADA Radia&OULD HAMOU Siham, 2019, P 70).

³⁸Refafa Brahim, La monétique en Algérie, développement et perspectives, Université Dr Moulay T, SAIDA, (Algérie), page : 304.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

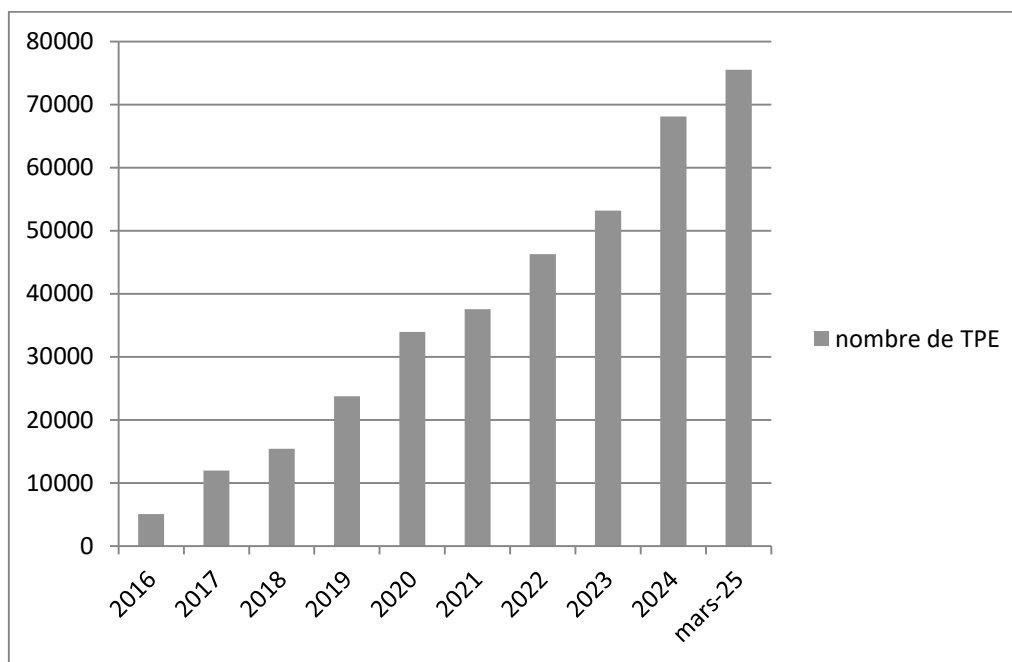


Figure 17: Evolution du nombre de TPE en Algérie (2016-Mars 2025)

Source: Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

L'histogramme représentant l'évolution du nombre de TPE en Algérie de 2016 à mars 2025 montre une croissance continue et significative de l'infrastructure de paiement électronique dans le pays. Le nombre de TPE est passé de 5049 en 2016 à plus de 75000 en mars 2025, soit une multiplication traduite une volonté claire des autorités monétaires et des établissements bancaires de promouvoir les paiements électroniques et de lutter contre l'économie informelle.

L'accélération constatée à partir de 2020, avec plus de 20000 TPE supplémentaires installés entre 2020 et 2023, reflète l'impact des politiques publiques en faveur de la digitalisation des paiements, ainsi que l'adhésion croissante des commerçants aux moyens de paiement modernes. La forte hausse entre 2023 et 2025(+22000 TPE en un peu plus d'un an) illustre également l'adoption plus massive du paiement par carte, en lien avec l'expansion des cartes CIB et EDAHABIA.

Ce développement contribue à améliorer l'inclusion financière, à renforcer la traçabilité des transactions et à moderniser le secteur commercial en Algérie.

3.4.2.1 Fonctionnalités

- Encaissement de paiement par carte bancaire.
- Remboursement de transaction sur carte CIB.

3.4.2.2 Avantage

- Un gain de temps en vous évitant les déplacements à l'agence.
- Plus de sécurité pour vos transactions et moins d'espèce à manipuler.
- Moyen de paiement moderne pour votre clientèle.
- Assistance et service après-vente gratuit.
- Possibilités de suivi des opérations réalisées par E-Banking.³⁹

3.4.3 Les services de banque à distance (Banque à domicile)

La banque à domicile consiste pour la clientèle à utiliser le téléphone ou internet pour entrer en relation avec sa banque. La banque à domicile est donc un concept de relation banque/clients plus large que celui de la banque en ligne. Il regroupe l'ensemble des techniques de communication permettant à un client de ne pas avoir à sortir de chez lui ou de son lieu de travail pour se rendre dans son agence bancaire.⁴⁰

³⁹ BDL, www.bdl.dz/Algerie/TPE.htm, consulté le: 20 Mai 2025

⁴⁰ GHOUZI Mohamed Larbi " Le rôle de la télé-compensation dans le développement et la modernisation des moyens de paiement dans les banques commerciales algériennes». Page : 429.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

Tableau 4: Les services bancaires électronique les plus importants fournis par les banques publiques algériennes

La banque	Les services fournis
<p>La Banque d'Algérie (BA)</p> <p>site de la banque: www.bank-of-algeria.dz</p>	<p>La télé-compensation</p>
<p>La Banque Extérieure d'Algérie (BEA)</p> <p>site de la banque: www.bea.dz</p>	<ul style="list-style-type: none"> -La compensation électronique - La carte CIB - La carte NAFTAL - La carte AMEX (Il s'agit d'un produit «Cash Advance», formule dédiée aux porteurs de la carte Américan Express. Cette formule permettra aux porteurs de cartes American Express, lors de leur séjour en Algérie, de recourir aux guichets de la BEA pour se procurer les sommes en espèces (dinars algériens) nécessaires à leurs besoins) - Guichets bancaires automatiques (ATM) - E-Banking
<p>La Banque Nationale d'Algérie (BNA)</p> <p>site de la banque: www.bna.dz</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La compensation électronique - La carte CIB - Guichets bancaires automatiques (ATM) - E-Banking
<p>La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)</p> <p>site de la banque: www.badr-bank.dz</p>	<ul style="list-style-type: none"> -La compensation électronique - La carte CIB - Guichets bancaires automatiques (ATM) - E-Banking - Carte CBR pour les retraits en Algérie seulement

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

	- La carte BADR épargne
<p>La Banque de Développement Local (BDL)</p> <p>site de la banque: www.bdl.dz</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La compensation électronique - La carte CIB - Guichets bancaires automatiques (ATM) - E-Banking - Carte VISA BAL internationale - Money Gram (le transfert rapide d'argent)
<p>Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)</p> <p>site de la banque: www.cpa-bank.dz</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La compensation électronique - La carte CIB - Guichets bancaires automatiques (ATM) - E-Banking - Carte VISA CPA internationale - MasterCard CP
<p>La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque (CNEP-Banque)</p> <p>site de la banque: https://ebank.cnepbanque.dz</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La compensation électronique - La carte CIB - Guichets bancaires automatiques (ATM) - E-Banking - Carte d'Épargne (CE) - Terminal de paiement électronique (TPE)

Source: sites web des banques étatiques⁴¹

⁴¹ GHOUZI Mohamed Larbi " Le rôle de la télé-compensation dans le développement et la modernisation des moyens de paiement dans les banques commerciales algériennes». Page : 430.

3.5 Avantages et inconvénients du système de paiement électronique

3.5.1 Les avantages

- Faciliter et effectuer les achats mutuels et les transactions financières de l'utilisateur du mode de paiement électronique en toute sécurité;
- Utilisation facile par téléphone mobile au lieu de transporter de l'argent ;
- Le système de paiement électronique aide les banques à réaliser des profits ;
- importants en fonction de la proportion de frais, d'intérêts et d'amendes qu'elles imposent sur les cartes de crédit ;
- L'un des avantages du système de paiement électronique est également au niveau macroéconomique de contrôler le cycle de liquidité des autorités monétaires, en enregistrant toutes les transactions financières liées au règlement des transactions dans les registres des banques, en particulier les transferts de grosses sommes ;
- Préserver la valeur des méthodes de paiement par le processus de suivi effectué par les banques. Toutes les méthodes de paiement, en particulier le chèque, ont commencé à perdre de la valeur dans les transactions en espèces en raison de l'importance du système de paiement électronique. Même s'il existe des lois dissuasives qui pénalisent quiconque ne respecte pas l'utilisation de ce moyen de paiement bancaire.

3.5.2 Les inconvénients

Dans la mesure où les mécanismes de paiement électronique ont les caractéristiques et les avantages de faire du citoyen la race à utiliser pour régler et compléter ses transactions financières sans trop d'effort et en peu de temps dans la mesure où l'utilisation de ces mécanismes fait face risques graves qui rendent le concessionnaire craint qu'ils ne le fassent, ce qui l'amène à exiger des garanties juridiques qui le protègent contre le risque d'encourager leur exploitation et de la mettre à l'abri de toute forme de fraude et de détournement de fonds.

- L'un des inconvénients du système de paiement électronique est qu'il contribue à l'inflation par les frais exigés pour toutes les transactions effectuées au moyen des cartes. Ces frais sont habituellement déduits directement sur une base hebdomadaire ou mensuelle, tandis qu'un montant important est recueilli auprès des entreprises sur chacune de leurs transactions ;
- La partie de paiement est inadmissible malgré la prévalence des méthodes de paiement par carte, mais il y a encore quelques magasins qui n'acceptent pas certaines cartes telles que "Visa" et "Mastercard" et cela peut affecter le processus de vente. Il devient décevant pour le vendeur et l'acheteur ;

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

- Certains clients se sentent tout à fait à l'aise d'entrer leur numéro de carte sur n'importe quel site pour acheter ce qu'ils veulent, d'autres s'en inquiètent et ont peur des pirates qui cherchent des numéros de carte et peuvent facilement voler de l'argent de cette façon.
- Il peut y avoir des pannes de système, même si les pannes de système peuvent être temporaires, elles demeurent temporaires peu à peu et constituent une situation inconfortable parce qu'elles peuvent causer de lourdes pertes au moment de la séparation;
- L'un des inconvénients du système de paiement électronique est également l'absence de vérification de l'identité, car la plupart des cartes de débit nécessitent l'entrée d'un NIP (Numéro d'identification personnel), mais peuvent être utilisées comme carte de crédit au moyen d'une signature personnelle plutôt que d'un NIP. Il s'agit d'une excellente occasion pour les activités de fraude liées aux paiements numériques.⁴²

3.6 L'impact de l'utilisation du système de paiement électronique sur les opérations

- **Violation des systèmes de sécurité et de protection:** Les paiements électroniques ont l'avantage d'être piratés par des pirates informatiques sur le réseau d'information, mais chaque jour l'évolution offre des solutions pour contrôler ces risques de l'utilisation de mot de passe aux numéros PIN personnels pour sécuriser le de pare-feu (CHAHINE, 2010).
- **Risques d'exploitation:** Ces risques découlent de l'insuffisance des moyens d'assurance fournis aux systèmes ou qui ne sont pas conçus ou achevés, ou d'une erreur d'information ou de logiciel. La cybercriminalité et les risques des transactions électroniques : En 2004, le nombre de virus connus a dépassé les 100000, le nombre de nouveaux virus augmentant de 50% et une augmentation de 500%, à travers lesquels les pirates tentent de mettre en place de faux sites bancaires. L'émergence des moyens de paiement électroniques a contribué à l'émergence de ce type de délit: usurpation d'identité par adresse ou date de naissance et relèvement de la sécurité sociale, cambriolage des numéros de cartes entraînant des extorsions pour retour, ne pas acheter ou ne pas utiliser ces numéros, ainsi que le blanchiment d'argent à l'aide de cartes bancaires. Vol électronique de sorte que l'ordinateur est utilisé pour manipuler

⁴²Ndjé-HindNajoua Rime Soundous ZAHDOUR Maitre de conférences classe A“, Faculté de Droit et Sciences Politiques Université d'Oran 2- Mohamed Ben AHMED "INCIDENCES DE LA NUMERISATION SUR LA RATIONALISATION DES TRANSACTIONS DANS LE SYSTEME DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE". Page : 584/585.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

l'information en saisissant de fausses données par le courtier éthique du créancier comme salaire à payer ou factures à payer (ABDULRAHIM, 2010).

- **Risque de réputation:** Risque de réputation en cas de tout facteur négatif à l'égard de la banque ou de l'établissement qui exporte les moyens de paiement ou une opinion négative des moyens eux-mêmes en raison de leur incapacité à fournir des services de paiement en ligne conformément aux normes de sécurité, la confidentialité et l'exactitude avec une continuité et une réponse rapide aux besoins et aux exigences des clients. Cela ne peut être évité qu'en renforçant l'intérêt des institutions et des banques pour le développement et le contrôle. Respecter les normes de rendement des méthodes de paiement électronique (Farid MECHRI, 2018).

- **Risques stratégiques:** Risques découlant du fait de ne pas adopter de stratégies appropriées qui tiennent compte de la façon d'obtenir la bonne combinaison des deux services bancaires traditionnels. Les services bancaires électroniques modernes. Cela n'expose pas la banque à d'autres risques. Cela n'affecte pas sa position concurrentielle. L'importance de cette prise de conscience vient du risque en termes d'impact significatif sur l'avenir de la Banque. Pour ce qui est de ses nombreux éléments constitutifs, chacun exige des contrôles réglementaires en fonction de la situation de chaque banque (ZAWACHE, 2010-2011).⁴³

⁴³Ndjé-HindNajoua Rime Soundous ZAHDOUR Maître de conférences classe A“, Faculté de Droit et Sciences Politiques Université d'Oran 2- Mohamed Ben AHMED "INCIDENCES DE LA NUMERISATION SUR LA RATIONALISATION DES TRANSACTIONS DANS LE SYSTEME DE PAIEMENT ELECTRONIQUE EN ALGERIE". Page : 590.

Chapitre II: L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

Conclusion

La modernisation des instruments de paiement d'une manière générale a abouti à la création de la monnaie électronique qui assure le bon fonctionnement de la banque et l'amélioration de la qualité des services ainsi que la diversité des produits offerts.

Il existe aujourd'hui une grande variété de moyens de paiement, allant des paiements en espèces aux paiements électronique. Les évolutions technologiques ont permis l'émergence de nouveau moyen de paiement tel que les paiements mobiles.

La monétique, qui englobe l'ensemble des moyens de paiement électronique, est en constante évolution pour répondre aux besoins des consommateurs et des entreprises. Les nouvelles technologies ont permis de rendre les paiements électroniques plus rapides, plus pratiques, ce qui a permis de réduire les coûts liés au paiement en espèces.

Cependant, il est important de prendre en considération les avantages et les inconvénients de chaque moyen de paiement pour choisir celui qui convient le mieux à vous besoins et celui qui est accepté par le vendeur.

En Algérie, le développement des instruments de paiement électroniques marque une étape importante dans la modernisation du système bancaire. La carte bancaire est aujourd'hui au cœur de cette évolution, même si son utilisation reste encore limitée par plusieurs contraintes.

Malgré cela, les réformes engagées et les améliorations de l'infrastructure montrent une volonté claire d'aller vers une société plus digitalisée. Pour que cette transition réussisse, il est essentiel de renforcer la confiance des usagers, de faciliter l'accès aux outils électroniques et de généraliser leur usage dans les transactions quotidiennes.

Chapitre III:
Traitement de la télé-compensation des
chèques au niveau de l'agence la BADR
Tizi-Ouzou *580*

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

Introduction

La Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR) est une institution financière nationale créée par le décret n°82-106 le 13 Mars 1982. Son objectif principal est de soutenir le développement économique et social des zones rurales.

La BADR a été créée dans le cadre de la politique de développement agricole et rural du gouvernement du pays. Elle a été conçue pour fournir des services bancaires adaptés aux besoins spécifiques des agriculteurs, des éleveurs et des petits entrepreneurs ruraux. La banque contribue ainsi à la promotion de l'agriculture, à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

En vertu de la loi 90-10 du 14 Avril 1990, relative à la monnaie et au crédit. La BADR est devenu une personne morale, effectuant les opérations de réception des fonds de public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

Dans ce chapitre, nous allons présenter la banque d'agriculture et de développement rurale (BADR), en mettant en évidence ses missions et son rôle ainsi que ses objectifs. Nous aborderons ensuite le processus de télé-compensation des chèques tel qu'il est mis en œuvre au sein de l'agence BADR Tizi-Ouzou. Ainsi, nous tenterons de répondre aux questions suivantes : comment la banque BADR a-t-elle évolué ? Quelles sont ses missions ? Quel est son rôle et quels sont ses objectifs ? Enfin, comment s'effectue le traitement de la télé-compensation des chèques au niveau de la banque BADR Tizi-Ouzou"580" ?

Section 01 : Présentation de la banque d'Agriculture et de Développement Rurale(BADR)

1.1 Historique sur la BADR banque algérienne

La banque de l'agriculture et du développement rurale (BADR) est une banque commerciale algérienne. Son réseau compte actuellement près de 331 agences et 39 directions régionales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la (BADR) la première banque à réseau en Algérie qui joue un rôle important dans l'exécution des plans et programmes prévus à la réalisation des objectifs assignés au secteur agricole. Une institution financière nationale créée par décret n°82-106 le 13 mars 1982, la (BADR) est une société par action avec un capital social de 2.200.000.000 DA. Elle a été chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition et ce, dans le respect du secret bancaire.

Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 33.000.000.000 DA. Alors qu'elle était opérationnelle en novembre 1982 avec un capital social de 54.000.000.000 DA avec un résultat net de 10,2 milliards de Dinars. Elle a été constituée initialement de 140 agences cédées par la BNA. Afin d'apporter la plus grande satisfaction à la clientèle, la BADR banque a mis plus de 7000 employés avec une équipe de 1200 chargés de la clientèle à leur écoute à travers ses agences, 39 groupements régionaux d'exploitation déployés sur le territoire national, ainsi qu'un nouveau système d'informations pour plus de sécurité, facilité, efficacité et rapidité. Aujourd'hui, la BADR continue de jouer un rôle essentiel dans le financement du développement rural en Algérie. Elle cherche également à promouvoir l'inclusion financière et à étendre ses services aux populations non bancarisées des zones rurales.

1.2 L'évolution de la BADR banque en quelques étapes

Par la densité de son réseau et l'importance de son effectifs, la BADR est classée par le « BANKERS ALMANACH » (édition 2001) première banque au niveau national, 13ème au niveau africain et 668ème au niveau mondial sur environ 4100 banques classées.

Établissement à vocation agricole à sa création, la BADR est devenue, au fil du temps, et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit, une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités.

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

Les trois grandes étapes qui caractérisent l'évolution de la BADR sont :

- **De 1982 à 1990:** Au cours de cette période, La BADR a eu pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole, elle a acquise une notoriété et une expérience, certaine dans le financement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait, alors dans un contexte d'économie planifiée où chaque banque publique avait son champ d'intervention.
- **1991:** La mise en place du système « SWIFI » pour l'exécution des opérations de commerce international.
- **1992:** La mise en place du logiciel « SYBU », avec ses différents modules de traitement des opérations bancaires (gestion des prêts, gestion des opérations de caisse, gestion des placements, consultation à distance des comptes clients) : cette même année a vu l'informatisation de l'ensemble des opérations du commerce externe et les opérations de crédits documentaires qui sont traitées aujourd'hui en 24 heures maximum. Il y a eu également l'introduction de nouveaux plans de comptes au niveau des agences.
- **1993 :** Achèvement de l'informatisation de l'ensemble des opérations {les opérations bancaires au niveau du réseau}.
- **1994 :** Mise en service de la carte de paiement et de retrait BADR.
- **1996 :** Introduction du télétraitement, à savoir le traitement et la réalisation des opérations à distance en temps réel.
- **1998 :** Mise en service de la carte de retrait interbancaire.
- **De 1991 à 1999:** De par la loi 90/10, relative à la monnaie et au crédit, la BADR a élargi son champ d'activité vers d'autres secteurs, et notamment, les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques à savoir;
- **La période après l'an 2000 :** La période de 2000 à nos jours, se caractérise par la nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché. En matière d'intervention dans le financement de l'économie, la BADR avait considérablement augmenté le volume des crédits consentis aux PME/PMI de secteur privé (toutes branches confondues) tout en accroissant son aide au monde agricole et para agricole.

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

1.3 Les missions de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

Ses principales missions sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande
- La réception des dépôts à vue et à terme
- La participation à la collecte de l'épargne
- La contribution au développement du secteur agricole
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales.
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

1.4 Les principales caractéristiques de la BADR

Parmi les principales caractéristiques de la BADR, nous pouvons citer :

- La BADR effectue le traitement en temps réel à distance des opérations bancaires ;
- Elle permet la consultation à distance des comptes par la clientèle de la BADR ;
- Une banque universelle, qui participe à 30%68 de financement du commerce extérieur;
- Elle effectue des crédits documentaires en moins de 24 heures ;
- L'informatisation totale de son réseau sur la base des logiciels automatiques.

1.5 Le rôle de la BADR banque

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) joue un rôle fondamental dans le soutien au secteur agricole et rural en Algérie. Ses principales rôles peuvent être résumés comme suit :

- **Financement agricole** : La BADR met à disposition des agriculteurs divers types de crédits adaptés à leurs besoins, qu'il s'agisse de crédits à court, moyen ou long terme. Ces financements permettent de couvrir l'achat de terres, d'équipements agricoles, de semences, d'engrais, de produits phytosanitaires, ainsi que le développement des infrastructures agricoles (irrigation, drainage, stockage, etc.). Elle accompagne aussi les campagnes agricoles saisonnières, assurant ainsi une continuité des activités rurales.

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

- **Services bancaires classiques** : En tant qu'établissement bancaire à part entière, la BADR propose une gamme complète de services bancaires pour les particuliers, les agriculteurs, les entreprises et les collectivités rurales. Cela inclut l'ouverture et la gestion de comptes, les dépôts, les retraits, les virements, les cartes bancaires, les crédits à la consommation, ainsi que les services numériques bancaires (E-Banking, applications mobiles).
- **Financement de l'agro-industrie** : La BADR soutient les projets de transformation et de valorisation des produits agricoles en finançant les unités agroalimentaires, les coopératives et les PME agricoles. Elle facilite l'accès aux ressources pour moderniser les chaînes de production, investir dans des équipements innovants, développer des circuits de distribution et améliorer la qualité des produits transformés, renforçant ainsi la compétitivité du secteur.
- **Services d'assurance agricole** : En partenariat avec des compagnies d'assurance spécialisées, la BADR offre des produits d'assurance couvrant les risques climatiques (sécheresse, inondations, grêle), les maladies du bétail, les pertes de récolte ou les incidents liés aux équipements agricoles. Ces mécanismes de protection permettent aux agriculteurs de limiter les impacts financiers liés aux aléas naturels et techniques, favorisant la stabilité de leurs revenus.
- **Assistance technique et accompagnement** : En complément de ses services financiers, la BADR propose un accompagnement technique aux exploitants agricoles et aux entreprises rurales. Cet appui prend la forme de conseils personnalisés, de formations sur les nouvelles technologies agricoles, de sensibilisation à la gestion durable des ressources naturelles et d'un accès facilité à des experts agronomes et techniciens.

En résumé, la BADR est un acteur stratégique du développement rural en Algérie. Elle contribue activement à la modernisation du secteur agricole, à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois en zones rurales, et plus largement, à l'essor économique du pays à travers une approche intégrée alliant financement, conseil, et innovation.

1.6 Les objectifs de la BADR

L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles suivantes:

- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises.

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant.
- L'extension et le redéploiement de son réseau.
- La satisfaction des ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins.
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

1.7 Structure et organisation de la BADR banque

La BADR est composé de :

- Succursales.
- Agence.

1.7.1 Les directions centrales et leurs missions

Les directions centrales jouent un rôle clé dans l'animation et le contrôle des différentes fonctions bancaires au sein du réseau. À la BADR, ces directions sont organisées en plusieurs divisions, comme on peut le voir dans l'organigramme présenté ci-dessus.

En réalité, c'est toute une structure qui se met en place pour assurer le bon déroulement des opérations bancaires que ce soit pour le traitement des dépôts, l'octroi de crédits ou encore le suivi des opérations. Cette organisation constitue un véritable socle d'activité, un peu comme le cœur de la banque, qui évolue au rythme des orientations stratégiques qu'on lui fixe.

Parmi les services proposés, celui du crédit occupe une place à part. Il reflète vraiment l'essence du métier de banquier, un métier de responsabilité où chaque engagement représente un risque à bien mesurer. C'est donc un domaine qui demande rigueur, réflexion et prudence.

Pour répondre efficacement à ses missions et être à la hauteur de ses engagements, l'agence N°580 de Tizi-Ouzou a adopté un modèle organisationnel particulier, différent de ce qu'on voit généralement dans d'autres établissements. On l'appelle la « banque assistée », et cette approche apporte une vraie valeur ajoutée dans la manière de gérer les opérations au quotidien.

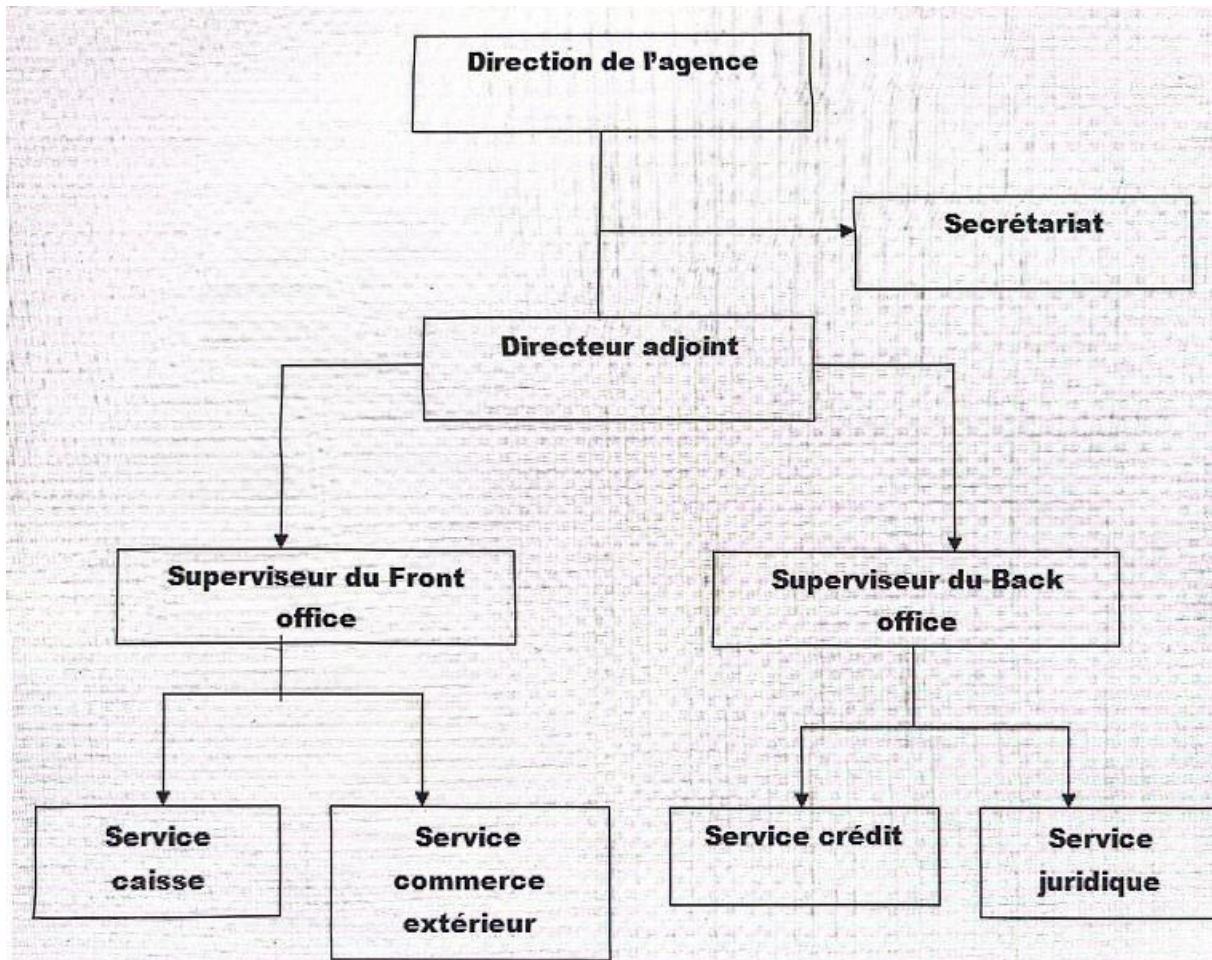


Figure18: Organigramme globale de l'agence "580"

Source : Information Interne de la BADR

1.7.2 La représentation régionale de la banque : le Groupe Régional d'Exploitation (GRE)

Le groupe régional d'exploitation s'agit d'une composante structurelle de la banque de l'agriculture et de développement rurale (BADR). en effet, la BADR s'appuie sur un réseau organisationnel régional pour assurer une gestion de proximité, adapter aux spécificités locales et garantir une coordination efficace entre les agences.

Le GRE, en tant qu'entité régionale rattachée à la banque, joue un rôle opérationnel clé dans le déploiement des orientations

Dans l'organigramme de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), la représentation territoriale est structurée autour des Groupes Régionaux d'Exploitation(GRE). Ces entités constituent le niveau intermédiaire entre la Direction Générale et les agences locales. Implantés généralement dans les chefs-lieux des wilayas les

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

plus stratégiques, les GRE jouent un rôle de relai administratif, technique et opérationnel dans l'organisation de la banque à l'échelle régionale.

Le GRE est chargé de coordonner, encadrer et suivre l'activité de l'ensemble des agences qui lui sont rattachées. À ce titre, il assure plusieurs fonctions clés :

- **Suivi opérationnel** : le GRE veille au respect des procédures internes, à la qualité de service et à la bonne exécution des opérations bancaires dans les agences.
- **Appui technique et managérial** : il accompagne les agences dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la banque et leur fournit une assistance en cas de difficultés techniques, commerciales ou organisationnelles.
- **Contrôle et supervision** : il exerce une mission de contrôle de gestion, d'audit interne et d'évaluation de performance, garantissant la conformité des activités aux normes réglementaires et internes.
- **Animation commerciale** : le GRE élabore et met en œuvre des plans d'action régionaux visant à développer les portefeuilles de clientèle, à renforcer l'attractivité des produits bancaires et à améliorer la collecte de l'épargne.
- **Développement du crédit** : en lien avec la politique de financement de la banque, il œuvre au déploiement des crédits agricoles et à l'accompagnement des projets de développement locaux.

Le GRE est placé sous la responsabilité du Directeur du Réseau, qui agit comme interface entre la direction centrale et les structures régionales. Ce dernier, appuyé par des chefs de départements spécialisés, veille à l'efficacité des opérations régionales et à la bonne gestion des ressources humaines et matérielles. Le GRE est structuré en quatre départements fonctionnels (ou sous-directions), couvrant notamment :

1. Le département commercial et marketing régional
2. Le département du crédit et des risques
3. Le département des opérations bancaires et logistique
4. Le département des ressources humaines et de la formation

Cette structuration permet une gestion efficace, réactive et adaptée aux spécificités régionales. Elle favorise également une meilleure proximité avec les clients, notamment dans les zones rurales où les besoins d'encadrement et de financement sont particuliers.

Enfin, le GRE joue un rôle stratégique dans la réalisation des objectifs de développement régional de la BADR, en contribuant à l'intégration financière des zones

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

rurales, à la bancarisation des populations agricoles, et à la mise en œuvre des programmes publics de soutien au secteur agricole.

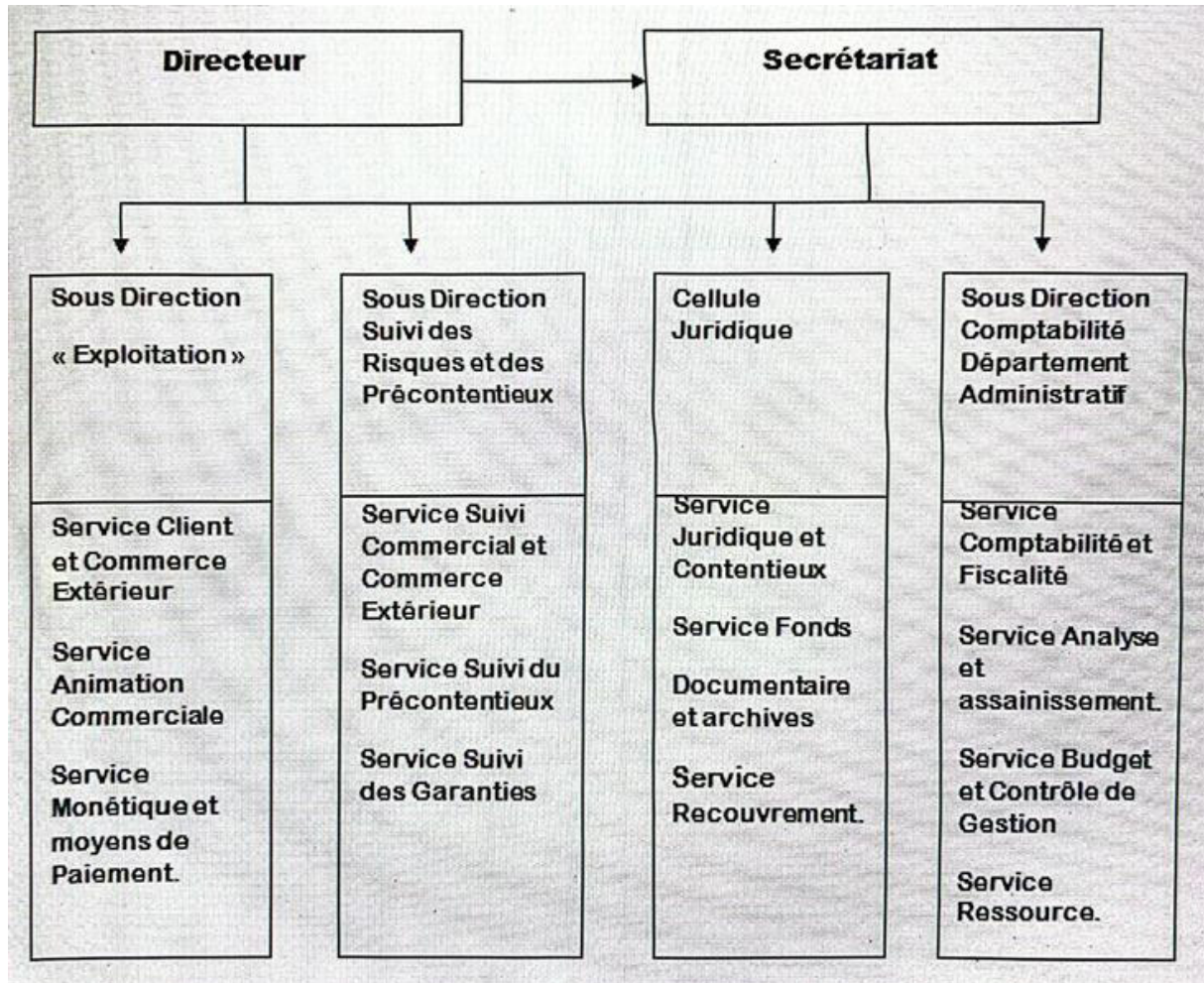


Figure 19: L'organigramme de groupe régional d'exploitation de la banque

Source : Document interne de la BADR Banque, Agence 580

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

Le (GRE) dont nous avons effectué notre stage est composé de 12 agences :

- **571 : Azazga ;**
- **572 : Larba, NathIrathen ;**
- **573 : Ain el hammam ;**
- **574 : Draa El Mizane ;**
- **576 : Draa Ben khadda ;**
- **579 : Ouacifs ;**
- **580 : Tizi-Ouzou ;**
- **581 : Tigzirt ;**
- **582 : Ouadhias ;**
- **584 : Azeffoun ;**
- **585 : Bouzeguen ;**
- **588 : Tizi-Rached.**

8. Présentation de l'agence 580 de la BADR banque de Tizi-Ouzou

L'agence BADR de Tizi-Ouzou, identifiée sous le code 580, a été créée en 1982 dans le cadre de la restructuration du réseau bancaire national, prenant la relève d'une ancienne agence de la Banque Nationale d'Algérie (BNA). Située au cœur du centre-ville de Tizi-Ouzou, cette agence occupe une position stratégique pour desservir à la fois une clientèle urbaine diversifiée et une population rurale environnante fortement impliquée dans les activités agricoles.

Dans le cadre du plan de modernisation à long terme de la BADR, l'agence a été dotée d'un système organisationnel innovant dit de "banque assise", visant à améliorer l'accueil et la qualité de service grâce à une approche plus personnalisée et centrée sur le client. Ce modèle repose sur une réorganisation des tâches et des circuits de traitement, divisés en deux pôles fonctionnels distincts :

- **Le "front office"** : il regroupe les activités en contact direct avec la clientèle, telles que l'accueil, la gestion des comptes, les dépôts, les retraits, l'octroi de crédits, ainsi que le conseil personnalisé. Ce pôle est en première ligne pour renforcer la relation client et garantir un service de proximité efficace.
- **Le "back office"** : ce groupe de travail opère en soutien au front office. Il est chargé des traitements administratifs, comptables et techniques des opérations. Il veille à la

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèque au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

conformité, à la fluidité et à la sécurité des transactions tout en assurant une gestion rigoureuse des dossiers clients.

Ce mode d'organisation vise à améliorer la performance opérationnelle de l'agence, à réduire les délais de traitement, et à renforcer la satisfaction client. Il s'inscrit pleinement dans la dynamique de transformation digitale et de professionnalisation du réseau BADR, tout en maintenant une proximité forte avec les besoins spécifiques de la clientèle agricole locale.

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèque au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

Section 02 : Traitement de la télé-compensation des chèques au niveau de l'agence BADR "580"

Les instruments de paiement représentent un élément fondamental du fonctionnement du système bancaire, en particulier dans le cadre de la télé-compensation interbancaire. Dans un environnement financier de plus en plus digitalisé, ces outils tels que les chèques, les virements, ou encore les effets de commerce permettent de faciliter et de sécuriser les échanges entre clients et institutions financières. À la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), ces instruments sont traités quotidiennement, qu'ils soient émis par sa propre clientèle ou transmis par d'autres banques du réseau national.

Le processus de télé-compensation repose sur un mécanisme automatisé qui permet de centraliser et d'échanger, de manière électronique, les informations liées aux paiements entre les différentes banques. Ce système assure une régulation rapide et efficace des flux financiers, réduisant ainsi les délais de traitement et minimisant les risques d'erreurs ou de fraudes.

Concrètement, la télé-compensation suit un rythme structuré en deux étapes : une phase "aller", qui se déroule généralement entre 9h et 11h du matin, durant laquelle les opérations émises sont envoyées pour traitement ; et une phase "retour" l'après-midi, qui se clôture vers 15h30, durant laquelle les opérations compensées sont renvoyées vers les banques concernées. Ce processus se déroule au sein du service portefeuille, où sont effectués plusieurs traitements techniques : vérification, scannage et validation des instruments reçus.

Au-delà de l'aspect technique, ce dispositif constitue un pilier de la fluidité des échanges économiques, en assurant la continuité des paiements à l'échelle nationale. Il permet également de réduire la manipulation physique des documents, contribuant ainsi à la modernisation et à la sécurisation du système bancaire algérien.

Cette section a pour objectif d'expliquer les procédures du système de télé-compensation, le traitement du système de télé-compensation des chèques au sein de la banque BADR.

2.1 Traitement des chèques en télé-compensation

Parmi les différents instruments de paiement utilisés dans le système bancaire, le chèque demeure l'un des plus couramment traités dans le cadre de la télé-compensation. Malgré l'émergence des solutions de paiement électroniques, il conserve une place importante dans

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

les habitudes des usagers, notamment pour les transactions commerciales ou les règlements entre entreprises.

Dans ce contexte, la banque prend en charge le traitement des chèques dits "normalisés", c'est-à-dire conformes aux normes imposées par la Banque d'Algérie, ce qui permet leur lecture automatique, leur traitement informatique, et leur intégration rapide dans le cycle de compensation. Ces chèques peuvent être émis dans deux cadres distincts :

- **Intra-bancaire** : lorsque le chèque provient d'un client de la même banque (par exemple, un compte BADR vers un autre compte BADR), le traitement est généralement plus rapide et ne nécessite pas d'intervention extérieure.
- **Interbancaire** : lorsque le chèque est tiré sur une autre banque, il passe par le système national de télé-compensation, où les opérations sont centralisées, contrôlées, puis échangées entre les établissements concernés.

L'acceptation et le traitement de ces chèques passent par plusieurs étapes : réception, vérification de la validité et de la conformité, scannage, puis transmission aux services compétents pour la compensation. Ces étapes sont automatisées dans une large mesure, mais nécessitent toujours un suivi rigoureux pour prévenir les fraudes, les rejets et les erreurs techniques.

Ainsi, bien que traditionnel, le chèque continue de jouer un rôle clé dans les circuits de paiement en Algérie, particulièrement dans les relations interentreprises et les secteurs où la confiance dans les moyens de paiement numériques reste en développement.

2.1.1 Caractéristiques des chèques normalisés

Selon l'instruction de la banque n°05/951 janvier 1995 ainsi que celles prévues par le code de commerce les caractéristiques qu'un chèque normalisé doit comporter :

- support et format de chèque;
- grammage et qualité de papier;
- caractéristiques d'impression;
- le contenu des zones;
- les mentions obligatoires du chèque;
- la procédure de marquage de type OCRB (Optical Character Recognition Band);
- le relevé d'identification bancaire (RIB), comporte 20 chiffres, contrairement au chèque classique qui comporte 25 chiffres dans son RIB.

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

2.1.2 Processus de traitement de chèques en télé-compensation

Le traitement de la télé-compensation « aller » concernent essentiellement les opérations remises transmises dans un guichet de la banque et jusqu'au traitement en télé-compensation et imputation au compte du remettant.

2.1.2.1 Réception des chèques au niveau du Front office

Le traitement des remises de chèques débute au **front office**, c'est-à-dire directement au niveau des guichets, là où le client dépose physiquement ses chèques. Chaque dépôt doit impérativement être accompagné d'un **bordereau d'envoi**, document qui précise les informations essentielles liées à la remise et sert de preuve d'opération voir (l'annexe N°01).

Avant de transmettre les chèques au **service portefeuille**, qui se chargera du traitement en back-office, le **chargé de clientèle** doit effectuer un ensemble de vérifications minutieuses. Ces contrôles visent à garantir la conformité des chèques avec les normes en vigueur et à prévenir tout risque d'erreur ou d'anomalie.

2.1.2.2 Étapes de contrôle effectuées par le chargé de clientèle

a. Vérification du bordereau :

- S'assurer que le document est correctement rempli ;
- Contrôler la **cohérence entre les informations du bordereau et celles figurant sur les chèques remis.**

b. Contrôle des éléments du chèque :

- **Nom du bénéficiaire ;**
- **Numéro de compte du bénéficiaire avec la clé de contrôle RIB ;**
- **Numéro du chèque et nom de la banque émettrice ;**
- **Identité du tireur** (le titulaire du chèque) ;
- **Date d'émission**, qui doit être actuelle et conforme ;
- **Barrement spécial**, le cas échéant (ce qui signifie que le chèque ne peut être encaissé que par voie bancaire) ;
- **Endossement au verso**, en cas de cession du chèque à un tiers ;
- **Nombre total de chèques remis et montant global**, pour s'assurer qu'il n'y a pas d'écart entre le bordereau et les documents physiques.

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

c. Vérification des mentions obligatoires:

- **Lenom du bénéficiaire** doit être lisible et exact;
- Le **montant**, à la fois en chiffres et en lettres, doit être cohérent;
- Le **RIB du compte débité** doit figurer clairement;
- Le chèque doit être **signé par le tireur**, et **cacheté dans le cas des personnes morales**, avec mention de la qualité du signataire;
- En cas d'endossement, la **signature et le cachet du nouvel endosseur** doivent être visibles au verso.

Une fois toutes ces vérifications effectuées, l'agent remet un **accusé de réception** au client, lui confirmant que la remise a bien été prise en charge. Il passe ensuite à l'enregistrement de l'opération via le système informatique de la banque.

Ce processus comprend :

- **La saisie du numéro de compte du bénéficiaire** dans le système;
- **L'insertion du chèque dans un lecteur optique**, qui scanne et lit automatiquement les données;
- **L'affichage automatique des informations du chèque** à l'écran, permettant un dernier contrôle visuel;
- **La saisie manuelle du montant et de la date de création** de la remise si nécessaire.

Enfin, **l'enregistrement complet des données** se fait de manière automatique, assurant la traçabilité de l'opération.

2.1.3 Délai de traitement et d'encaissement des chèques

Avec l'introduction du nouveau système de paiement de masse, les délais nécessaires pour l'encaissement d'un chèque ont été considérablement raccourcis. Autrefois, le recouvrement pouvait s'étendre sur une période allant de 21 jours à plus de trois mois dans certains cas. Désormais, ce processus est optimisé pour ne pas dépasser 72 heures. Le traitement commence généralement la veille de la comptabilisation, durant laquelle les opérations sont préparées, puis elles sont effectivement saisies et enregistrées le jour suivant.

Il est également important de noter que dans le cadre de la télé-compensation un système électronique de traitement des paiements les étapes de traitement en agence et de présentation au Centre de Paiement Interbancaire (CPI) sont effectuées le même jour. Cela élimine ainsi les délais intermédiaires qui existaient auparavant dans les processus manuels.

Cette amélioration s'inscrit dans une logique de modernisation du système bancaire, visant à renforcer l'efficacité, la rapidité et la fiabilité des transactions financières. Elle

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

bénéficie aussi bien aux clients qu'aux établissements bancaires, en réduisant les risques liés aux délais prolongés, comme les litiges ou les incidents de paiement.

2.1.4 Délais de paiement d'un chèque bancaire

Le traitement d'un chèque bancaire suit une procédure bien définie, répartie sur plusieurs étapes, chacune ayant son propre délai. Voici une explication simplifiée et enrichie des différents temps d'attente liés à l'encaissement d'un chèque :

- **Délai entre le dépôt du chèque par le client et le crédit effectif sur son compte:** Il faut généralement compter cinq jours ouvrés après la date de présentation du chèque en chambre de compensation. Ce délai permet à la banque de vérifier la validité du chèque et la disponibilité des fonds sur le compte du tireur (émetteur du chèque).
- **Délai entre la remise du chèque et le débit du compte du tireur:** Le montant du chèque est débité du compte de l'émetteur trois jours ouvrés après sa présentation en compensation. Cette étape garantit que les fonds sont transférés de manière sécurisée vers la banque du bénéficiaire.
- **Délai entre le dépôt du chèque par le client et sa présentation en chambre de compensation:** Cette présentation a lieu généralement dans un délai de deux jours ouvrés, période pendant laquelle le chèque est transmis pour traitement interbancaire.
- **Délai entre la présentation en compensation et la transmission des images du chèque:** La numérisation et l'envoi des images (dans le cadre du traitement électronique des chèques) se font un jour ouvré après la date de compensation. Cette étape permet d'accélérer les échanges et d'éviter les déplacements physiques des chèques papier.
- **Délai entre la présentation en compensation et la réception des chèques circulants:** Les banques reçoivent physiquement les chèques circulants une double vérification en cas de besoin (images vos documents deux jours ouvrés après leur présentation en compensation. Cela permet originaux).

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

2.1.5 Réception et traitement des chèques au niveau du back office

Le traitement des chèques s'effectue principalement au niveau du back office, après un premier filtrage opéré au front office, c'est-à-dire au guichet ou au point de contact client. Lorsqu'un client remet un ou plusieurs chèques à encaisser, un premier contrôle est réalisé par l'agent chargé de la réception (front office) afin de s'assurer de la complétude du dossier. Ensuite, les documents sont transmis au back office, où un deuxième contrôle rigoureux est effectué avant d'initier le processus de dématérialisation, c'est-à-dire la numérisation et l'enregistrement électronique des chèques.

2.1.5.1 Opérations « aller » de compensation et dématérialisation des chèques

Dans le cadre du processus de compensation interbancaire, les opérations dites « aller » correspondent à la phase où les chèques remis par les clients sont envoyés vers la chambre de compensation pour traitement. Cette étape a connu une transformation majeure grâce aux progrès technologiques, notamment à travers la dématérialisation des chèques.

La dématérialisation désigne le fait de remplacer le document papier physique (le chèque traditionnel) par un support électronique, généralement sous forme d'image numérique accompagnée de données structurées (montant, coordonnées bancaires, numéro de chèque, etc.). Cette image est transmise de manière sécurisée entre les banques à travers un système automatisé, ce qui élimine la nécessité de déplacer physiquement le chèque entre les établissements financiers.

Grâce à cette évolution :

- Le temps de traitement est considérablement réduit, permettant une meilleure réactivité pour les clients;
- Les risques de perte ou de falsification du chèque pendant son transport sont largement diminués;
- Le système bancaire devient plus fluide, plus rapide et plus fiable, contribuant à une modernisation de l'ensemble des opérations de paiement scripturales.

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

2.1.5.2 Opération « retour » de compensation

Les opérations « retour » de compensation font référence aux transactions reçues et enregistrées dans le système informatique de la banque. Elles concernent spécifiquement le traitement des chèques qui ont été présentés dans le cadre du système de télé-compensation, et ce, jusqu'à leur imputation sur le compte du client.

On entend par remises au retour les chèques émis par les clients d'une agence bancaire et qui sont retournés à la banque pour règlement. Ces opérations sont intégrées et traitées de manière automatique par le système d'information bancaire, ce qui permet de gagner du temps et de réduire les erreurs humaines.

Voici les étapes clés du processus de traitement des chèques en retour :

a) Réception du fichier d'opérations:

Lorsqu'un fichier contenant les informations relatives aux chèques circulants et non-circulants est reçu, le système effectue un contrôle automatique des données bancaires. Si des anomalies sont détectées (par exemple, des incohérences dans les informations du chèque), elles sont automatiquement signalées et corrigées. Une vérification automatique de la provision est également effectuée pour s'assurer que les fonds sont suffisants sur le compte du tireur.

B. Prise de décision par le chef de service (S/E):

Sur un écran spécifique, le chef de service secrétariat engagement (S/E) doit prendre une décision concernant chaque opération reçue. Il dispose de trois options:

- Autoriser le débit en compte, si toutes les conditions sont remplies.
- Rejeter l'opération, si une anomalie grave est constatée.
- Reporter l'opération, si des vérifications supplémentaires sont nécessaires avant d'autoriser le débit.

c) Contrôle des chèques circulants:

Les vignettes physiques des chèques circulants sont ensuite vérifiées. Elles doivent correspondre aux informations requises pour garantir leur authenticité et conformité (notamment la signature et le montant). Si aucune anomalie n'est relevée, les chèques sont archivés pour garantir leur traçabilité.

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

d) Rejet des opérations en cas de non-conformité:

Certaines situations entraînent Le rejet de l'opération, telles que:

- Le chèque sans provision (lorsque le montant n'est pas couvert par les fonds du compte du tireur).
- La non-conformité des chèques, où des erreurs ou irrégularités sont détectées, comme des incohérences dans le montant ou la signature.

En cas de non-conformité, les photos des chèques sont minutieusement vérifiées. Si les images ne présentent aucune anomalie, les débits sont alors imputés sur les comptes des clients concernés. Sinon, les chèques sont rejetés et l'opération est annulée.

2.1.6 Traitement des chèques via le système Barberousse Agence

Barberousse-Agence est un module léger installé au niveau du siège de la banque accessible via browser à partir des agences¹. C'est un logiciel qui permet une dématérialisation des échanges par la scannérisation ou numérisation des chèques et la génération des données associée destinée à la compensation. Il est totalement sécurisé via un processus de signature électronique garantissant l'authenticité des images.

Ce système joue un rôle clé dans la modernisation des opérations de compensation. Il permet notamment :

- La capture recto-verso des chèques par scannage, principalement pour ceux d'un montant supérieur ou égal à 50 000 dinars algériens (DA). Les images ainsi générées sont utilisées pour la télé-compensation.
- La numérisation automatique des données bancaires contenues sur les chèques : montants, coordonnées bancaires, numéro de compte, date d'émission, etc. Cette fonctionnalité facilite le traitement rapide et précis de chaque chèque.
- Une sécurité renforcée grâce à l'intégration d'un système de signature électronique, garantissant l'authenticité, l'intégrité et la traçabilité des images transmises dans le cadre de la compensation.

Concernant les chèques d'un montant inférieur à 50 000 DA, ils sont également scannés dans les agences, mais les images ne sont pas visibles directement dans l'interface de l'application Barberousse Agence. Cependant, ces opérations sont tout de même intégrées au processus de traitement, ce qui montre l'uniformisation progressive des procédures, quel que soit le montant.

¹ Information interne de la BADR

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

2.1.7 La dématérialisation des remises chèques:

La dématérialisation des chèques, elle consiste de transformer les supports matériels en supports électroniques afin d'effectuer les opérations de traitement, d'échange et de stockage d'information concernant l'opération. La dématérialisation des chèques se fait par l'application Barberousse agence.

2.1.7.1 Les étapes de traitement dans l'application Barberousse agence

Avant la scannérisation des chèques, le préposé au poste devra s'assurer en priorité :

- Le scanner est allumé;
- La connexion à l'application « Barberousse capture » et introduction du code utilisateur et du mot de passe;
- La réception du fichier date une fois organisée tout le chèque à scanner via« INTER BANQUE » l'utilisateur va choisir la fenêtre scan.

La scannérisation des remises chèques saisis les informations telles que :

- RIB bénéficiaire, le nom et l'adresse du bénéficiaire seront automatiquement récupérés à partir du SI ;
- Le nombre de chèque dans la remise ;
- Le montant total de la remise chèque ;
- La remise ne sera acceptée qu'en cas de disponibilité de la commission ;
- Le montant et la date d'émission ;
- Ainsi que valider la remise.

2.1.7.2 Validation des remises de chèques

Une fois le chèque contrôlé et jugé conforme, l'agent chargé du traitement a deux options : **validerou refuser** l'opération. Cette étape cruciale marque le passage vers l'intégration effective de la remise dans le système bancaire.

Si la remise est validée sans problème, un **message de confirmations**'affiche à l'écran, indiquant le succès de l'opération. En revanche, si des incohérences sont détectées lors de cette phase, le système affiche un **message d'échec**. La remise entre alors dans un statut de **pré-validation**, ce qui signifie qu'une **correction est requise avant de poursuivre**.

L'agent en charge doit alors examiner et rectifier les éléments en cause, qui concernent généralement :

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

A. Incohérence dans le nombre de chèques:

Un des contrôles essentiels porte sur la **correspondance entre le nombre de chèques saisis et le nombre effectivement scanné**. Deux compteurs distincts sont affichés sur l'interface pour visualiser ces chiffres.

- Si l'un des compteurs, notamment celui des chèques scannés, reste à zéro, cela indique une **anomalie** : soit un ou plusieurs chèques n'ont pas encore été scannés, soit une erreur s'est glissée dans la saisie initiale.
- L'agent devra alors soit **scanner les chèques manquants**, soit **corriger le paramétrage de la remise** si le nombre annoncé est erroné.

B. Écart sur le montant global:

Une autre vérification porte sur la **concordance entre le montant total saisi** dans la remise et le **montant total issu de la lecture des chèques**. Là encore, deux compteurs permettent de comparer les deux valeurs.

- Si un **écart est détecté**, cela peut résulter d'une **erreur de saisie manuelle**, que ce soit au niveau du montant global ou des montants individuels des chèques.
- Il est alors nécessaire de corriger ces données avant de relancer la validation.

2.1.8 Les conditions de rejet des chèques en télé-compensation

2.1.8.1 Saisie et traitement des rejets de chèques

Lors du chargement des opérations de chèques en provenance de l'**Unité Autonome de Production (UAP)**, le système bancaire permet d'accéder à l'ensemble des opérations enregistrées, y compris celles qui nécessitent un **traitement de rejet**. Ces données sont affichées à l'agent en charge, qui peut alors consulter, analyser et, si nécessaire, procéder au rejet formel de certaines opérations. Parmi les opérations à traiter figurent également celles ayant fait l'objet d'un **rejet provisoire automatique**, regroupées dans une section spécifique du système.

Ces rejets peuvent résulter de diverses anomalies détectées automatiquement dès la phase de traitement initial.

A. Détection automatique des rejets :

Le système informatique dispose d'un mécanisme de **vérification automatisée** capable de repérer un certain nombre de motifs de rejet, notamment :

- **Doublons**: lorsqu'un même chèque est présenté plusieurs fois (motif 001),
- **Image non parvenue**: le fichier image du chèque n'a pas été reçu ou est incomplet (motif 306);

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

➤ **Coordonnées bancaires invalides:** lorsque le chèque ne comporte pas d'identifiants bancaires valides (motif 002).

Ces motifs sont identifiés sans intervention humaine, grâce à l'analyse des données numériques associées aux chèques.

B. Consultation et décision manuelle:

L'utilisateur peut accéder aux détails de chaque opération : il a la possibilité de **visualiser l'image du chèque (recto/verso)** ainsi que la **signature**, à condition qu'une connexion avec la **base de spécimens** soit disponible. Cela permet une vérification approfondie en cas de doute.

Une fois l'analyse effectuée, l'agent doit **sélectionner un motif de rejet** dans une liste prédéfinie. Le rejet peut alors être :

- soit motivé manuellement par l'utilisateur en fonction des constats effectués,
- soit **déterminé automatiquement par le système d'information bancaire**(comme FLEXCUBE), selon les règles préétablies.

C. Exemples de motifs de rejet (définitifs): Voici quelques-uns des motifs de rejet les plus fréquemment rencontrés dans la pratique bancaire :

- **Absence de mention obligatoire** (ex. : date, montant, signature, etc.) ;
- **Chèque prescrit** : si le chèque a été présenté après un délai de **3 ans et 20 jours**, il n'est plus valable légalement ;
- **Décision judiciaire** : tels que blocage de compte, faillite, saisie-arrêt ;
- **Image inexploitable** : image floue, partielle ou corrompue ;
- **Signature non conforme** : la signature ne correspond pas à celle figurant dans les spécimens (voir l'annexe 02).
- **Image non parvenue** ;
- **Dénonciation d'une convention de compte collective** : par exemple, dans le cas de désaccord entre Co-titulaires d'un compte joint.

2.1.8.2 Rejet des opérations pour absence ou insuffisance de provision

Dans le cadre du traitement des opérations de chèques, la BADR peut être amenée à rejeter une opération lorsqu'elle constate que le compte de l'émetteur, domicilié auprès de ses agences, ne dispose pas des fonds nécessaires. Ce rejet intervient lorsqu'un chèque émis est présenté à l'encaissement et que la provision sur le compte est insuffisante voire inexistante. Le système bancaire détecte automatiquement cette anomalie, et l'opération est alors suspendue en attente de régularisation.

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

Conformément aux procédures internes, le titulaire du compte concerné dispose généralement d'un délai d'un jour ouvré pour régulariser la situation. Cette période de tolérance permet au client de procéder à un versement ou à un transfert de fonds afin de couvrir le montant du chèque et d'éviter un rejet définitif.

A. Validation des rejets d'opérations:

La phase de validation des rejets est une étape clé dans le processus de traitement des chèques. Elle est généralement assurée par un agent validateur au sein de l'agence bancaire. Cette personne a pour mission de confirmer ou d'annuler les rejets provisoires identifiés par le système informatique, notamment ceux liés à des vices de forme ou à d'autres anomalies techniques. À ce stade, toutes les opérations signalées comme potentiellement rejetables sont présentées à l'écran. Le validateur dispose alors d'une vue d'ensemble lui permettant d'examiner chaque dossier de manière approfondie avant de prendre une décision définitive.

Deux options s'offrent à lui :

- **Validation du rejet:** Si, après vérification, le motif du rejet est jugé justifié, l'opération est définitivement classée comme rejetée. Elle est alors transmise au système de compensation interbancaire, marquant ainsi la fin de son traitement en interne.
- **Annulation du rejet:** En revanche, si l'analyse révèle que le rejet était infondé (par exemple, une erreur du système ou une rectification entre-temps), l'opération est réintégrée dans le circuit de paiement. Elle sera donc traitée comme valide et réglée normalement au profit du bénéficiaire.

Chapitre III: Traitement de la télé-compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

Conclusion

Pour conclure, on peut dire que la BADR joue un rôle essentiel dans le soutien au monde agricole et rural en Algérie. À travers son histoire, ses missions, et surtout ses efforts constants de modernisation, elle a su s'adapter aux besoins spécifiques d'une clientèle souvent éloignée des circuits financiers classiques. L'exemple de l'agence 580 à Tizi-Ouzou montre bien cette volonté de proximité et d'efficacité, avec une organisation pensée pour mieux servir et accompagner les usagers. Grâce à l'introduction de systèmes comme la télé-compensation et la dématérialisation, la banque offre aujourd'hui des services plus rapides, plus sûrs et mieux adaptés aux réalités du terrain. La BADR ne se contente donc pas de financer : elle soutient, encadre et innove, pour contribuer à un développement rural durable et équitable.

Conclusion générale

Conclusion générale

Au terme de ce mémoire, il ressort clairement que la modernisation de l'infrastructure du système bancaire en Algérie est devenue une nécessité, voire une obligation, dans un monde où la digitalisation des services financiers progresse rapidement. À travers l'étude de la monétique, de l'évolution des moyens de paiement électroniques, et du fonctionnement de la télé-compensation dans une agence bancaire concrète, nous avons pu mieux comprendre les efforts déployés, les avancées réalisées, mais aussi les obstacles qui restent à surmonter.

Les outils de paiement électroniques apportent plus de sécurité, de rapidité et de praticité dans les transactions, même s'ils ne sont pas encore totalement généralisés en Algérie. Depuis les années 1990, plusieurs réformes ont été engagées, notamment la création de structures telles que la SATIM, le Réseau Monétique Interbancaire, le GIE Monétique et le Centre de Pré-Compensation Interbancaire. Ces institutions ont contribué à construire une base solide pour la généralisation des paiements électroniques. La mise en place de systèmes modernes, comme ARTS pour les gros montants et ATCI pour les paiements de détail, témoigne de la volonté des autorités monétaires d'assurer une meilleure fluidité et sécurité dans les échanges bancaires.

Un progrès important a été réalisé avec le lancement du système de télé-compensation interbancaire, qui permet d'échanger, de manière dématérialisée et en temps réel, les informations liées aux paiements entre les banques. Ce mécanisme a réduit les délais de traitement des chèques et autres moyens de paiement scripturaux, marquant une étape essentielle dans la digitalisation des opérations bancaires en Algérie.

L'étude de terrain menée à l'agence BADR de Tizi-Ouzou, située dans une région à forte vocation agricole, illustre concrètement cette évolution. L'agence a su adapter ses pratiques aux nouvelles exigences du secteur bancaire, en organisant efficacement son front office et back office, en traitant les opérations à distance et en gérant quotidiennement la télé-compensation des chèques. Ce cas démontre qu'il est possible de concilier proximité avec les clients et modernité des services. Il montre aussi que, malgré certaines contraintes, la digitalisation progresse et transforme profondément les pratiques bancaires.

Plusieurs constats se dégagent de cette analyse. Tout d'abord, la modernisation du système bancaire algérien est bien engagée, mais elle reste incomplète. Le recours aux espèces demeure dominant, en raison d'un manque de confiance dans les outils numériques, d'un niveau encore insuffisant d'éducation financière chez certains usagers, ainsi que de

Conclusion générale

problèmes techniques comme des pannes fréquentes de distributeurs automatiques et la lenteur des connexions.

Ensuite, il apparaît que la réussite de cette transition numérique ne dépend pas uniquement des équipements et des systèmes modernes. Il est également indispensable d'investir dans la formation du personnel bancaire, de sensibiliser les clients, de renforcer la sécurité des transactions, et surtout de créer un cadre juridique plus clair et mieux adapté à la réalité du digital.

Enfin, le rôle des institutions telles que la Banque d'Algérie, la SATIM et le GIE Monétique est fondamental. Ces acteurs doivent continuer à soutenir les banques dans leurs efforts de modernisation, encourager l'innovation et garantir la transparence et la confiance du public.

En réponse à la problématique posée en introduction, **on peut affirmer que la modernisation du système bancaire algérien, notamment à travers la télé-compensation, a bien permis d'améliorer la rapidité et l'efficacité des services bancaires.**

- la télé-compensation a réduit les délais de traitement et renforcé la sécurité des échanges interbancaires.
- Bien que les infrastructures soient mises en place, des blocages subsistent, notamment le manque de formation, les habitudes des usagers, ou encore la couverture réseau.
- Le cas de l'agence BADR de Tizi-Ouzou montre que les effets positifs de cette modernisation sont réels, même si des efforts doivent encore être fournis pour généraliser ces résultats à l'échelle nationale.

A la fin, on peut dire que la transformation du système de paiement en Algérie est bien engagée, mais elle nécessite encore des efforts soutenus de la part de tous les acteurs concernés. Le passage d'un système bancaire traditionnel à un système digitalisé, plus rapide, plus sécurisé et plus inclusif, est non seulement possible mais inévitable. Le cas de l'agence BADR de Tizi-Ouzou montre que ce changement est en cours, et qu'avec de la volonté, de la rigueur et une bonne organisation, il peut porter ses fruits sur l'ensemble du territoire national. Ce processus, s'il est bien accompagné, contribuera à renforcer la confiance dans le secteur bancaire et à stimuler l'économie nationale dans son ensemble.

Références bibliographiques

Références bibliographiques

Articles et Revues

1. ABDELALI, Ali : "*La modernisation des systèmes de paiements garante du succès partiel de la réforme bancaire*".
2. ABRA, Sanaa : "*La banque et la monnaie électronique*".
3. BANQUE D'ALGÉRIE. *Rapport sur la situation monétaire de l'Algérie*.
4. Banque d'Algérie. *Rapport annuel sur la modernisation de l'infrastructure des systèmes de paiement, 2006*.
5. BANQUE D'ALGÉRIE. 2007.
6. BANK OF ALGERIA. 2004. *Article 3*.
7. BENMADANI, Sadika : "*Les moyens de paiement électronique en Algérie : État des lieux et perspectives*" Revue Études Économiques, École Supérieure d'Économie d'Oran.
8. CHAREF, Leila : "*L'E-Banking en Algérie*".
9. GHOUZI, Mohamed Larbi : "*Le rôle de la télé-compensation dans le développement et la modernisation des moyens de paiement dans les banques commerciales algériennes*".
10. KHEMISSI, Pr. Chiha & DAHIA, Rabab. *Le M-Paiement : "l'Algérie est-elle prête ?"*, Université Alger 3.
11. REFAFA, Brahim : "*La monétique en Algérie : développement et perspectives*"; Université Dr Moulay Tahar, Saïda (Algérie).
12. TITOUCHE, Dr Rosa. : *Cours d'économie monétaire*.

Thèses et mémoires :

1. ARKOUB, Lamia & RAHMANI, Kahina : "*Les nouveaux moyens de paiements électroniques à l'international*". Mémoire de fin d'étude, Master en Finance et Commerce International.
2. BEN HAMOU, Eldjia & DJERROU, Kahina : "*Les nouveaux moyens de paiement : de la carte bancaire au porte-monnaie électronique*". Mémoire de fin d'étude, Master.
3. BOUKERDINE, Amir : "*Vers l'amélioration de la stratégie du e-commerce des services en Algérie*". Mémoire de fin d'étude, Université du 8 mai 1945, Guelma.
4. HAMDY, Leila & IMOUSSOURA, Djamila : "*La modernisation des moyens de paiement*". Mémoire de Master en Sciences Économiques".
5. LAMINE, Nasr-Eddine & CHERCHEM, Mohamed : "*L'e-paiement en Algérie : état des lieux et perspectives de développement*". Université Oran 2, Algérie.
6. LAZREG 2009.
7. MANSOURI, & TOUNSADI, (2021) "*L'orientation vers le développement des moyens de e-paiement en Algérie*".
8. NDJÉ-HIND, Najoua Rime Soundous & ZAHDOUR : "*Incidences de la numérisation sur la rationalisation des transactions dans le système de paiement électronique en Algérie*". Faculté de Droit et Sciences Politiques, Université d'Oran Mohamed Ben Ahmed.
9. OUADA, Radia & OULD HAMOU, Siham (2019) "*La modernisation du système de paiement en Algérie : cas de la banque extérieur d'Algérie de Tizi-Ouzou agence 34*".

Références bibliographiques

Liste des ouvrages :

1. DIDIER H, « L'univers de la monétique histoire, fonctionnement, et perspectives », Edition FONDCOMB, Italie, 2011.
2. DOMONIQUE RAMBURE "Les systèmes de paiement".
3. Régis Bouyala, Le mode de paiement, Edition Revue Banque, 2005.

Sites Web :

1. Algérie Poste : Présentation de la carte Edahabia. Disponible sur : <https://www.algerieposte.dz>
2. Banque d'Algérie : Portail institutionnel. Disponible sur : <https://www.bank-of-algeria.dz>
3. Bitakati.dz. Découverte de la carte CIB. Disponible sur : <https://bitakati.dz/fr>
4. CPA Banque. Services bancaires en ligne. Disponible sur : <https://www.cpa-bank.dz>
5. GIE Monétique. Présentation du système monétique interbancaire en Algérie. Disponible sur : <http://www.giemonetique.dz>
6. GIE Monétique. Site principal. Disponible sur : <https://giemonetique.dz>
7. GIE Monétique. Acteurs : les industriels prestataires. Disponible sur : <https://giemonetique.dz/acteurs/les-industriels-prestataires/>
8. GIE Monétique. Acteurs : réseaux de paiement internationaux. Disponible sur : <https://giemonetique.dz/acteurs/reseaux-de-paiement-internationaux/>
9. GoCardless. Les différentes cartes bancaires. Disponible sur : <https://gocardless.com/fr/guides/articles/les-differentes-cartes-bancaires/>
10. Journal Officiel de la République Algérienne. Loi n°18-05 relative au commerce électronique, JORA n°28, 16 mai 2018. Disponible sur : <https://www.joradp.dz>
11. La Finance Pour Tous. Avantages et inconvénients des chèques. Disponible sur : <https://www.lafinancepourtous.com>
12. MBA Knowledge Services. Les avantages et inconvénients du paiement mobile. Disponible sur : <https://www.mba-ks.com/les-avantages-et-inconvénients-du-paiement-mobile-pour-les-petites-entreprises/>
13. SATIM. Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique. Disponible sur : <http://www.satim.dz>
14. Société Générale Algérie. Cartes bancaires nationales. Disponible sur : <https://particuliers.societegenerale.dz>

Table des matières

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des tableaux et figures

Sommaire

Introduction générale..... 2

Chapitre I : La monétique et le système de paiement électronique

Introduction 6

Section 1 : Cadre conceptuel sur la monétique 7

1.1 Définition de la monétique 7

1.2 Histoire et évolution de la monétique 8

1.3 Les acteurs de la monétique 9

1.3.1 L'émetteur (la banque du client) 9

1.3.2 Le porteur(le client) 9

1.3.3 L'accepteur (le commerçant) 10

1.3.4 L'acquéreur (la banque du commerçant) 10

1.4 Les caractéristiques de la monétique 11

1.5 Les objectifs de la monétique 11

1.6 Le rôle de la monétique 12

1.7 Les avantages et les inconvénients de la monétique 12

1.7.1 Les avantages 12

1.7.2 Les inconvénients 12

1.7.2.1 Les inconvénients techniques et financiers 12

1.7.2.2 Les inconvénients culturels 13

1.7.2.3 Les inconvénients de la sécurité 13

Section 02 : Les moyens de paiement classiques 15

2.1 Définition d'un moyen de paiement 15

2.2 Les moyens de paiement classiques 15

2.2.1 La monnaie fiduciaire 16

Table des matières

2.2.2 La monnaie scripturale	17
2.2.2.1 Le chèque	17
2.2.2.2 Le virement	20
2.3 Le prélèvement	22
Section 3 : Les moyens de paiement modernes	23
3.1 Les cartes bancaires	23
3.1.1 Définition de la carte bancaire	23
3.1.2 Les différents types de cartes bancaires	24
3.1.2.1 La carte de retrait	24
3.1.2.2 La carte de paiement	24
3.1.2.3 Les cartes de crédit	24
3.1.2.4 Les cartes de débit	25
3.1.2.5 Les cartes bancaires prépayées	25
3.1.3 Les composantes d'une carte bancaire(CIB)	26
3.1.4 Le fonctionnement des systèmes de paiement par carte bancaire	26
3.1.5 Opportunités et faiblesses du paiement par carte bancaire	28
3.1.5.1 Les Opportunités liés à l'utilisation de la carte bancaire	28
3.1.5.2 Faiblesses du paiement par carte bancaire	29
3.1.6 Mesures de prévention contre les risques liés au paiement par carte bancaire	30
3.2 Le porte-monnaie électronique	30
3.2.1 Principe de fonctionnement du PME	31
3.2.2 Les acteurs de PME	32
3.2.2.1 Le porteur	32
3.2.2.2 L'opérateur de chargement	32
3.2.2.3 La banque émettrice	32
3.2.2.4 La banque acquéreur	32
3.2.2.5 L'accepteur	33
3.2.3 Les avantages et les inconvénients du PME	34
3.2.3.1 Les avantages	34
3.2.3.2 Les inconvénients	34
3.3 Le porte-monnaie virtuel	35
3.3.1 Définition du PMV	35
3.3.2 Principe de fonctionnement du porte-monnaie virtuel	35

Table des matières

3.3.3 Les avantages et les inconvénients du porte-monnaie virtuel	36
3.3.3.1 Les avantages	36
3.3.3.2 Les inconvénients du porte-monnaie virtuel	37
3.4 L'E-Banking	37
3.4.1 Définition de L'E-Banking	37
3.4.2 Les formes de l'E-Banking	38
3.4.2.1 L'automate de banque (Automated Teller Machine- ATM)	38
3.4.2.2 Le Téléphone Banking : (T-Banking, la banque par téléphone)	38
3.4.2.3 Le Home Banking, Banque à Domicile	39
3.4.2.4 L'Internet Banking (Online Banking, banque en ligne)	39
3.4.2.5 Le Mobile Banking (M-Banking)	39
3.4.2.6 La Banque virtuelle, La banque Internet (Virtual Bank)	40
3.4.3 Avantages et limites de L'E-Banking	40
3.5 Le paiement mobile (M-paiement)	41
3.5.1 Les façons de m-paiement	41
3.5.2 Les avantages du paiement mobile	42
3.5.3 Les inconvénients de paiement mobile	42
Conclusion	43

Chapitre II : L'évolution des instruments de paiement électronique en Algérie

Section01 : La monétique en Algérie	45
1.1 Historique des réformes monétiques en Algérie	46
1.1.1 Création de La SATIM	47
1.1.1.1 Les avantages liés aux fonctionnalités	47
1.1.2 Lancement du Réseau Monétique Interbancaire (RMI)	48
1.1.2.1 Les composantes du RMI	48
1.1.2.2 Le rôle du RMI	49
1.1.2.3 Les avantages du Réseau Monétique Interbancaire (RMI)	49
1.1.3 Présentation du Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique)	50
1.1.3.1 Les fonctions du GIE Monétique	50
1.1.4 Création du Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI)	51

Table des matières

1.1.5 Les industriels et prestataires	51
1.1.6 Réseaux de paiement internationaux	51
Section 02 : Le développement de l'infrastructure du système bancaire algérien	52
2.1 Le développement de l'infrastructure du système bancaire algérien	52
2.2 Le développement du relevé d'identification bancaire (RIB)	52
2.3 Les principales composantes du projet de modernisation du système de paiement de l'Algérie	53
2.3.1.2 Création du système de paiements de gros montants en temps réel «ARTS»	54
2.3.1.1 Les caractéristiques du «ARTS»	55
2.3.1.2 Les objectifs de la mise en place du système «ARTS»	55
2.3.2 Démarrage du nouveau système de Télé-compensation Interbancaire « ATCI »	56
2.3.2.1 Caractéristiques du système	57
2.3.2.2 Les objectifs de l'ATCI	58
2.1.5 Le Centre de Pré compensation Interbancaire(ATCI)	58
Section03 : Les moyens de paiement électronique en Algérie	60
3.1 Les instruments de la monétique en Algérie	60
3.1.1 L'évolution des cartes CIB en Algérie	60
3.1.2Lancement du paiement sur internet par carte CIB	62
3.1.3 La carte EDAHABIA	63
3.1.4 La carte de crédit Visa et Mastercard en Algérie	64
3.2 Le lancement de l'e-paiement en Algérie	64
3.3 Le lancement du paiement mobile (M-paiement)	67
3.4 Les moyens utilisés dans la distribution de produits bancaires	69
3.4.1 Distributeurs et Guichets Automatiques de Billets DAB/GAB	70
3.4.1.1 Les Fonctionnalités DAB / GAB	72
3.4.2 Terminal de Paiement Électronique (TPE)	72
3.4.2.1 Fonctionnalités	75
3.4.2.2 Avantages	75
3.4.3 Les services de banque à distance (Banque à domicile)	75
3.5 Avantages et inconvénients du système de paiement électronique	78
3.5.1 Les avantages	78
3.5.2 Les inconvénients	78
3.6 L'impact de l'utilisation du système de paiement électronique sur les opérations	79

Table des matières

Conclusion	81
------------------	----

Chapitre III : Traitement de la télé compensations des chèques au niveau de l'agence la BADR Tizi-Ouzou *580*

Introduction	83
--------------------	----

Section 01 : Présentation de la banque d'Agriculture et de Développement

Rurale(BADR)	84
---------------------------	-----------

1.1 Historique sur la BADR banque algérienne	84
--	----

1.2 L'évolution de la BADR banque en quelques étapes	84
--	----

1.3 Les missions de la BADR	86
-----------------------------------	----

1.4 Les principales caractéristiques de la BADR	86
---	----

1.5 Le rôle de la BADR banque	86
-------------------------------------	----

1.6 Les objectifs de la BADR	87
------------------------------------	----

1.7 Structure et organisation de la BADR banque	88
---	----

1.7.1 Les directions centrales et leurs missions	88
--	----

1.7.2 La représentation régionale de la banque : le Groupe Régional d'Exploitation (GRE)	89
--	----

8. Présentation de l'agence 580 de la BADR banque de Tizi-Ouzou	92
---	----

Section 02 : Traitement de la télé-compensation des chèques au niveau de l'agence BADR "580"	94
---	-----------

2.1 Traitement des chèques en télé-compensation	94
---	----

2.1.1 Caractéristiques des chèques normalisés	95
---	----

2.1.2 Processus de traitement de chèque en télé-compensation	96
--	----

2.1.2.1 Réception des chèques au niveau du Front office	96
---	----

2.1.2.2 Étapes de contrôle effectuées par le chargé de clientèle	96
--	----

2.1.3 Délai de traitement et d'encaissement des chèques	98
---	----

2.1.4 Délais de paiement d'un chèque bancaire	98
---	----

2.1.5 Réception et traitement des chèques au niveau du back office	99
--	----

2.1.5.1 Opérations « aller » de compensation et dématérialisation des chèques	99
---	----

2.1.5.2 Opération « retour » de compensation	100
--	-----

2.1.6 Traitement des chèques via le système Barberousse Agence	101
--	-----

2.1.7 La dématérialisation des remises chèques	102
--	-----

2.1.7.1 Les étapes de traitement dans l'application Barberousse agence	102
--	-----

Table des matières

2.1.7.2 Validation des remises de chèques	102
2.1.8 Les conditions de rejet des chèques en télé-compensation	103
2.1.8.1 Saisie et traitement des rejets de chèques	103
2.1.8.2 Rejet des opérations pour absence ou insuffisance de provision	104
Conclusion	106
Conclusion générale	108
Bibliographie	
Annexes	
Table des matières	
Résumé	

Abstract

This thesis examines the modernization of the banking system in Algeria through the adoption of electronic payment methods and electronic clearing. It aims to understand their integration, their contributions, and the obstacles to their widespread adoption.

Faced with global digitalization, Algeria has undertaken reforms to modernize its banking services, particularly through the development of electronic banking (bank cards, ATMs, and EFTs). Key institutions such as SATIM, the Electronic Payments Group (GIE), and the Interbank Pre-Clearing Center (Centre de Pré-Clésation Interbancaire) were created to oversee and secure these developments.

Electronic clearing represents a major step forward, enabling fast and reliable electronic processing of checks between banks, replacing the old manual methods.

The study of the BADR branch in Tizi-Ouzou provides concrete evidence of this transition, but also its limitations: technical issues, low usage by some customers, and the need for staff training.

In conclusion, modernization is well underway but remains incomplete. Its success is based on human involvement, user awareness, and coordination between sector stakeholders.

Keywords:

(Banking Modernization, Electronic Payments, Telecompensation, Electronic Payments, Algerian Banking System, Digitalization, Financial Institutions, Infrastructure, Digital Transformation).

Résumé

Ce mémoire traite de la modernisation du système bancaire en Algérie, à travers l'adoption des moyens de paiement électroniques et de la télé-compensation. Il vise à comprendre leur intégration, leurs apports et les obstacles à leur généralisation.

Face à la digitalisation mondiale, l'Algérie a entrepris des réformes pour moderniser ses services bancaires, notamment par le développement de la monétique (cartes bancaires, DAB, TPE). Des institutions clés comme la SATIM, le GIE Monétique et le Centre de Pré-Compensation Interbancaire ont été créées pour encadrer et sécuriser ces évolutions.

La télé-compensation marque une avancée majeure, en permettant un traitement électronique rapide et fiable des chèques entre les banques, remplaçant les anciennes méthodes manuelles.

L'étude de l'agence BADR de Tizi-Ouzou montre concrètement cette transition, mais aussi ses limites : problèmes techniques, faible usage par certains clients et besoin de formation du personnel.

En conclusion, la modernisation est bien engagée mais reste inachevée. Sa réussite repose sur l'implication humaine, la sensibilisation des usagers et la coordination entre les acteurs du secteur.

Mots clés :

(Modernisation bancaire , Monétique , Télé-compensation , Paiements électroniques , Système bancaire algérien , Digitalisation , Institutions financières , Infrastructure , Transformation numérique).